

Chambre de Commerce
Franco-Arabe

~~A. J. Franco-Arabe~~

Colloque de
Casablanca

Chambre de Commerce Franco-Arabe
Casablanca

1/2 novembre 1974

"COLLOQUE FRANCO ARABE"

Chambre de Commerce Franco-Arabe, Casablanca, 1-2/XI/1974

- (1) Abushadi, Mohamed: "L'experience des banques franco-arabes"
- (2) Al Farnawani, Taha: "Intervention a la conference"
- (3) Alphand, Herve: "La France et les capitaux arabes"
- (4) Al Sagar, Abdelaziz: "Intervention a la conference"
- (5) Al Sakban, Abdel Aal: "Intervention a la conference"
- (6) d'Aumale, M.: "Intervention a la conference"
- (7) Bahir Onsy, Mahmoud: "Definition du Monde Arabe et du Tiers Monde"
- (8) Bekkali, M.: "Intervention a la conference"
- (9) Bellil, Hassan Cheikh: "Certains aspects de la cooperation entre les pays en voie de developpement et les pays industrialises notamment dans le developpement agricole du Soudan"
- (10) Bennani, M.: "Aspects monetaires de certains problemes economiques actuels"
- (11) Bensliman, M.: "Intervention a la conference"
- (12) Chami, Hassan: "Intervention a la conference"
- (13) Cheref, Abderrahmane: "Intervention a la conference"
- (14) Dadjani, Burhan: "Intervention a la conference"
- (15) Denizet, Jean: "La cooperation franco-arabe et l'economie mondiale"
- (16) Desprairies, M.: "Intervention a la conference"
- (17) El Hoss, Selim: "Les capitaux arabes et la France"
- (18) Faris, Mustapha: "L'amenagement du territoire arabe"
- (19) Gibert, Jean: "Intervention a la conference"
- (20) Habib-Deloncle, Michel: "Intervention a la conference"
- (21) Khayata, Abdul Wahab: "La cooperation franco-arabe et l'economie mondiale: aspect monetaire"
- (22) Lamour, Philippe: "Intervention a la conference"
- (23) Monod, Jerome: "Intervention a la conference"
- (24) Osman, Ahmed: "Intervention a la conference"
- (25) Pre, Rolland: "L'apport technologique de la France au Tier Monde"
- (26) Said, M.: "Les capitaux arabes et la France"
- (27) Segard, M.: "Intervention a la conference"

1

COLLOQUE FRANCO ARABE

L'EXPERIENCE DES BANQUES FRANCO- ARABES

Monsieur Mohamed ABUSHADI - Président U.B.A.F

Je voudrais, en guise de préambule, adresser mes sincères remerciements à la Chambre de Commerce Franco-Arabe, pour avoir organisé ce colloque autour d'un sujet primordial qui préoccupe aussi bien les politiciens que les économistes de par le monde : "Les rapports entre pays producteurs de matières premières et les pays industrialisés". La Chambre m'a proposé de vous parler de "L'Expérience des Banques Franco-Arabes".

Si nous considérons cette expérience au sens large du terme, il me faudrait vous entretenir de maints détails se rapportant à la création de ces banques, à l'organisation du travail et aux enseignements que ces institutions ont pu tirer de la pratique bancaire. Ce sont là des sujets, qui, je pense, ne retiendraient pas votre attention, ou qu'il ne serait pas utile de traiter dans cette assemblée. C'est pourquoi je me bornerai à exposer quelques grandes lignes dont il serait, à mon sens, plus utile de parler, et qui offrent plus de rapport avec le thème essentiel de ce colloque.

La création de ces banques, qui ont surgi à la fin des années soixante, visait en premier lieu à consolider les liens économiques entre la France et le monde arabe, eu égard à la politique adoptée par le Général de Gaulle dont la position éclairée vis-à-vis de la cause arabe était dictée par l'intérêt supérieur de la France et non par des considérations électorales ; comprenant mieux ainsi les divers aspects et la profonde complexité de cette cause, et convaincu qu'elle était juste, il avait pris une position catégorique qui témoignait clairement de cette tendance et en faisait même un des principaux piliers de la politique étrangère de la France, alors que ses alliés, ou certains d'entre eux, cherchaient à pratiquer une politique opposée. C'est dans ces conditions que les organismes de la Ligue, j'entends par là : le Conseil Economique de la Ligue des Etats Arabes ^{ont} adopté le 25 Janvier 1969, la décision n°402, prévoyant la création d'une banque franco-

arabe en vue de resserrer les liens économiques entre la France et les Etats Arabes au mieux de leurs intérêts respectifs, tout en renforçant cette tendance équitable de la politique française de manière à lui assurer stabilité et continuité.

Les Arabes se sont résolus à prendre un tel parti, bien que la marché français ne fût pas, alors, idéal pour la création d'une banque multinationale. En effet, le marché financier de Paris n'avait pas atteint le niveau auquel étaient arrivés d'autres marchés, comme ceux de New-York et de Londres (1). De même, le Franc français n'avait pas la stabilité dont jouissaient certaines monnaies européennes comme le Franc Suisse et le Deutsche mark, sans compter d'autres obstacles, tels que le contrôle sévère imposé jusque-là par les autorités monétaires françaises sur les banques et sur le mouvement ou le transfert de capitaux. Bien plus, la lourdeur de l'impôt et de la hausse du coût de la vie, qui se répercutent sur les frais de premier établissement et de gestion de n'importe quelle entreprise opérant en France n'étaient pas non plus des facteurs encourageants pour la création d'une banque franco-arabe à Paris.

Or, la clairvoyance dont a fait preuve l'Etat français en un temps où les arabes n'avaient point la place qu'on leur voit aujourd'hui dans les domaines financier et pétrolier, la voici justifiée après coup par l'événement venu confirmer les justes prévisions de la politique gaullienne.

C'est dans ce contexte que s'insère la création des banques franco-arabes, dont le projet allait coïncider avec les desseins que nourrissaient certaines banques françaises ayant une activité internationale comme le Crédit Lyonnais et la Société Générale, entre autres, qui songeaient à élargir le champ

(1) Pour citer un exemple, alors que la valeur des actions négociables sur le marché de New-York en 1972 s'élevait à 951 milliards de dollars, comparée à 422 milliards sur celui de Londres, et à 167 milliards sur celui de Tokyo, la valeur des actions négociables, au cours de la même année, sur la marché de Paris n'a atteint que 66 milliards de dollars environ.

des transactions avec le monde arabe en développant le financement des opérations de commerce extérieur, et à utiliser les capitaux arabes des pays excédentaires pour le financement de projets dans les pays arabes en quête de capitaux. C'est ainsi que fut créée la Frab-Bank International (Banque Franco-Arabe d'Investissements Internationaux) en avril 1969 grâce à la coopération de la Société Générale et d'une banque suisse avec un certain nombre d'hommes d'affaires arabes. L'Union de Banques Arabes et Françaises (U.B.A.F.) qui s'est constituée après, doit sa création à une coopération entre le Crédit Lyonnais et un groupe de banques commerciales ou centrales des pays arabes. Les structures de ces deux institutions ont évolué par la suite. Ainsi, la Frab-Bank a fixé la participation arabe dans le capital à 50%, tout en admettant la participation d'hommes d'affaires arabes à titre individuel ; d'autre part, elle n'a pas limité la participation non-arabe aux banques françaises, mais l'a internationalisée en l'étendant à des banques européennes de différentes nationalités. Quant à l'U.B.A.F., elle a fixé la participation arabe à 60% du capital, tout en la limitant aux banques et aux institutions financières à l'exclusion des particuliers, et elle a limité la participation non-arabe aux banques françaises ; elle a enfin stipulé que l'extension de ses activités se ferait par la création de banques affiliées ou associées qui lui serviraient, en quelque sorte, de leviers sur les marchés financiers internationaux et dans lesquelles participeraient des banques locales opérant dans la région où seraient mis en place de tels leviers.

Ce développement des structures de l'U.B.A.F. a entraîné la constitution d'un Comité de Coordination qui comprend les représentants arabes et français des banques du groupe, ainsi que nos autres actionnaires européens et nos partenaires japonais. Le rôle de ce comité est d'assurer la coopération entre ces banques affiliées ou associées et de coordonner leurs orientations en vue d'atteindre le but préconisé de manière à servir l'économie arabe non seulement de concert avec la France, mais aussi sur le plan international.

Ainsi, c'est ^{dans} la structuration et les méthodes d'extension que réside la différence fondamentale entre la Frab-Bank et l'U.B.A.F. Mais en ce qui concerne leurs activités, l'une et l'autre opèrent aussi bien comme banques commerciales et banques d'affaires.

Quelque temps après la création de ces deux établissements, la Banque Nationale de Paris entreprit en 1973 de créer, à son tour, une banque arabe mixte, qui sous le nom de : Compagnie Arabe Internationale d'Investissements (C.A.I.I.), s'établit au Luxembourg. Elle possède la Banque Arabe Internationale d'Investissement (B.A.I.I.) qui s'est constituée à Paris. Ladite Compagnie, où la participation arabe s'élève à 50%, entreprend surtout des opérations financières et d'investissements, à l'exclusion des opérations bancaires commerciales

Telles sont les trois banques franco-arabes qui se sont constituées grâce aux efforts conjugués des Arabes et des Français. Cette tendance s'est développée pour aboutir à la création de banques arabes mixtes en d'autres régions, soit sur des marchés financiers internationaux comme Luxembourg, Londres et Bruxelles, soit sur des marchés arabes comme Beyrouth.

L'idée qui a présidé à la genèse de tels établissements n'a pas cessé d'évoluer : destinés d'abord exclusivement à financer les échanges commerciaux entre les Etats Arabes et l'étranger en effectuant des opérations bancaires classiques, en accordant des facilités à court terme et en assurant des garanties gouvernementales aux exportations, ils ont, ensuite, participé au financement de projets de développement et d'investissements arabes, voire à la direction de groupes bancaires chargés de financer des projets dans le monde arabe aussi bien que sur le plan international ; de là, ils ont encore étendu leur champ d'action en prêtant des services dans le domaine financier, en donnant des consultations en rapport avec l'investissement des capitaux arabes dans les secteurs voulus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monde arabe, et en élaborant des "études de faisabilité" (feasibility studies) et des projets de financement sur les marchés internationaux.

Il est à noter que la France, qui était déjà le premier partenaire des pays arabes, dès le début des années soixante, en raison du volume de son commerce traditionnel avec les pays du Maghreb en particulier, la France, disons-nous, voit aujourd'hui se développer encore ses échanges commerciaux avec les autres Etats Arabes, au point de s'étendre à l'ensemble de ces pays, ce qui lui assure dans ce domaine une place hors ligne. On s'en rend compte à l'examen des chiffres du commerce extérieur de la France avec les pays arabes alors qu'ils s'étaient presque maintenus au cours des années soixante, dans les limites de 2,5 milliards de dollars, ils ont grimpé à 5,7 milliards en 1973 ; et ce, compte non tenu du nombre croissant de projets de développement dont les sociétés françaises d'entreprise assurent l'exécution, pour ne rien dire des relations étroites que ces sociétés entretiennent dans le domaine pétrolier, avec les Etats Arabes.

On en jugera mieux, en comparant le volume du commerce arabe en 1973 avec la France et avec les autres pays industrialisés, d'après les données suivantes :

Pays	Volume du Commerce + en milliards de dollars
France	5,7
Italie	4,3
Allemagne	4,2
Japon	4,0
Royaume Uni	3,7
Etats-Unis	2,9

C'est pourquoi, mes collègues dans les banques franco-arabes et moi-même, pouvons être fiers de ce que les opérations entreprises par ces banques, le climat d'amitié et de compréhension qu'elles ont établi avec tous les représentants des pays arabes, aussi bien que les relations qui se sont ainsi nouées entre hommes d'affaires arabes et français, ont à coup sûr permis au commerce d'atteindre un tel niveau.

Outre la consolidation des liens entre banquiers arabes et européens, le rôle le plus important que ces banques multinationales aient joué depuis leur création, c'est d'avoir réuni autour d'une même table des banquiers et des financiers arabes, qui, bien qu'appartenant à des pays différents par la doctrine politique ou idéologique et leur régime économique, ont montré dans leurs échanges un esprit de compréhension, un désir d'entente et une communauté de vues. Ensemble, ils travaillent à consolider l'institution commune qui les a regroupés en son sein, favorisant ainsi entre eux des relations de travail, soit bilatérales, soit multilatérales, qui les ont conduits, dans certains cas, à coopérer pour fonder des établissements financiers autonomes et à monter de concert des opérations de financement pour le plus grand profit de leurs institutions aussi bien que de l'économie arabe.

Si la franchise s'impose dans cet exposé, il me faut dire que la réussite des banques Franco-arabes dépend, dans une large mesure, du degré de coopération, au niveau de la direction, entre les Arabes et les Français autant que d'un mutuel respect de leurs droits. Assurément, les faits ont démenti les allégations de détracteurs qui, dès la création de ces banques, avaient prétendu que ces institutions n'étaient qu'une façade arabe servant à attirer les capitaux arabes ou à capter certaines opérations au profit des banques françaises participantes. Avec le temps, ces banques ont, en effet, prouvé qu'elles ont, chacune, leur personnalité propre et une pleine autonomie dans la conduite de leurs opérations et l'orientation de celles-ci vers les objectifs qu'elles se sont fixés. Il importe que les actionnaires, tant arabes que français, aient le sentiment d'avoir même voix au chapitre dans l'institution commune qu'il est de leur intérêt de consolider, et qu'un juste rapport entre membres arabes et français préside au partage des responsabilités sur le plan technique aussi bien qu'administratif.

Telle est la ligne de conduite suivie par la Direction ; elle a permis à un nombre croissant de membres arabes du Personnel de traiter directement des affaires sur le marché financier et monétaire international. En outre, les institutions franco-arabes ont souvent offert aux cadres arabes des banques participantes la possibilité de se perfectionner dans les techniques bancaires modernes, de même qu'elles ont donné aux cadres français l'occasion de resserrer les liens qui les unissent aux banquiers et hommes d'affaires dans le monde arabe.

J'aimerais attirer l'attention sur deux points importants : l'un, ayant trait aux autorités françaises ou européennes des pays où se déploie l'activité de ces banques ; l'autre, concernant la politique adoptée par les pays arabes exportateurs de pétrole, dans l'orientation de leurs capitaux pour des investissements dans les marchés financiers internationaux.

Premier point : le taux élevé atteint par l'impôt sur les sociétés en France appelle un examen attentif des conditions d'imposition auxquelles sont soumis les établissements ayant un caractère international. En fait, l'impôt sur les sociétés, qui représentait 50% des bénéfices nets, a été récemment majoré de 18%, atteignant ainsi 59% de ces bénéfices. Bien que l'on ait présenté cet impôt supplémentaire comme provisoire, on sait bien que les mesures financières commencent par être provisoires pour revêtir bientôt un caractère définitif. En outre, les actionnaires de ces banques sont assujettis lors de la distribution des dividendes à une retenue à la source s'élevant à 25% des bénéfices distribués.

Seuls, en sont exonérés les banques centrales arabes et les actionnaires des pays arabes qui sont liés à la France par des accords de non-double imposition, soit un nombre restreint de pays. (1)

Rien que les mesures financières adoptées par les autorités françaises aient un caractère général et visent à remédier à la situation financière intérieure, aggravée par une inflation qui sévit dans les pays européens à des degrés différents, il faudrait cependant tenir compte d'autres objectifs nationaux, non moins importants, qui commandent de faciliter la tâche à ces banques mixtes : ces institutions draient, en effet, une part de plus en plus considérable des capitaux arabes, contribuant ainsi à assurer un certain équilibre économique.

Tout en reconnaissant qu'il n'est guère concevable de demander aux autorités françaises d'accorder à cette catégorie de banques un régime de faveur, lequel ne serait point conciliable avec le régime auquel sont soumis tous les autres établissements financiers en France, il serait néanmoins possible, avec un peu de doigté, de s'entendre avec les autorités en question pour trouver certaines solutions propres à rendre les charges fiscales plus acceptables, et à retenir dans le marché français ces institutions dont la puissance va croissant et qui jouent un rôle positif dans la consolidation de l'économie française. A cet égard, il serait utile, sans doute, que ces banques se concertent pour trouver les moyens de remédier à l'état des choses, et pour engager des négociations avec les pouvoirs publics.

Quant au second point, qui a trait, comme je l'ai déjà dit, à la politique suivie par les pays arabes exportateurs de pétrole dans l'orientation de leurs capitaux pour des investissements dans les marchés financiers internationaux, il est reconnu que la part de loin la plus considérable de ces capitaux conserve leur caractère liquide, et que la majeure partie revêt la forme de dépôts à court terme, à quelques jours ou à quelques mois. Ce phénomène s'explique par la politique prudente qu'impose une période de désordres monétaires comme celle que nous traversons actuellement, sans compter que les intérêts des dépôts à court terme dépassant dans bien des cas ceux des dépôts à plus long terme, et que dans d'autres cas, ils leur sont à peine inférieurs.

Cela a eu pour effet que les banques franco-arabes ont vu la structure d'une part importante de leurs ressources évoluer dans le même sens que celles des autres banques. De plus, une politique bancaire judicieuse leur impose de concilier autant que possible les termes des dépôts et ceux des emplois. C'est là une tâche qui oriente leur principale activité vers les

(1) Le Liban, l'Algérie, le Maroc et la Maurétanie .

Opérations à court terme, comme les transactions inter-bancaires sur les marchés financiers et monétaires ou les opérations de financement du commerce extérieur. Ce qui a réduit leur capacité de participer effectivement à des opérations d'octroi de crédits à moyen ou long terme, dont les pays en voie de développement ont besoin, ou de prendre une participation dans les financements destinés à des projets de développement et d'investissement si ce n'est dans les limites de sécurité fixées par des normes précises en rapport avec le montant du capital, le volume des dépôts, par degré de stabilité et la diversité de leurs sources.

Afin de permettre à ces banques d'atteindre leurs objectifs en finançant des projets de développement et d'investissement dans les

pays qui en ont besoin, il devient nécessaire de consolider leurs ressources par des dépôts à long terme rapportant des intérêts fixes ou variables. C'est là un problème sur lequel nous appelons l'attention des responsables des questions financières dans les pays arabes excédentaires, d'autant plus que les responsables mentionnés s'attendent à voir ces banques jouer un rôle plus important encore au service de l'économie des pays en voie de développement

2

Intervention de Monsieur Taha

AL FARNAWANI

Secrétaire Général de la C.C.F.A.
Conseiller des Affaires Etrangères
Conseiller de la Ligue Arabe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Il m'est agréable de vous adresser mes vifs remerciements d'avoir bien voulu répondre à notre invitation et de prendre part aux travaux du Colloque Franco Arabe. Je formule le souhait que pareilles réunions se renouvellent.

Je crois de mon devoir de vous exposer brièvement, en ma qualité de Secrétaire Général de la Chambre de Commerce Franco Arabe, le rôle que peut assumer la France dans le domaine de l'apport technologique dans le tiers monde en tenant compte des résolutions adoptées par les Chefs d'Etat arabes réunis au dernier sommet arabe à Rabat. Cette conférence au sommet a préconisé la nécessité d'instaurer un dialogue euro-arabe. Il me paraît important de souligner également les résolutions adoptées par les Etats membres de la C.E.E. et de mettre en évidence les efforts déployés par la France pour le renforcement et la poursuite de ce dialogue.

Ce dialogue, pour qu'il revête toute son importance par rapport aux relations entre les pays arabes et les pays occidentaux d'une façon générale et la France plus particulièrement, doit se caractériser par une compréhension, une meilleure connaissance des besoins mutuels en vue de la réalisation des aspirations et les intérêts nationaux.

Les partenaires arabes et français réalisent l'importance de la contribution technologique de la France dans l'exécution des plans de développement économique et industriel du Monde Arabe établis conformément aux besoins définis par chaque Etat. L'exécution de ces plans doit s'effectuer dans le cadre du respect total de l'indépendance de chaque partie en se gardant

.../..

Les pays arabes dont les revenus proviennent essentiellement de matières premières tel que le pétrole, les phosphates ou autres - matières qui constituent le support principal des industries européennes - ont émoi- gné de leur compréhension à l'égard de la France .Une attitude objective animée d'un esprit de coopération et d'amitié a présidé à la prise de la position des pays arabes en ce qui concerne la France qui a continué d'être approvisionnée en pétrole pendant la guerre d'Octobre 1973.

D'un autre côté, la France et les établisse- ments économiques ont constamment manifesté leur désir de poursuivre leur apport technologique et ont fait preuve de compréhension d'une manière positive vis-à- vis des aspirations arabes. L'assistance technique de la France est nécessaire pour la réalisation des plans de développement des pays arabes qui visent au décollage économique de leur pays et cherchent à assurer à leurs peuples le bien être et la prospérité .Cette assistance technique devra contribuer à l'implantation d'industries nationales aussi bien lourdes que légères.

Les Etats arabes ont été amenés à augmenter les prix de leurs matières premières afin de pouvoir exécu- ter leurs plans de développement et d'équilibrer leur balance des paiements dont le déficit est dû à d'autres facteurs : hausse des autres matières premières que les pays arabes importent , augmentation du coût des produits manufacturés .L'augmentation des matières premières arabes n'est donc pas la cause principale de l'inflation en Europe et que celle-ci est bien antérieure à la hausse des matières premières arabes .

Je voudrais commenter certaines déclarations qui ont fait état de la concurrence qui oppose la France au Japon et aux Etats Unis dans le domaine de l'assis- tance technologique fournie aux arabes en échange de leurs matières premières.

Je tiens à préciser que cette concurrence existe effecti- vement mais que néanmoins la France , en raison des liens traditinnels et récents avec le monde arabe , occupe une place priviligiée.

Il est toutefois indispensable que les organismes et socié- tés françaises prennent l'initiative et accordent une aide positive dans le domaine de l'assistance technique .Cette contribution se fera , bien entendu , dans le cadre d'une planification économique .Elle sera également basée sur une confiance réciproque et orientée vers les intérêts communs.

De nombreuses sociétés et entreprises ont déjà commencé à collaborer dans cet esprit avec les pays arabes.

.../..

Il appartient aux Arabes et à la France de mettre au point une stratégie commune visant ,dans un délai déterminé ,à :

- L'organisation d'une participation technologique française fournie au monde arabe ;
- à la collaboration effective aux projets industriels mixtes franco -arabes ;
- enfin ,à la réglementation de l'approvisionnement en matières premières arabes à des prix équitables.

Mesdames et Messieurs,

La Chambre de Commerce Franco Arabe ,formée en vertu de l'approbation et des encouragements du Conseil de l'Unité Economique Arabe ,des autorités officielles françaises et organismes et sociétés françaises ainsi que la Fédération des chambres de commerce arabes , agit en qualité d'organisme consultatif dans le dialogue euro-arabe et entend poursuivre sa tâche dans l'élaboration d'une stratégie économique mixte franco-arabe . C'est dans cette optique et afin d'assumer son rôle ,que la Chambre de commerce Franco Arabe a décidé de renforcer les commissions techniques et technologiques mixtes franco arabes parallèlement aux organismes mixtes et de contribuer efficacement à la réalisation des plans de développement des pays arabes .

Pour se faire,elle se propose de fournir aux Etats arabes les études, statistiques et toutes les données sur les programmes de développement industriel réalisés en France. Elle se propose également de mettre à la disposition des sociétés et entreprises françaises tous les renseignements concernant les plans de développement économique des pays arabes.

A cet effet, il y a lieu d'établir un plan pour l'échange des experts et techniciens,un programme pour la formation professionnelle des cadres et techniciens arabes et français ,enfin l'octroi aux pays arabes de brevets industriels et des licences de fabrication . La coopération franco -arabe débordera ,de ce fait, le cadre traditionnel commercial pour couvrir les aspects industriel et technologique.

Mesdames et Messieurs,

Je formule le vœu pour que les travaux de ce colloque et les documents qui ont été préparés à cette occasion puissent contribuer à la consolidation de la coopération franco-arabe et aboutir,à la lumière des expériences déjà acquises, à des résultats concrets et positifs.

3

(3)

COLLOQUE FRANCO ARABE

Monsieur Hervé ALPHAND

Ambassadeur de France

LA FRANCE ET LES CAPITAUX ARABES

Je suis reconnaissant à Monsieur HABIB DELONCLE d'avoir bien voulu me demander de présenter un point de vue français sur ce grand sujet qui est au coeur des débats de notre colloque : "La France et les Capitaux Arabes". Je dis bien "un point de vue français" et non un point de vue officiel puisque depuis quelques mois j'ai quitté les services de mon gouvernement. Je suis resté suffisamment en rapport avec eux, j'ai des souvenirs trop récents pour ne pas continuer à m'intéresser grandement à ce problème et tenter d'en définir les contours, étant bien entendu que mes propos n'engagent que moi même.

Les données de base vous les connaissez : elles s'étalent tous les jours dans nos journaux, nos radios, nos télévisions ; les conversations de l'homme d'affaires ou de l'homme de la rue en sont saturées, je ne rappellerai que deux ou trois chiffres. Depuis 1973, le prix du baril de pétrole, comme celui d'autres matières premières, a plus que quadruplé. Les revenus des pays producteurs en 1974 sont évalués à environ 80 milliards de dollars leurs ressources accumulées atteindraient, si l'on s'en réfère au rapport de la Banque Mondiale, à plus de mille milliards de dollars en 1985. En même temps, le monde est en proie à une redoutable inflation, la balance des paiements de la plupart des pays occidentaux accuse de profonds déficits, dans des secteurs importants de notre économie on constate une baisse importante de la production, une cassure de l'expansion, un risque de dépression et de chômage. Je ne dis pas que les deux phénomènes, accroissement des coûts de l'énergie d'une part, crise des pays industrialisés d'autre part, soient totalement solidaires. L'inflation, sous l'effet notamment du déficit de la balance des comptes américaine et du jeu du Gold Exchange Standard, avait pris naissance avant les premières hausses du pétrole. Mais ces hausses ont certainement contribué considérablement à l'accroissement de la tendance, aux troubles dont souffre l'Occident et auxquels aucun pays, quels que soient son régime ou la structure

de son économie, ne pourra complètement échapper.

Dans une telle menace, la plus sérieuse à laquelle le monde ait à faire face aujourd'hui, quelle peut être la contribution de la France dans la recherche universelle d'une solution ?

Cette contribution, à mon sens, peut prendre trois aspects principaux : industrielle et technologique, financière, politique.

Industrielle et technologique. Il est évident que les capitaux arabes peuvent trouver en France les produits de consommation, les biens d'équipement, sans parler des armes dont les Etats du Moyen Orient peuvent avoir besoin, ainsi que les techniques et les techniciens que nous sommes prêts à mettre à leur disposition. Du fait principalement de l'énergie, notre balance commerciale avec nombre de pays arabes est déficitaire. Nous sommes suffisamment développés sur le plan industriel pour réduire ce déficit par des exportations utiles à l'expansion des pays producteurs de pétrole. Nous devons reconnaître que si les industriels français en sont conscients, s'ils ont entrepris des missions nombreuses à cet effet, ils n'ont peut être pas toujours la constance de leurs concurrents européens, américains ou japonais. Il y a un état d'esprit à développer et je sais que la Chambre de Commerce Franco Arabe s'y emploie. L'Etat de son côté ne doit pas hésiter à fournir pour ces opérations les conditions d'assurance-crédit favorables nécessaires à la fois aux producteurs et aux consommateurs. En d'autres termes, même si la France est le premier fournisseur du monde arabe, sa part dans l'exécution des plans d'industrialisation des pays arabes peut être accrue et c'est là une première utilisation des capitaux arabes à laquelle nous devons les uns et les autres nous employer.

Mais la France doit aussi jouer un rôle plus important dans le domaine financier. Les revenus du pétrole sont si vastes qu'ils ne peuvent sauf cas exceptionnel, être entièrement employés en importations de biens de consommation ou d'équipement. Un considérable surplus, sans cesse grandissant avec la hausse des prix et l'accroissement des besoins d'énergie, demeure disponible. Et c'est alors que doivent intervenir les Banques pour assurer des placements sains et rémunérateurs dans les pays producteurs, en France ou ailleurs. Les établissements français en grand nombre ont compris l'importance du problème. Je me contenterai de citer ici les institutions financières franco arabes bi-latérales ou multilatérales fondées par nos trois banques nationalisées, ainsi que la succursale établie par une grande banque privée, tous exemples qui prouvent le désir des établissements français de participer au grand mouvement qui pousse anglais, américains, japonais, allemands etc... vers le marché des capitaux arabes. Ici encore je dirais que sans doute la France n'occupe pas la place qui correspond à sa position technique et politique vis-à-vis du monde arabe.

La politique que la France a mise en pratique au Moyen Orient la désigne en effet pour intervenir davantage à ses moyens industriels et financiers mais aussi pour proposer et peut être animer une action d'ampleur internationale, indispensable à mes yeux pour apporter une solution qui soit à la mesure du problème posé. Depuis Juin 1967, le Gouvernement Français a condamné l'acquisition des territoires arabes par la force et s'est prononcé pour une application stricte des résolutions du Conseil de Sécurité. Il en a tiré des conséquences. Dans les enceintes internationales dans les déclarations publiques, il a soutenu une cause proche de celle des pays arabes. Il a rallié à ses vues un certain nombre de ses amis et associés, notamment au sein de la Communauté Européenne. Aujourd'hui, il déclare que les difficultés nées de la crise de l'énergie doivent être réglées non par la confrontation mais par la coopération.

L'attitude de la France n'est cependant dictée par aucune considération mercantile, mais plutôt par les idées qu'elle défend sur le droit des peuples, la condamnation de l'agression, le règlement pacifique des différends. C'est pourquoi, me semble-t-il, les suggestions qu'elle pourrait avancer devraient être accueillies sans réticence et avec intérêt aussi bien par les nombreux amis qu'elle compte dans le Tiers-Monde, que par ses alliés occidentaux, que par les Etats de l'Est avec lesquels elle a ouvert une politique de détente et d'entente, que par les Etats arabes producteurs de pétrole enfin.

Les relations bi-latérales franco-arabes sont certes importantes et doivent être multipliées. Cependant la dimension du problème est mondiale. Sa solution ne saurait être que mondiale elle aussi.

Ayant utilisé leurs revenus à la satisfaction de leurs besoins internes (importations de biens divers, dépenses d'infrastructure et d'équipement), à l'aide aux pays arabes frères et au Tiers-Monde, à l'achat de valeurs mobilières ou immobilières à l'extérieur à la souscription d'emprunts de la CEE, les Etats du Moyen Orient disposeront encore, principalement en dollars, de dizaines de milliards en 1974, de centaines de milliards dans quelques années. Sans doute, peut-on penser qu'ils déposeront à très court terme ces capitaux dans des banques. Mais vite, cette opération ne sera plus admise ni par le banquier saturé, ni par le détenteur de capitaux inquiet de voir ses richesses transformées en monnaie de valeur incertaine dont l'émission ne correspondra pas à la création de nouveaux biens. De cette situation peut sortir le pire ou le meilleur.

Le pire pour les pays acheteurs de pétrole qui, quels que soient leurs efforts pour réduire leur consommation ou rechercher des substituts énergiques, ne pourront plus, après avoir épuisé leurs facultés d'emprunts, payer les quantités minima nécessaires non seulement à leur expansion mais à leur vie. Des troubles graves, économiques, sociaux, politiques, peuvent en résulter pour les Etats industrialisés et davantage encore, pour les nations en voie de développement dépourvues de pétrole.

Le pire aussi pour les pays producteurs qui n'ont aucun intérêt à voir s'effondrer l'économie de leurs clients dans le chômage et la misère, qui ne peuvent prêter indéfiniment à court terme pour équilibrer les balances des comptes en déficit, qui, à un certain stade, préféreront garder dans leur sol des matières premières sûres plutôt que de les échanger contre des monnaies de valeur incertaine.

Pour tous ces Etats, consommateurs ou producteurs, l'accumulation d'une masse énorme de devises, dans la mesure où elle n'est pas consolidée dans des placements stables, continue, en flottant sur les marchés financiers, à alimenter une inflation en spirale et les mouvements désordonnés des changes. Comment dès lors imaginer remettre en pratique un système international monétaire cohérent ? Comment penser que seront évitées des mesures généralisées de protection et de contrôle, mettant fin aux efforts entrepris depuis 25 ans pour libéraliser les échéances ?

Mais, à l'inverse de cette situation peut aussi naître le meilleur. Notre civilisation est celle de la machine où l'homme recherche et puise dans le sol de sa planète les éléments indispensables à la machine du système dont il s'est doté. Dans la mesure où les capitaux provenant du pétrole pourraient être non plus flottants et inutilisés mais canalisés vers des emplois à long terme, correspondant à un besoin réel de l'humanité cette orientation serait bénéfique pour tous : pour les Etats non producteurs qui échangeront en définitive leurs biens industriels et leur technique contre des matières premières, pour les Etats détenteurs de ces capitaux qui verraient se substituer les revenus pétroliers à la longue déclinants, des ressources nouvelles et diversifiées pour les Etats les plus pauvres du Tiers Monde enfin qui devraient bénéficier de ces investissements plus que tous les autres.

Quel mécanisme suggérer et mettre en place pour atteindre un tel objectif ? c'est à cet égard qu'à mon avis la France se trouve désignée pour prendre une initiative.

Dans des circonstances sans doute bien différentes, au lendemain de la seconde guerre mondiale, alors que l'Europe dévastée par cinq ans de destructions et d'occupation, se trouvait au bord de la faillite, les Etats Unis ont lancé le plan Marshall. A cette époque, les Européens, qui en furent les bénéficiaires, ont créé une agence spéciale chargée de répartir les crédits et de déterminer une politique économique commune. Ne nous trouverons-nous pas demain devant des événements tout aussi contraignants ? Ne convient-il pas d'organiser entre les pays producteurs de pétrole les pays industriels principaux consommateurs et les nations du Tiers Monde un organisme comparable à ce que fut jadis l'OECE ?

Cet organisme devrait, semble-t-il, avoir les caractéristiques suivantes :

1°) il serait formé par les représentants en nombre limité, des Etats consommateurs de pétrole arabe, des Etats du Moyen Orient et d'Afrique du Nord, des Etats du Tiers Monde. Un régime de représentation adéquat permettrait de faire participer toutes les nations intéressées au problème. Le système devrait être tel, toutefois, que ni les Etats producteurs, ni les Etats

consommateurs, ne puissent se voir opposer de décisions contraires à leurs intérêts essentiels.

2°) L'Organisme serait le lieu d'accueil des capitaux issus de la vente du pétrole du Moyen Orient et d'Afrique du Nord. Il agirait systématiquement comme instrument de négociation et "marché" entre les capitaux disponibles et les besoins de toute nature (commerce, investissements) des participants. Sa direction assurerait la diversité des placements et limiterait les participations dans un pays ou dans une entreprise déterminés.

3°) Les grandes puissances industrielles devraient participer à l'entreprise, en tous cas celles qui comptent parmi les principaux importateurs de pétrole arabe. Il serait désirable que la Communauté Européenne se présente au sein de l'Organisme comme un ensemble solidaire.

4°) Les Etats participants fourniraient collectivement les garanties aux capitaux investis. Cette fonction serait capitale spécialement pour toutes les opérations concernant les Etats du Tiers Monde

5°) Pour l'exécution de l'ensemble de ses opérations, l'Organisme devrait faire appel aux institutions bancaires et aux industries des Etats membres- ainsi qu'à leurs ingénieurs et techniciens

Certains penseront que la mise en place et l'efficacité du mécanisme ainsi suggéré soulève des doutes sérieux.

- Pour les uns, le problème pourrait se résoudre simplement en laissant jouer les lois du marché. Ce point de vue s'est révélé exact jusqu'à ce jour mais que se produira-t-il dans six mois ou un an lorsque le volume des capitaux disponibles atteindra les proportions qui sont prévues et comment créer un pont entre ces immenses ressources et les besoins du Tiers Monde ?

- Pour d'autres experts au contraire, ce volume de capitaux disponibles sera si considérable qu'il est inimaginable d'en contrôler l'emploi. Je ne prétends pas que l'Organisme en question procurera le remède à tous les problèmes qui se posent. Il ne dispensera pas les Etats de l'application d'un programme rigoureux d'assainissement intérieur, ni de la recherche d'un ordre monétaire international. Mais à moins d'une baisse profonde du prix du pétrole, je ne vois guère d'alternative à la formule préconisée.

- Au lieu de créer un Organisme nouveau, c'est à dire encore, ne serait-il pas plus sage d'utiliser les institutions qui existent déjà ? L'expérience prouve que les principaux producteurs ne recourent pas aisément au fond monétaire international ou la Banque Mondiale dont les vocations sont différentes de celle de l'Organisme qui aura pour fonctions essentielles de fournir des garanties réelles à des propriétaires de capitaux hésitants. Ce

Ce qui ne signifie pas que le recours au FMI et à la Banque Mondiale ne soit hautement désirable pour la mise au point et le fonctionnement de l'agence spécialisée.

- La question peut également se poser de savoir s'il ne convient pas de commencer par une expérience entre pays arabes et Communauté Européenne. C'est une possibilité qu'il faut étudier par exemple au sein du groupe euro-arabe proposé par la France. mais devant l'ampleur du problème, il me paraît nécessaire de faire appel, le moment venu, aux Etats Unis, au Japon, à l'Australie, au Canada, etc...

Si l'idée est retenue, son succès dépendra dans une large mesure des modalités de sa mise en oeuvre. Rien ne saurait être tenté sans une préparation tripartite approfondie avec les pays intéressés, comme celle qu'à suggérée le Président de la République, afin de faire comprendre qu'il s'agit de rechercher ensemble une solution profitable à tous. Ces contacts pourraient être suivis d'une conférence d'experts chargés de mettre au point les statuts et les conditions de fonctionnement de l'Agence.

Tels sont, Messieurs, les vues qu'un observateur privé a souhaité vous exposer sur l'avenir des capitaux arabes, à la fois sur le plan bi-latéral franco arabe et sur le plan multilatéral

en dehors duquel il n'existe pas, à mes yeux, de solution harmonieuse et raisonnable.

COLLOQUE FRANCO ARABE

La Coopération Economique Inter-Arabe
rôle de l'Etat de Koweit dans ce
domaine

par

Monsieur Abdelaziz AL SAGAR, Président
de la Chambre de Commerce et d'industrie
de Koweit

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de saisir l'occasion qui m'est offerte pour traiter le thème de la coopération économique inter-arabe dans ce colloque qui réunit plusieurs spécialistes de l'économie du monde arabe et de la France resserant ainsi les liens qui rapprochent les uns des autres.

En remerciant donc la Chambre de Commerce Franco Arabe des efforts qu'elle a déployés pour l'organisation de ce Colloque et de m'avoir confié cette mission, je dois dire que je n'aborderai que quelques aspects de la coopération inter-arabe et laisserai le soin à mes collègues de traiter les autres aspects étant donné l'ampleur du sujet.

C'est pourquoi je me limiterai aux tendances actuelles de la coopération inter-arabe, à la contribution du Koweit puis j'aborderai les aspirations du monde arabe vers un rôle plus important avec les pays arabes, le continent africain et les pays en voie de développement.

1 - Groupements Economiques dans le Monde

Les groupements économiques ont été le trait dominant de l'évolution économique mondiale après la 2^e guerre mondiale. Ce phénomène n'a pas été réservé aux seuls pays capitalistes ou socialistes mais aussi au tiers-monde. Ainsi l'Europe a connu l'union économique du Bénélux, puis la communauté du charbon et de l'acier devenue plus tard en 1957 la Communauté Economique Européenne. En 1960 l'Organisme du Change libre était né. L'Europe de l'Est a constitué, pour sa part, le Comecon, et en Amérique Latine les pays en voie de développement ont signé en 1959 la charte de Monté-Vidéo. Une année plus tard s'est constitué le marché commun des pays de l'Amérique Centrale.

II- Coopération Economique Inter-Arabe

Sans doute est-il souhaitable que les pays arabes s'acheminent vers les mêmes groupements sachant bien que leur solidarité économique renforcera leur position sur le plan de l'industrialisation et partant du revenu national, et consolidera leur position de négociateur vis à vis du monde extérieur. Cette coopération a déjà pris forme en 1948 lorsque les pays arabes devaient déjà relever le déficit d'Israël d'une part et du sous-développement d'autre part.

Trois étapes ont marqué cette tendance :

Première phase , entre 1953 et 1962 a été signée une convention facilitant les échanges commerciaux et organisant un système de transit entre pays arabes . Le Conseil économique arabe a été également constitué suivi par la signature de plusieurs conventions bilatérales et multilatérales ;

Deuxième phase, en 1962 la convention de l'unité économique arabe a été conclue à la suite de laquelle le Conseil de l'Unité économique arabe a été créé et dont émane le marché commun arabe.

Troisième phase: dans cette phase, la coopération économique inter-arabe prend des formes nouvelles et pratiques .

Les pays arabes ont procédé au cours de cette phase à l'établissement de projets économiques arabes mixtes tels que :

Le Fonds Arabe pour le développement Economique et social dont le capital s'élève à 100 millions de dinars (la souscription du Koweït est de 30 millions de dinars koweïtiens) vise à l'instar du Fonds Koweïtien pour le développement économique arabe et du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement des pays arabes à aider à promouvoir le développement des pays arabes et à leur accorder des prêts pour la réalisation de leurs projets. Il convient de signaler que le Koweït a joué un rôle déterminant dans la création de ce Fonds dont la constitution est due à son initiative. Cette entreprise a nécessité de grands efforts de préparation qui ont culminé dans l'inauguration officielle du fonds au mois de Décembre 1971.

L'Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole dont l'objet est d'organiser et de coordonner les politiques pétrolières des pays arabes et de fournir aux pays membres des études techniques en matière de pétrole et de toute proposition d'intérêt commun. Une des manifestations de ses activités est que la Société d'investissement pétroliers arabes dont le capital s'élève à 1.200.000.000 de dollars a procédé à l'exploitation de la richesse arabe. L'O.P.A.E.P. a également créé deux autres sociétés :

- La société maritime arabe du transport de pétrole au capital autorisé de 500 000 000 dollars;
- La Société arabe des chantiers navals au capital autorisé de 100 000 000 Dollars.

La Société Arabe d'Investissement

Un autre aspect de cette coopération inter-arabe a été la création, cette année, de la Société Arabe d'investissement qui bénéficie de la participation de nombreux pays arabes et dont le capital est de 200 millions de dollars. Son objectif principal est la contribution aux projets de développement économiques dans les différentes parties du monde arabe.

Un autre aspect de cette coopération inter-arabe a été l'établissement d'institutions financières étatiques comme par exemple le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique arabe créé en 1971 qui se propose d'aider à promouvoir le développement économique des pays arabes et d'accorder des prêts pour l'exécution des projets. Cette initiative doit être considérée à juste titre l'une des plus positives pour la participation frd pays arabes exportateurs de pétrole au développement économique des pays arabes sur des bases scientifiques, économiques et conformément à un plan dûment établi à l'écart de toute considération pratique.

La création du Fonds d'Abu Dhabi constitue une preuve supplémentaire de la coopération économique inter-arabe. A cela, il convient d'ajouter la création du Fonds arabes pour le développement des pays africains, la création de la Banque islamique, de la Banque arabo-africaine et d'autres organismes d'investissement arabe et international.

Le troisième exemple est la création du Fonds Saoudien pour le développement arabe et dont l'objectif est d'accorder des prêts à de faibles taux d'intérêt aux pays arabes d'une part et aux pays en voie de développement d'autre part. Son capital s'élève à 10 milliards de Rials saoudiens ce qui correspond à 3,5 milliards environ de dollars. Il existe également la Banque Islamique, le Fonds irakien pour le développement extérieur (500 millions de dollars) et d'autres sociétés d'investissement dans les pays arabes et en dehors des pays arabes. La création de la Société arabe de garantie des investissements constitue une ^{autre} preuve. D'autres établissements ont été constitués ou sont en voie de constitution et qui visent aux mêmes objectifs.

Un autre aspect de la coopération inter-arabe est la formation d'un groupement de pays arabes et leur participation à la création des banques mixtes arabo-européennes telle que la FRAB BANK International, l'Union des Banques Arabes et Françaises et la Banque Arabo-Européenne.

III- La Contribution du Koweït dans la coopération inter-arabe

Le Koweït a été soucieux de renforcer les liens économiques entre les pays arabes en n'épargnant aucun effort. Avant l'ère pétrolière, les koweïtiens étaient un peuple marin qui rendait des services appréciables couvrant l'ensemble de la région du golfe arabique.

.../..

Sa flotte maritime pendant la deuxième guerre desservait toute la région du Golfe. A la découverte du pétrole, les koweïtiens n'ont pas voulu monopoliser la nouvelle richesse. Ils ont tenu au contraire à en distraire une partie pour la réserver au développement économique de leur pays en assurant le concours d'experts arabes, personnel et cadres. Les koweïtiens ont également orienté les fonds vers les secteurs public et privé dans des domaines d'investissement divers que ce soit dans les pays arabes ou en Europe ou dans d'autres pays.

A cet égard plusieurs mesures ont été prises:

1°) la création du Fonds Koweïtien pour le développement économique arabe en 1961. Le Koweït a porté en 1966 le capital de ce fonds de 50 millions de dinars à 200 millions de dinars et en 1974 à 1 milliard de dinars;

2°) attribution de prêts à plusieurs pays arabes et l'octroi de dons à plusieurs mouvements de libération nationale ;

3°) la poursuite de la coopération et participation à l'effort commun arabe ;

4°) Enfin la participation financière au sein des institutions, sociétés et banques que j'ai déjà eu l'occasion de citer.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, dans ce contexte, traiter le sujet des institutions, des sociétés déjà constituées ou en voie de constitution, dans le cadre d'une optique d'évaluation des réalisations antérieures et souhaitables et ce malgré le grand nombre des institutions financières spécialisées qui ont pour vocation l'attribution des crédits de développement au niveau arabe et international.

D'autre part, la nécessité de créer une Banque Arabe pour le développement dont l'objet serait l'octroi de prêts à des pays arabes et africains et autres à des conditions plus favorables que ceux du marché international sans pour autant se départir des critères financiers reconnus. Actuellement, la tâche consiste à assurer le financement du développement à moyen et à long terme. Nous sommes en mesure de mettre à la disposition des institutions financières internationales et des banques étrangères tous les capitaux qui sont rétrocédés aux pays industrialisés et les pays en voie de développement sans que nous assumions un rôle dans la détermination des emprunteurs et des montants empruntés et des limites de financement. Nous sommes également en mesure de retrouver notre capacité de déterminer la finalité des capitaux arabes et les lieux d'investissement.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'engager sérieusement un dialogue entre pays arabes et pays européens afin de définir les domaines de coopération dans l'intérêt commun .

.../..

Plusieurs actions doivent être menées :

- Préservation des revenus pétroliers arabes,
- assurer les disponibilités financières des pays industrialisés dans le cadre d'une coopération et du respect des intérêts des parties contractantes. La France qui a fait preuve de compréhension à l'égard de nos problèmes et de volonté de coopération peut contribuer efficacement dans cette nouvelle étape qui augure d'une concertation entre le monde arabe et les pays industrialisés. Ainsi les intérêts légitimes des pays arabes de même que les besoins des pays européens seraient préservés.

Messieurs,

Nous avons le ferme espoir que les efforts entrepris par la nation arabe afin de renforcer la coopération économique inter-arabe trouve une voie sûre qui corresponde au message humanitaire de cette nation préconisant l'élévation du niveau de vie du citoyen arabe pour sauvegarder sa dignité humaine et lui permettre de s'acheminer résolument vers la voie de la civilisation universelle. Cette coopération inter-arabe est devenue une réalité qui est appelée à évoluer et à se développer et prendra à l'avenir de nouvelles dimensions dont le fruit est d'assurer au monde arabe une complémentarité économique souhaitable.

En résumé, le capital arabe, grâce à la coopération actuelle inter-arabe pourra être disponible ce qui permettra d'engager des dépenses pour la réalisation des projets de développement. Ces dépenses auront des répercussions sur les échanges commerciaux et les relations économiques inter-arabes d'une part, et d'autre part les pays qui disposent de l'ensemble des moyens de développement et de production notamment les pays amis telle que la France qui a adopté une attitude amicale vis-à-vis du monde arabe. C'est dans ces conditions que la France a prêté son concours pour le développement des ressources arabes et structurer leur économie afin de les aider d'assumer à leur tour l'accroissement de la production mondiale des biens et des services.

Aux termes de mon allocution, je me permets de lancer un appel sincère à tous les pays industrialisés et plus particulièrement à la France pays ami pour qu'ils renforcent les assises d'une coopération économique et pour l'instauration d'un dialogue positif avec le monde arabe.

Nous sommes confiants ^{pour} que cette entreprise et ce dialogue se traduisent par des résultats concrets pour l'économie générale.

J'adresse mes vifs remerciements à tous les pays amis qui ont prêté et continuent à nous prêter leurs concours pour nous aider à accélérer notre décollage économique, social et industriel. Mes remerciements vont particulièrement à l'Etat français en raison du rôle majeur assumé par le passé et qu'il continue à remplir avec une compréhension évidente du monde arabe.

COLLOQUE FRANCO-ARABE

5

Suggestions présentées par Monsieur Abdel Aal AL SAKBAN, Secrétaire Général du Conseil de l'Unité Economique Arabe.

Bien que des circonstances imprévues m'aient empêché de prendre part, personnellement, à cette réunion, je suis heureux de pouvoir néanmoins participer à ce colloque franco-arabe organisé à Casablanca par la Chambre de Commerce sous le Haut Patronage de sa Majesté le Roi Hassan II.

Le sujet que l'on m'a demandé de traiter a rapport avec le financement ou la coopération financière entre les pays arabes et les pays industrialisés en général et la France en particulier.

Il n'ya pas de doute que les débats du colloque ouvriront la voie à des points de vue et à des discussions précieuses. S'il m'avait été donné de les suivre, il va de soi que certaines réflexions formulées ici en auraient été peut-être modifiées. Aussi, les idées que je proposerais dans cette courte intervention ne sont que des réflexions que je voudrais soumettre à la discussion. Elles représentent en réalité quelques unes des idées familières aux spécialistes de l'économie arabe pour qui la préoccupation majeure est de savoir comment et quand se réalisera le développement économique et social du monde arabe dans son entier.

C'est seulement lorsque le pain quotidien, la dignité de chaque citoyen et la prospérité de notre nation seront assurés, qu'on pourra parler des richesses du monde arabe, de pétro-dollars comme certains se plaisent à les nommer, et du rôle que joueront les Arabes dans les mécanismes de la coopération financière internationale.

Tout d'abord il faut savoir que dans toute coopération financière entre deux groupes de nations ou entre deux Etats - que l'un de ces groupes de nations soit celui du Marché Commun Européen ou non, que l'un de ces Etats soit la France ou non - une chance de succès raisonnable passe obligatoirement par la réalisation des tâches se rapportant à la mise en place d'un groupement économique arabe doté d'un programme précis visant au développement économique et social de la nation arabe entière et dans le cadre d'un système de complémentarité économique qui fasse du monde arabe une unité capable de traiter en tant que

telle avec le monde extérieur.

Cette assertion ne provient pas seulement des impératifs nationaux qui appellent en faveur d'une complémentarité économique du monde arabe mais aussi de l'existence d'un volume croissant de capitaux entre les mains des Arabes qui fait de ce système de complémentarité et de ce groupement arabes une question économique importante. Il ne fait aucun doute que la convention du Conseil de l'Unité Economique arabe représente déjà une base concrète pour l'élaboration de ce groupement. Et nous demandons à tous les pays arabes qui ne l'auraient pas encore fait, de compléter les formalités nécessaires à leur adhésion en tant que membre.

Il convient de signaler que ce que l'on dit dans certains milieux à propos du volume des capitaux arabes ou de leur excédent provient de l'idée que ce que possède l'Irak par exemple ou le Koweït, ou l'Arabie Séoudite, ou tout autre pays de notre grande patrie arabe dépasse la capacité d'absorption de l'économie de ces pays.

Il est vrai qu'il peut arriver qu'il y ait dans ces pays des surplus de capitaux qui dépassent pendant l'année où ils sont réalisés ou pendant un nombre limité d'années les besoins de tel ou tel de ces pays; mais ces capitaux ne sauraient en aucune manière dépasser les besoins du monde arabe si on le considère comme une région économique complémentaire, de même qu'ils ne sauraient dépasser les besoins du pays dans lequel ces surplus auraient été réalisés si l'on étudie les réalités économiques de ce pays et les besoins qui seront les siens dans un avenir relativement proche.

Il convient de signaler ici que parmi les études qui ont été faites à ce sujet, celle qui se trouve être la plus proche de la réalité est celle qu'a réalisée le Fonds Arabe pour le Développement Industriel et Social de cette année. D'après cette étude, et en supposant que le prix du pétrole demeurera égal à celui de Décembre 1973 et que la production sera la même qu'en 1972, les revenus de la vente du pétrole peuvent être estimés à 50 milliards de dollars par an, soit à 500 milliards de dollars pour la période allant de 1976 à 1985. Cette étude estime que 60 à 70% de ces revenus seront dépensés à l'intérieur des pays producteurs de pétrole. Les réserves prévues se limiteraient donc à 150 ou 200 milliards de dollars auxquels s'ajouteraient 60 milliards qui représentent les réserves de l'année 1975. L'ensemble des réserves à la fin de l'année 1985 serait donc, selon les conclusions de l'étude citée, 210 à 260 milliards de dollars.

Ce chiffre peut paraître grand aujourd'hui, en 1974, mais cette impression se trouve sérieusement modifiée si l'on tient compte de certains facteurs dont le premier est celui des investissements prioritaires. Il ne fait aucun doute qu'au premier rang viendront les pays producteurs eux-mêmes, puis les autres pays arabes pour qui les capitaux provenant de la vente du pétrole sont nécessaires pour accélérer la mise en place des conditions de leur développement économique et social. Au deuxième lieu viendrait la participation prévue et probable des capitaux arabes dans le développement économique et social des pays du Tiers Monde en général et des pays africains en particulier.

Ceci dit, il convient de ne pas oublier que toute cette activité ne peut se réaliser que dans le cadre d'un système monétaire international stable. Cela signifie que nous devons accorder notre attention aux besoins des pays industrialisés et tâcher de faire des capitaux arabes l'un des moyens de remédier au déficit de leurs balances de paiements; une telle action contribuerait directement à la stabilisation du système monétaire.

Si nous voulions traduire ces priorités en chiffres, nous trouverions que chacun des pays producteurs de pétrole (si on considère ceux-ci comme des unités économiques autonomes) aura besoin de 60 à 70 % de ses revenus pétroliers pour son propre développement et ses dépenses courantes. Mais si nous considérons maintenant les besoins de ces pays - les pays producteurs de pétrole - tout en gardant à l'esprit l'idée d'un plan précis de complémentarité économique pour les pays arabes, nous comprendrons aisément que la capacité d'absorption de ces pays augmentera et que par conséquent le volume des excédents diminuera. Autrement dit, ces pays ne se limiteront pas à dépenser 60 ou 70 % des revenus du pétrole mais qu'ils dépasseront ces chiffres puisqu'ils ne se contenteront pas alors de s'industrialiser eux-mêmes ou d'entreprendre des projets pour répondre à leurs propres besoins économiques nationaux, mais qu'ils agiront au contraire au service du monde arabe dans son ensemble.

L'autre facteur qui modifiera l'image que l'on pourrait avoir du volume des excédents arabes est représenté par les besoins des pays arabes ne possédant pas de ressources suffisantes pour leur développement économique et social. Pour estimer ces besoins, nous pouvons

avoir recours aux études réalisées par les Nations-Unies et la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement. D'après ces études qui se réfèrent aux prix en cours de 1972, les besoins des pays arabes déficitaires s'élèvent à 23 milliards de dollars. Pendant que ces pays déficitaires poursuivront leurs plans de développement économiques et sociaux, d'autres pays arabes accumuleront des excédents si nous considérons que les modalités d'exécution pourraient augmenter, que l'épargne pourrait dépasser son taux habituel, et que les conditions de l'échange commercial pourraient ainsi devenir moins favorables pour les pays importateurs. En supposant que le taux de croissance augmentera d'environ 50%, les besoins en devises des pays arabes déficitaires passeraient de 23 milliards à 37 milliards de dollars. Ce chiffre atteindra 60 milliards si les termes des échanges commerciaux se détérioraient de 4 à 5%. Il va de soi que cette détérioration provient de l'aggravation de l'inflation que connaissent actuellement les pays industrialisés.

La détérioration des conditions d'échange pourrait être plus grave encore, surtout que l'ensemble des importations porte sur les biens d'équipement destinés au développement, outre l'importation des biens de consommations, du fait de l'incapacité des dispositifs de production arabes, au début de la période de développement, à satisfaire à la demande. Et toute amélioration dans la gestion économique et la réglementation du fonctionnement augmentera sensiblement ces chiffres. Mais encore une fois, est que les besoins des pays arabes déficitaires augmenteront considérablement si nous faisons réintervenir l'élément de complémentarité économique.

Aussi, en abordant le sujet des capitaux arabes, nous devons tenir compte de deux données:

- 1 - Toute discussion relative aux capitaux arabes doit se placer dans le cadre de la complémentarité économique arabe.
- 2 - Le surplus qui pourrait apparaître après la satisfaction des besoins des pays arabes n'est pas un surplus net, puisqu'il n'est que le résultat de l'échange d'une matière susceptible de se tarir un jour contre une mortale qui risque à tout moment la dévaluation.

L'unique issue qui s'offre donc aux détenteurs de ces capitaux, désireux d'oeuvrer en faveur de leurs pays, est d'accélérer la réalisation de leurs plans de développement. Les capitaux ne dépassent pas les besoins, sauf si nous considérons l'année de leurs réalisations dans les pays pauvres et les pays en voie de développement. C'est pourquoi on doit comprendre que ces ressources, dans le cas des pays arabes,

sont des ressources provisoires et qu'elles doivent être utilisées avant tout pour le développement des pays arabes eux-mêmes.

Si nous voulons aborder maintenant la question de savoir quelle serait la meilleure méthode d'investissement des capitaux arabes en coopération avec les pays industrialisés en général et la France en particulier, la première image qui s'offre à l'esprit est l'utilisation traditionnelle de ces ressources sous forme de réserves bancaires, d'obligations gouvernementales et d'actions. Mais ce moyen ne peut être retenu comme exemplaire ni du point de vue de la rentabilité ni du point de vue des risques réels auxquels on s'exposerait, surtout que l'inflation est une réalité et qu'elle pèse de fait sur les économies des pays industrialisés.

Quant à investir de façon spécifique dans les pays industrialisés, l'inconvénient majeur est que cela détournerait nos capitaux du champ de développement des pays arabes qui risquent d'en avoir besoin avant que leur investissement dans les réalisations des pays industrialisés n'ait eu le temps de produire des intérêts. Sans compter qu'il n'existe aucune garantie pour ces investissements. Car qu'est-ce qui pourrait empêcher un pays industrialisé - l'Angleterre, les Etats-Unis ou la France par exemple - de limiter la liberté de décision des possédants arabes concernant les avoirs qu'ils auraient placés dans ces pays? Et si cela paraît improbable aujourd'hui, qui peut garantir l'avenir?

Il ne faut pas perdre de vue qu'une limitation de la liberté d'action frappant les bailleurs de fonds arabes est toujours possible et, qu'elle représenterait pour eux un réel danger. Il faut savoir regarder ce danger prévisible et ces risques, objectivement et avec franchise.

Il existe une troisième formule pour l'investissement des capitaux arabes avec participation des pays industrialisés en général et de la France notamment: c'est l'établissement d'une forme d'association entre les capitaux arabes et la technologie française, techniques industrielles et techniques de pointe. A mon avis cette solution est la plus logique. Les capitaux d'une part et l'assistance technique de l'autre : ce fait en soi constituerait des garanties et se présenterait comme un stimulant. Cette forme de coopération aiderait à résoudre le problème de la balance des paiements des pays industrialisés par l'augmentation de leurs exportations vers les pays arabes en voie

de développement; et du même coup, la question des capitaux arabes trouverait également sa solution dans un investissement commun et sûr.

Mais la même question réapparaît: Où et quand? Où investira-t-on? Dans les pays industrialisés ou dans les pays arabes eux-mêmes ou dans les autres pays en voie de développement? On ne peut hésiter à répondre. Il va de soi que les investissements doivent se faire d'abord dans les pays arabes détenteurs des capitaux, et que se réalise la forme idéale de coopération entre les capitaux français et l'assistance technique française dans le but d'accélérer la mise en place des conditions nécessaires au développement économique et social des pays arabes. Pour ce développement, nous pourrions signaler trois stratégies:

- 1 - Produire pour répondre aux besoins croissants des pays arabes.
- 2 - Substituer les produits fabriqués sur place aux produits importés/
- 3 - Développer les exportations des produits manufacturés.

Pour le premier point, nous pourrions citer à titre indicatif les industries pétro-chimiques et l'armement pour lesquels nous sommes disposés à acheter l'assistance technique et la technologie sur la base de l'intérêt général. Cette assistance pourrait englober d'autres domaines: du fer, de l'acier ou de l'électronique par exemple. Tous ces domaines sont des terrains favorables au renforcement des possibilités de l'investissement commun.

Mais que penser de l'investissement des capitaux arabes et de la technique française dans les pays industrialisés et en France en particulier? Et que penser de la coopération éventuelle entre les capitaux arabes et la technique française et leur investissement dans les pays en voie de développement, autres que les pays arabes?

En écartant les aspects politiques qui appartiennent aux politiciens, nous pouvons aborder les seuls aspects économiques et examiner les possibilités qui assureraient un climat d'accueil approprié pour les investissements arabes et français associés dans les pays en voie de développement.

Ce mode d'investissement ne devrait se faire qu'après des études détaillées qui nécessiteraient à elles seules un autre colloque, sinon, nous encourrions le risque de voir un jour les capitaux arabes rattachés, dans l'esprit de ces nations, à des souvenirs semblables à ceux auxquels sont rattachés les anciens mouvements colonialistes. Je m'empresse d'ajouter que cette forme d'investissement n'est pas impossible, mais j'insiste sur le fait que ce point mérite d'être considéré avec minutie et réflexion et qu'il nécessite au

préalable des études approfondies.

En ce qui concerne les investissements des capitaux arabes et de la technique française en France ou dans les autres pays industrialisés, le point capital à soulever est celui qui touche aux garanties dont doivent être assortis les capitaux arabes. En réalité je pose ces problèmes dans l'espoir que nos collègues français pourront nous éclairer sur ce sujet en nous exposant leur point de vue.

Pour terminer, résumons-nous ainsi:

1 - Les surplus des capitaux arabes, au moment où ils sont réalisés, peuvent paraître supérieurs aux besoins immédiats des pays producteurs de pétrole, mais ils sont en réalité destinés à répondre à des besoins futurs, étant donné que ces pays sont en voie de développement.

2 - Ces capitaux pourraient ne pas suffire aux besoins de la communauté arabe si nous considérons celle-ci dans le cadre d'un plan défini pour la complémentarité économique arabe.

3 - La meilleure forme de coopération entre les pays arabes détenteurs des capitaux et les pays industrialisés en général, la France en particulier, consiste en l'association des capitaux arabes et de la technologie française. Autrement dit, les pays développés doivent s'associer pour accélérer le développement économique des pays arabes selon un plan préétabli de complémentarité économique arabe, avec tout ce que ce plan comporte de résultats, tels: l'accroissement du volume des exportations des pays arabes ou la diminution de leurs importations provenant des pays industrialisés. Dans ces conditions serait accueillie très favorablement la participation de la technologie française, et celle d'autres pays industrialisés, avec les capitaux arabes en vue de l'investissement à l'intérieur des pays arabes d'abord, puis dans certains autres pays en voie de développement (et ce après une étude minutieuse et prudente du problème), et enfin dans les pays industrialisés après que la nature des garanties offertes aux capitaux arabes ait été connue.

Je veux espérer que ces quelques considérations, que je regrette de n'avoir pas eu l'honneur de vous exposer personnellement, susciteront votre intérêt et animeront votre débat.

①

COLLOQUE FRANCO ARABE

Monsieur d'AUMALE

Ministre Plénipotentiaire
Directeur Adjoint des Affaires
Economiques et Financieres
Ministère des Affaires
Etrangères

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les orateurs qui m'ont précédé ont déjà traité de la plupart des problèmes qui constituent les thèmes de ce colloque. Leurs exposés traduisaient à la fois des préoccupations pratiques, mais aussi des positions de principe, voire de doctrine. Pour ma part, je me bornerai à quelques réflexions que suscitent en moi le sujet qui m'a été confié et qui a trait aux aspects commerciaux de la coopération franco-arabe à l'économie mondiale.

Ces aspects sont d'ailleurs de deux sortes : multilatéraux et bilatéraux.

En ce qui concerne les premiers, ils sont largement discutés dans de nombreuses instances internationales à l'ECOSOC, à la CNUCED aux Nations Unies et notamment lors de la dernière assemblée spéciale de cet organisme. A cet égard on connaît la position de la France sur les points qui sont les plus sensibles, qu'il s'agisse des matières premières, pour lesquelles nous avons toujours souligné la nécessité d'une stabilisation ou d'un ajustement des prix ; du système généralisé de préférences, pour lequel nous avons préconisé un développement continu, mais progressif ; de la consultation entre producteurs, consommateurs et pays pauvres en voie de développement où nous avons souligné notre souci de consultation et de respect des intérêts mutuels. Nous avons toujours été conscients enfin de la nécessité de repenser l'organisation mondiale du commerce, compte tenu des éléments qui se sont petit à petit imposés. Je rappelle, enfin,

que mon pays a apporté son adhésion au consensus général grâce auquel les décisions de l'assemblée spéciale des Nations Unies ont été adoptées.

Dans ces différents domaines, comme je vous l'ai dit, mon pays a écouté les doléances, discuté les problèmes avec les pays concernés et cherché la concertation : c'est tout l'esprit de l'exposé que vient de faire encore récemment M. le Président de la République.

Sans doute n'adhérons nous pas à toutes les suggestions qui sont faites : des mutations doivent encore intervenir, mais la concertation envisagée par nous, vise à évoquer les problèmes sur la base de l'égalité, du respect et de l'intérêt réciproque et de l'amitié. Je ne m'étendrai donc pas davantage sur cet aspect des choses.

Je tenterai d'être plus modeste avec le souci de lancer le dialogue sur des aspects plus pratiques et sur des thèmes touchant directement ceux qui sont les agents des échanges internationaux.

Le monde où nous vivons subit certes des mutations fondamentales, mais aussi des contraintes inhérentes à l'existence simultanée de nombreux systèmes économiques et liés au fait que le commerce reste le commerce ; enfin, il convient de ne pas oublier les lourdeurs psychologiques et sociologiques qui marquent les uns et les autres. L'évolution des habitudes dans les profondeurs est toujours lente quelle que soit la volonté de ceux qui décident ; la pâte humaine prend du temps à lever.

Comment peut-on donc développer la coopération franco-arabe sur le plan commercial ? C'est cet aspect bilatéral d'une attitude concertée qui est en question.

Et tout d'abord deux ou trois remarques :

1°) Nous sommes dans le monde : on ne peut donc échapper à l'obligation de raisonner mondialement, c'est à dire non seulement avec des pays, mais aussi avec des entreprises travaillant par dessus les frontières. Nous en comptons en France dont l'objectif, grâce à leur acquit technique et à un large réseau commercial, est de collaborer avec les pays intéressés et d'établir une étroite concertation pour une commercialisation efficace.

2°) Nous sommes interdépendants et je crois que la souveraineté acquise par chacun, conjuguée avec une politique d'industrialisation qui comporte ses exigences commerciales permet à la fois de prendre une véritable conscience de cette interdépendance et de voir clairement les responsabilités qu'assume un pays à partir du moment où il est libre.

3°) Le phénomène de concurrence qui s'est plutôt accru qu'atténué dans les dernières années en raison de l'accès au marché de groupes importants de nouveaux Etats et de nouveaux producteurs

pose des problèmes que l'on ne peut écarter du revers de la main.

Cet ensemble de facteurs illustre la période de mutation dans laquelle nous sommes entrés : nouvelle répartition du travail, rééquilibrage des activités, satisfaction des besoins, y compris la solidarité qu'elle implique, projection sur de nouveaux pays de l'activité des sociétés en conformité, bien entendu, avec les exigences locales. Cet arrière plan dessiné, comment se posent les problèmes pour nous ?

Ce sont donc plutôt des questions que j'adresse à l'assistance que des affirmations et c'est à ces questions que je souhaiterais voir donner des réponses afin d'animer la discussion.

a) Dans le contexte d'industrialisation, comment décider des options de nature à éviter les concurrences abusives ? Mais y a-t-il véritable danger de concurrence, compte tenu des besoins immenses qui existent ? Ne faut-il pas plutôt porter son attention sur une bonne recherche des débouchés ?

b°) Quel équilibre trouver outre la volonté d'industrialisation et d'exportation des nouveaux pays producteurs, les initiatives des grandes sociétés en vue d'assurer l'extension de leur implantation et la part raisonnable à réserver aux anciens pays producteurs ? Quelle coopération organiser entre les uns et les autres ?

c) A quel niveau organiser, pour cette action sur les marchés extérieurs, la concertation ? Au plan multilatéral ou sur le plan bilatéral ? Sans doute sur les deux plans. Quels sont les domaines prioritaires dans ce dialogue : chimie, sidérurgie, pharmacie, automobile, aluminium, industries de pointes ?

d) De façon très pratique les industriels arabes ne peuvent-ils pas, à l'image de la CEPAL, créer un bureau d'information économique pour l'Europe. A cet égard la Chambre de Commerce Franco-Arabe n'est-elle pas un instrument approprié ? Quel peut être le rôle des capitaux arabes dans la création de nouveaux circuits commerciaux ?

e) Ne convient-il pas enfin pour assurer la commercialisation des produits industriels d'imaginer des formes de coopération entre organismes privés ou l'Etat du côté arabe, et entreprises privées du côté européen et français et qui couvrent à la fois la fabrication et l'exportation en commun. Apportons-nous en fait le soin qu'il faut à l'action quotidienne qui est le nerf véritable du commerce, d'autant que le monde arabe dispose d'une vieille et solide tradition du négoce.

En effet à côté des cadres juridiques, voire idéologiques, il y a le travail quotidien où doivent converger les intérêts des parties en cause. Nous pouvons du côté français apporter une vision raisonnable des choses, une certaine sagesse venue des malheurs autant que des succès, ainsi que la leçon que la roue tourne toujours et ne s'arrête jamais en chemin, c'est là

une dimension que nous pouvons très spécifiquement apporter

f) Enfin ne faut-il pas voir plus large encore dans le cadre du dialogue euro-arabe car, si on veut agir mondialement, il faut peut-être commencer sur le plan de l'Europe et du monde arabe.

(7)

Monsieur MAHMOUD BAHIR ONSY

Vice Président de la Banque
Arabo-Africaine

DEFINITION DU MONDE ARABE ET DU TIERS MONDE

Le Monde Arabe : Il se subdivise en trois groupes de pays :

1°) les pays producteurs de pétrole (Arabie Séoudite, Koweït, Libye quelques émirats du Golfe Arabe) dont le revenu en devises étrangères a augmenté d'une manière spectaculaire dépassant de loin leur capacité de consommation et d'investissement intérieur. De là l'acheminement des capitaux, soit vers les Banques Européennes et Américaines, vers l'investissement extérieur gouvernemental, ou vers la thésaurisation. Ce groupe de pays, vu ses moyens, est à même d'offrir au Tiers Monde de l'aide financière, des facilités de crédit et des prêts. Ainsi se créera au cours des années un portefeuille de titres d'un rendement important qui pourrait le cas échéant compenser l'épuisement éventuel des sources pétrolières.

L'Irak et l'Algérie ne sont compris dans ce groupe, parce que l'augmentation de leurs revenus est relativement modérée et serait plutôt dirigée vers leur développement intérieur, c'est à dire de l'agriculture ainsi que de l'industrie, déjà existante, et qui ne demande qu'à être renforcée. Par l'utilisation donc de leurs ressources propres, ces deux pays auront un recours peu important aux marchés financiers et aux organismes de crédit internationaux, laissant ainsi à ces derniers la possibilité de diriger leurs possibilités de financement aux pays moins favorisés.

2°) Les pays exportateurs de matières premières: (Egypte, Syrie, Tunisie) dont les revenus ont été réduits du fait de la hausse des prix de l'importation des produits pétroliers et pour certains d'entre eux (Moyen Orient, Péninsule Indo-Chinoise) par suite de l'augmentation des frais d'armement.

Ces pays peuvent offrir leurs expériences dans les domaines de l'agriculture, des industries traditionnelles comme le tissage et la filature, des sucreries, de la construction de routes et de ponts ainsi que dans les projets d'irrigation et de drainage. Ils peuvent également aider de leur compétence en matière de médecine, d'éducation, d'engineering, comme ils peuvent aussi fournir une main d'oeuvre

spécialisée et non spécialisée. Ce faisant, ils collaboreront avec les pays similaires dans le Tiers Monde, qui sont relativement développés (Inde-Pakistan).

3°) Troisième groupe de pays arabes : les deux Etats du Yemen, la Jordanie et quelques émirats pauvres du Golf, devront être considérés à part étant donné leurs ressources minimes et la faiblesse de leur niveau de vie et de leur technicité.

LE TIERS MONDE :

Nous devons considérer plusieurs catégories parmi ces pays selon leurs différentes conditions surtout en ce qui a trait à leur degré de réactions par devant les derniers événements tel que l'inflation, la dépréciation des monnaies et la hausse du prix du pétrole.

La première catégorie comprend l'Indonésie, la Malaisie, le Ghana, le Nigéria, le Gabon, le Mexique et le Brésil. Les revenus de ces pays ont augmentés du fait de la hausse des prix de leurs productions ou l'augmentation de leurs exportations. Certains d'entre eux ont ces dernières années atteint ou presque le stade d'expansion. De même leurs réserves monétaires sont élevées.

Les pays de cette catégorie n'ont nul besoin de prêts ou d'aides financières permettant ainsi à d'autres pays de profiter de ces facilités qui viennent s'ajouter à celles qui ne sont plus accordées aux pays producteurs de pétrole par les places financières, d'autant plus que ces derniers ont remboursé les prêts qu'ils avaient contractés de ces mêmes places ou des organismes internationaux.

La seconde catégorie comprend la plupart des Pays Africains et Asiatiques (Inde, Bangladesh, Afghanistan) qui ont beaucoup souffert des derniers événements et dont certains souffrent également d'une famine constante due aux perturbations atmosphériques (la sécheresse dans les pays du Sahel).

La hausse des prix des importations et du pétrole dans une proportion plus élevée que celle enregistrée par les exportations de la plupart de ces pays ont eu des résultats graves dont les principaux sont :

a) L'affaiblissement du produit national brut et la diminution du taux de croissance - dûs à la modification à rebours du terme des échanges commerciaux - ont eu pour résultat d'annuler les gains déjà acquis, de réduire les crédits en devises étrangères et nationales qui devaient être affectés aux investissements de la seconde décennie afin de réaliser le taux visé (augmentation de 6% du produit national) surtout pour les pays les plus pauvres. Ces pays ont été surtout affectés par la hausse du prix du pétrole à 400%, des céréales 300% à la suite de la baisse de la récolte mondiale et ce, outre l'augmentation des prix des importations des matières premières, des produits manufacturés, des machines, des services et de la majoration des taux d'intérêt à des niveaux sans précédent dans l'histoire moderne.

En plus, les réserves étrangères de certains pays ont subi le contre-coup des fluctuations des principales devises.

Il est à prévoir pour ces pays une diminution de la demande sur leurs produits du fait du ralentissement des activités régnant actuellement dans les pays développés, sans parler de l'inflation existant dans ces mêmes pays, et l'on constate que malgré le ralentissement de l'activité économique, ces pays pauvres n'ont pas profité comme jadis de la baisse des prix des produits manufacturés.

b) la hausse du prix des engrais, du matériel agricole ainsi que l'acquisition de la grande partie de ces produits par les pays riches ont eu pour conséquence l'arrêt de la "Révolution Verte" et le retour aux méthodes agricoles primitives.

c) la diminution des réserves officielles de ces pays, de leur capacité d'obtention de crédit, de l'augmentation du volume de la dette extérieure et les intérêts imposent l'augmentation des aides internationales. Cette augmentation devrait être de l'ordre de (dollar) 7 milliards en 1975 et de 10 milliards en 1980. Tout cela uniquement pour parer aux effets causés par les derniers événements et la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie.

LES POSSIBILITES D'INVESTISSEMENTS

1 - Dans les PAYS ARABES

Il n'est pas exact de dire qu'il n'y a pas dans les Pays Arabes des projets de financements, car les possibilités d'enrichissement existent, qu'il s'agisse de l'agriculture, de la minéralogie, des industries traditionnelles ou nouvelles, du Transport, des Services et surtout de l'Education et de la Santé Publique.

A titre d'exemple, nous relevons, ce que le Monde Arabe peut fournir comme aide dans le domaine de l'Agriculture aux pays sous-développés, surtout à ceux possédant des possibilités dans ledit domaine, comme l'Irak, la Syrie, le Soudan, et l'Egypte, afin de les dédommager de certaines rétentions dans les investissements qui ont lieu actuellement, étant donné l'insuffisance des moyens qui leur permettraient d'arriver à un niveau leur accordant le pouvoir d'exploiter leurs richesses, et d'augmenter leur rendement agricole. On a estimé le minimum nécessaire à cet effet à 1,5 milliard annuellement. Pour mener à bien ce programme, une politique conjointe devrait être établie, sous l'égide des organisations agricoles internationales et arabes, de la Banque Internationale, des organismes d'investissements arabes, et enfin des Banques Internationales Arabes afin d'atteindre les buts suivants, après les avoir classés par ordre de priorité pour chaque pays, soit :

- 1) mise en valeur des terres dans les régions dépendant des pluies, au Soudan et en Syrie et y transférer la main d'oeuvre voulue, étant donné que l'on estime à 1 000 dollars les frais d'irrigation par feddan.
- 2) renouvellement du système d'irrigation et de drainage. Accroître la réglementation des eaux des fleuves (le Nil, le Tigre et l'Euphrate, Baniyas Hasbani et Litani). Etablissement de barrages pour l'irrigation et la fourniture d'électricité. Ces travaux sont nécessaires, malgré leurs frais élevés, car l'agriculture par irrigation crée et absorbe de la main d'oeuvre. On poursuit ainsi le but général que l'on se propose d'atteindre étant donné la densité élevée de la population.

La priorité des investissements arabes, serait donnée aux projets régionaux et à l'amendement des terres agricoles. Dans certains pays, comme l'Irak et l'Egypte les projets de drainage seraient prioritaires.

- 3) accroissement de la production des céréales dans les pays méditerranéens afin de parer à la pénurie actuelle. Les importations de céréales sont d'environ 4 millions de tonnes. L'augmentation prévue des revenus ainsi que celle de la population de cette région, qui est d'environ 2,5 % par an se traduiront par une augmentation de la demande sur les aliments. De ce fait, les fonds destinés aux investissements seraient affectés à l'achat de céréales et de viandes.

- 4) certaines régions proches des marchés locaux, seraient destinées à des produits à rendement élevé tel que : la culture des légumes et des fruits, de l'emboche, ainsi que la production d'huile végétale. Il faudrait également prévoir l'extension des pêcheries afin de faire face à la consommation locale, à l'exportation et compenser le manque de protéines animales dans cette zone.

- 5) étant donné le coût élevé que nécessite la création de prés, comptant sur l'irrigation, il y aurait lieu de financer la création d'herbage dans les régions pluvieuses du Soudan et de la Somalie.

- 6) Augmenter le financement des instituts de crédit et des Sociétés Coopératives dont le rôle est d'améliorer les terres agricoles.

II Dans le TIERS MONDE

Les pays Arabes pétroliers ont par devant eux de nombreux débouchés d'investissements. Ils peuvent par exemple investir dans l'industrie des secteurs public et privé des pays du Tiers Monde, en accordant une attention toute spéciale aux industries produisant pour l'exportation, en vue d'augmenter leur disponibilité en devises étrangères - car la demande sur les produits mécaniques et chimiques va toujours en croissant - Ainsi donc les

projets ayant pour but l'exportation devraient venir en tête dans les programmes de développement.

a) Entreprendre l'exécution des projets dont l'étude avait été entreprise et terminée par les Organisations internationales, par la Banque Internationale et ses branches subsidiaires et qui n'ont pu être accomplis par suite de manque de ressources.

b) Financement des projets industriels régionaux, ayant un caractère commun, tel que : les engrais, les produits pétrochimiques, l'acier et le montage des voitures et dont le volume minimum de l'unité de production est trop élevé pour un marché restreint. Cette même production existant dans les pays arabes et africains, il en résulte un gaspillage des ressources. On pourrait dans ce cas procéder à la division du travail et arriver ainsi à compléter l'entité géographique.

c) Financement des organismes de crédit industriel

d) Modernisation de certaines industries agricoles concernant les usines d'engrenage et de pressage du coton, les sucreries, les industries cotonnières ainsi que la mise en conserve de fruits et de légumes.

e) Renouvellement dans certains pays des moyens de transport et des Ports ainsi que des moyens de télécommunication et leur coordination entre les divers pays.

f) L'extension des industries agricoles et la préparation des récoltes pour l'exportation, auront pour corollaire l'extension des sucreries, des distilleries, de la fabrication du papier à partir de la Bagasse, des alcools, de la mise en conserve des fruits, des légumes, de la viande ... augmentant ainsi la valeur de la production. L'établissement de ces industries serait fait de concert avec les pays avancés de l'Est et de l'Ouest.

g) Accroissement de la production des machines et du matériel tels que ceux nécessaires à la filature et au tissage, à destination des pays arabes et africains, leur assurant un minimum de leur besoins.

CE QUE PEUT OFFRIR LE MONDE ARABE AU TIERS MONDE

Passons maintenant à l'étude des besoins du Tiers Monde et ce que peuvent offrir les Pays Arabes pour contribuer à éliminer les effets directs et indirects de la crise pétrolière :

1) Aide technique :

L'obstacle primordial à l'évolution des Pays du Tiers Monde est le manque de projets prêts à être financés. Et même au cas où ils existent ils sont incomplets et négligent les données économiques, celles du marketing, du financement, des effets de la croissance démographique en plus du manque d'études géologiques. D'où la

nécessité de créer des centres d'études arabes groupant les émigrants arabes afin de profiter de leur expérience et de collaborer avec les organismes publics et privés des pays de l'Est et de l'Ouest.

Les pays arabes peuvent aussi offrir de l'aide technique et des experts aux organismes de planification de ces pays afin d'élaborer les plans et veiller à leur exécution, de participer à l'administration (pour quelques années) et aux programmes d'entraînement.

2) Aide Financière :

- la richesse démesurée et subite des pays arabes leur impose le devoir d'offrir des subventions pour compenser le déficit de la balance de paiement causé par la flambée du prix du pétrole dans le pays où les prix de leurs exportations n'ont pas augmenté et aussi des pays très pauvres. Ces subventions seraient par exemple accordées via le "World Food Programm" afin que les subsides prennent la forme de graines et de produits alimentaires à l'exemple de la loi Américaine P.L 480.

- l'offre de subventions et de facilités de crédit à l'exemple de l'Organisation Internationale de Financement (IFC) aux pays les plus pauvres pour financer les projets du secteur des services publics.

- placer des investissements directement dans des projets à haute rentabilité dans le secteur privé dans tous les pays du Tiers Monde. Ces prêts accordés au taux courant devraient être en partie pris en charge par les Caisses Arabes afin que les taux d'intérêt soient modérés.

Il est à relever que les Pays Arabes peuvent acheter à la IBRD, IFC, IDA quelques uns de leurs portefeuilles de prêts déjà accordés, afin que ces organisations puissent utiliser leurs ressources dans d'autres domaines.

- garantir les prêts aux pays sous développés à l'exemple de l'accord Arabie/Soudan ce qui leur permettrait de contracter des prêts à des conditions normales.

des quotas - l'accroissement du Capital des Caisse Arabes, ainsi que l'augmentation/des pays pétroliers au Fonds monétaire et à la Banque Internationale et ses filiales ; ceci afin de parer au manque de leurs ressources au cas où les grands pays viendraient à diminuer leur aide.

LES ASPECTS DE LA COOPERATION ENTRE LES ETATS PETROLIERS ET CEUX DE L'OCCIDENT

Plusieurs tentatives de coopération entre les Etats Arabes et les Etats promoteurs de l'Industrie - soient capitalistes, soient socialistes - sont en cours, nous en citons :

- 1) le financement arabe des recherches techniques qu'entreprennent les maisons privées ou publiques de planification, tout en distinguant les possibilités du Tiers Monde de celles des pays avancés. De même on vérifiera - avant de consentir des emprunts publics aux gouvernements pour le financement de projets - si ceux-ci sont étudiés. Enfin les emprunts ne seront pas accordés ad libitum, plutôt consacrés à des projets déterminés insérés dans le protocole conclu.
- 2) la collaboration avec les compagnies ayant des possibilités immenses et dont les activités sont au delà des frontières tant que ces compagnies se tiennent à la non ingérence dans les affaires intérieures des Etats
- 3) La capitalisation des Fonds Arabes, en vue de leur investissement, car les Etats du Tiers Monde ne s'opposent pas à cette capitalisation qui ne rappelle en rien les souvenirs amers de l'impérialisme, ainsi que la participation, avec les pays industrialisés, à l'avancement de fonds pour l'achat de machines, plutôt que d'avoir recours aux prêts des fournisseurs.
- 4) la collaboration d'une politique de financement à long terme en faveur des industries à main d'oeuvre condensée en Afrique et en Asie est relativement avantageuse, et permet de pallier à l'émigration d'ouvriers africains et asiatiques vers l'Europe, question qui soulève beaucoup de rancœur.

Afin d'éviter tout double emploi, la coordination entre les divers corps de recherches arabes et occidentales exige la prise en considération de la capacité de remboursement des créiteurs, et ceci après l'ordonnement des prêts. De même que les subrogations de quelques créanciers actuels par les pays pétroliers. En plus, cette coordination reconnaît aux Etats créanciers des garanties contre toute mesure d'immobilisation, de nationalisation ou de mise sous sequestre, ainsi que le pouvoir de transférer les Fonds (et le Debt Service), tout en évitant le financement à court terme autant que possible. Il ne faut pas s'attendre à ce que les Etats Arabes fortunés jouent "les Pères Noël" et l'estimation de leurs possibilités ne devrait pas être poussée à l'extrême car le revenu des Etats Unis, surtout que ces états Arabes en 1974 ne dépasse pas 5% du revenu national des Etats Unis, surtout que ces états ne vivent que de leurs capitaux nationaux.

Nous mentionnons - entre autres formes de coopération - la contribution des Banques Arabes au soutien des crédits destinés à financer l'importation de machines et d'équipements, afin d'éviter d'avoir

recours aux prêts des fournisseurs ainsi que la conclusion d'accords à longs termes, et ceci pour faciliter l'établissement des plans dans les pays producteurs et coordonner la production dans le Tiers Monde autant que possible - notamment pour certaines industries telles que la pétrochimie. De là, la contribution à réaliser une certaine stabilisation internationale, en comblant une part du déficit dans la balance des paiements des Etats industriels en Occident.

En outre les observations indiquent que la majeure partie des recherches scientifiques se poursuit dans les pays avancés et vise en premier lieu à restreindre la main d'oeuvre et à automatiser l'industrie, le transport et les services publics autant que possible. Les Etats Arabes ont toute la possibilité de financer les recherches scientifiques dans les pays sous développés en vue de résoudre leurs problèmes d'hygiène, de pédagogie et de relever la productivité des ouvriers par la technologie intermédiaire.



Allocution de Monsieur BEKKALI

Directeur de l'Institut Agronomique
HASSA II de Rabat

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La maîtrise de la technologie est certainement un volet important dans le développement de tout pays développé ou non ; dans sa course au développement ; il est crucial voir vital pour mon pays partie intégrante de l'ensemble maghrébin et de l'entité arabe qui a été en son temps un vecteur important dans l'élaboration et la diffusion de la science fondamentale ou appliquée quand elles étaient encore au stade de leur éclosion et de leurs premiers pas.

L'acquisition de la technologie dans sa forme actuelle, la nécessité de l'entretenir pour en suivre l'évolution extrêmement rapide, l'obligation de l'assimiler en vue de l'adapter aux conditions spécifiques locales sont les impératifs qui s'imposent à nous. Les systèmes de formation et de recherche tant publique que privée sont les premières concernées comme structures d'accueil comme réels facteurs de développement.

La priorité effective qu'elles méritent dans nos différents plans de développement économique et social, en font une décision capitale et politique qui serait la première manifestation de la volonté nationale d'élaborer une stratégie de développement authentique.

L'assistance dans un premier stade, la coopération dans un autre sont un relais pour la première, une nécessité pour la seconde.

L'objectif doit être :

à court et moyen terme

d'amener le partenaire moins favorisé à se hisser à un niveau scientifique et technologique international suffisant pour se rendre relativement autonome pour le back ground scientifique.

Ceci est une nécessité pour les pays avancés qui désirent voir se hisser le niveau de la consommation technologique et scientifique et rendre les pays périphériques acquéreurs des techniques de pointe.

C'est une nécessité également pour les pays moins favorisés afin de pouvoir, à partir de là, espérer réaliser une percée dans quelques domaines spécialisés.

à long terme,

de viser à une division internationale de la recherche et de ses applications technologiques. Peu de pays dans le monde pouvant se permettre de faire des recherches dans tous les domaines, il paraît économique de réserver à chaque pays les domaines d'investissement dans lesquels il a une vocation spécifique. Par exemple pour le Maroc, l'aridoculture, irrigation, érosion, technologie alimentaire, énergie solaire, chimie du phosphore et évidemment tout le domaine économique et social les concernant.

Une aide ainsi comprise permet à tous les pays quelle que soit leur situation de départ, d'espérer parvenir à une majorité scientifique internationale, par une autonomie relative du point de vue général, par l'accès et la percée internationale à certaines techniques et recherches de pointes "échangeables" contre des techniques et des recherches de pointe qu'il n'a pas vocation, ni les moyens de développer chez lui.

Aussi la générosité à court terme, et plus prosaïquement une aide bien pensée à long terme, serait celle qui engagerait de fait, le développement d'une investigation de pointe dans un pays périphérique sans chercher à la concurrencer, c'est à dire en refusant effectivement de considérer le laboratoire étranger, que l'on a aidé à établir, comme un relais de basse technologie nécessairement installé dans le pays aidé en raison du domaine d'investigation propre, une recherche plus fondamentale.

Deux aspects sont donc à examiner séparément :

- une aide tous azimuth pour parvenir à un niveau général moyen de la recherche et de l'enseignement.

Elle viserait à doter les universités et instituts de l'équipement et des enseignants de haut niveau permettant rapidement de former un corps professoral de nationaux et des unités de recherches. Des équipes d'enseignants étrangers de haut niveau auraient la tâche contractuelle de réaliser l'implantation de ces unités en visant de les amener à l'autonomie scientifique dans un laps de temps déterminé. Ainsi on assisterait pas à une rotation permanente d'enseignants débutants, souvent très doués mais aussi inexpérimentés dans le domaine de la création de laboratoires et demeurant trop peu de temps pour dominer les problèmes de la

recherche à long terme.

- la désignation concertée des domaines spécifiques dans lesquels une investigation du plus haut niveau serait réservée à chaque pays.

Le problème de la division internationale de la recherche scientifique, ne peut être imaginée d'une manière purement bilatérale mais plutôt dans un cadre géographique plus large.

En effet, la disponibilité différentielle de pétrole, de phosphate de terre irrigables, de situations bio-climatiques, d'environnement halieutique etc... nécessite d'emblée, un partage pour éviter les doubles emplois, les concurrences et permettre ainsi des économies dans les investissements scientifiques extrêmement lourds à long terme.

Dans ces domaines spécifiques on pourrait dire que les problèmes posés sont la richesse même du pays concerné et une reconnaissance de la personnalité scientifique de ces pays serait justement de ne pas leur confisquer leurs problèmes ou plutôt ces retombées scientifiques, intellectuelles et ~~en~~ définitive technologiques d'une recherche qu'ils devraient être les premiers à élaborer à un haut niveau.

Et, le laisser faire conduit en fait à voir les pays mieux préparés s'emparer du domaine d'investigation mis à jour par les difficultés économiques et sociales du pays périphérique et celui-ci se trouve être rapidement plus complètement dépendant et n'être que le lieu de formation des experts étrangers.

Cette "contribution passive" qui répondrait mieux à la notion péjorative de "l'assistant assisté" n'est évidemment pas une prestation payée à sa vraie valeur d'échange.

Ainsi l'aide dans ces domaines doit être totalement située dans le pays où la recherche à sa vocation d'être et en particulier dans ses résultats (la publication, la prise de brevets, l'application technologique) qu'elle que soit la nationalité des chercheurs.

Le pays qui aiderait l'autre déclarerait s'abstenir un temps déterminé de se donner à lui même les moyens de poursuivre des recherches à un haut niveau comparable dans le domaine spécifique ailleurs que dans le pays même qu'il aide, de manière à pouvoir implanter durablement l'unité de recherche d'enseignement et d'application au point d'en être tributaire.

Par exemple, en matière d'enseignement et de délivrance de diplômes dans la spécialité de pointe considérée, le pays qui aide s'abstiendrait également un temps défini assez long, d'agir ailleurs que dans le pays aidé ; il y enverrait ses étudiants et ses chercheurs y acquérir la formation nécessaire.

Ces perspectives tracées à grand trait sont des axes de réflexion générale qui permettent de poser, ~~sur~~ la base de principes et

d'objectifs à long terme, un jugement de l'aide bilatérale et une réorientation de celle-ci.

Par exemple, si à la suite des indépendances des pays du maghreb, pour ne parler que de ceux-ci, un certain nombre d'institutions scientifiques se sont repliées en France à Aix en Provence, à Montpellier, à Grenoble, à Paris etc... pour y poursuivre, à distance, des recherches dans les domaines qui sont de la vocation des pays maghrébins, la conséquence en est un accroissement de la dépendance scientifique de nos pays à l'égard de ces institutions et probablement pour un long temps. Or, cette dépendance scientifique n'est et ne sera que le résultat des difficultés momentanées que nos pays connaissent en matière scientifique et la France en l'occurrence, par le moyen de ces institutions, bénéficiera d'une pure rente de situation historique.

Sans doute dans nos pays un gros effort de reprise a été engagé et a trouvé des aides, en France notamment, pour hausser le niveau scientifique proprement maghrébin, mais ceci sans que soient posés à long terme, les moyens de réduire le fossé technologique. Une véritable réflexion, une prise de conscience de tous les milieux gouvernementaux de part et d'autre s'avère nécessaire.

La proposition faite ici est de ré-examiner les conditions d'un renversement de la tendance de manière à ce que l'élévation du niveau scientifique général dans nos pays ne soit pas un moyen d'une dépendance accrue, notamment technologique et instrumentale, mais au contraire l'occasion d'une redistribution des domaines permettant d'aller vers un échange ultérieur véritablement bilatéral et plus égalitaire et ce dans l'intérêt bien compris.

(P)

COLLOQUE FRANCO ARABE

discours du Cheikh Hassan BELLIL

Ministre d'Etat du Commerce de la
République Démocratique du Soudan

Certains aspects de la coopération entre les pays en voie de
développement et les pays industrialisés notamment dans le
développement agricole du Soudan

Monsieur le Président,

Il m'est agréable de participer aux travaux du colloque Franco Arabe pour une courte intervention qui portera essentiellement sur l'expérience tentée par la République Démocratique du Soudan dans le domaine de l'agriculture et son évolution. L'accent sera mis particulièrement sur certains aspects de coopération entre pays en voie de développement et pays industrialisés.

S'il est évident que la coopération mondiale s'est avérée nécessaire à travers tous les temps pour la réalisation des intérêts communs des peuples de l'univers, les conditions économiques auxquelles se trouvent confronté le monde d'aujourd'hui rendent plus impérieuses la nécessité d'explorer de nouvelles perspectives de coopération et dont les conséquences se font sentir aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés.

Les pays en voie de développement ont subi dans une large mesure les effets de ces problèmes aigus mais les pays industrialisés ont également ressenti le contre-coup de la crise. Cet état de fait rend nécessaire l'ouverture d'un dialogue pour un échange de points de vue afin de définir les meilleurs moyens pour surmonter les difficultés et renforcer la coopération entre les deux parties en vue d'atteindre des objectifs communs. Dans ce cadre, le colloque Franco-Arabe, auquel j'ai l'honneur de participer, revêt une importance particulière.

Je traiterai, tout le long de cet exposé, de l'expérience tentée par la République Démocratique du Soudan dans le domaine du développement économique et social.

Il est donc normal que l'agriculture occupe une place prépondérante dans cette allocution, étant donné le rôle qu'elle joue dans l'économie nationale.

Le secteur agricole participe dans une proportion de 40% environ au revenu national et occupe 85% de la population dont le nombre s'élève à 15 millions d'habitants avec un taux de croissance annuel moyen de 2,8% .

Le Soudan est un pays riche en ressources naturelles qui favorisent les possibilités de développement si certaines difficultés relatives à l'exploitation de ces ressources étaient surmontées d'une part ; et d'autre part si l'équilibre était assuré entre les exigences imposées à ce secteur et son aptitude à y faire face.

L'agriculture constitue le support principal du développement économique, car elle assume un rôle primordial dans l'élargissement de la base de production, dans le financement de l'infrastructure du pays et dans le développement du secteur industriel ; par ailleurs , elle représente une source d'entrée des devises étrangères nécessaires pour le financement des importations en matériel et équipements destinés à la réalisation des projets de développement. En outre, la production agricole doit couvrir non seulement les exportations mais également les besoins intérieurs du pays en matière agricole et en matières premières nécessaires aux industries alimentaires.

Le secteur agricole au Soudan exerce ses activités dans le cadre du plan quinquennal de développement économique et social (1971/ 75) et d'un programme échelonné .

L'objectif principal du plan et du programme est d'accroître le revenu national de 7,5 % en moyenne. Pour ce faire, il est prévu une augmentation du volume de la production animale et agricole, et, le renforcement des exportations . Pour éviter que l'économie nationale ne dépende uniquement de la monoculture du coton , il convient de diversifier les données économiques , moderniser les moyens de production par l'utilisation de graines supérieures, d'engrais chimiques, des insecticides , ainsi que par l'emploi de matériel et équipement modernes ; enfin par le renforcement des institutions agricoles qui participent , dans une large mesure , à la production , à la recherche , à l'orientation, au crédit et à la commercialisation.

Le programme d'exécution échelonné assure, pour sa part, dans une première étape l'auto-provisionnement en produits agricoles tels que le riz, le blé, le sucre, le thé, le café, et dans une seconde étape l'augmentation de la production dont l'excédent sera destiné à l'exportation.

Le programme est également orienté vers l'industrialisation des produits agricoles et tend à assurer l'auto-approvisionnement en matière de textile et en sacs d'emballage des produits mentionnés.

Ce programme tend également à concentrer le développement dans les régions les plus défavorisées en vue d'assurer un équilibre régional susceptible de résoudre les problèmes relatifs à la prédominance du secteur agricole traditionnel. Le montant des investissements destinés à la réalisation du plan quinquennal et du programme couvrant une période de sept ans s'élève à 433 millions de livres soudanaises répartis par priorité entre les différents secteurs : transport , communications, agriculture, industrie et les services.

Le plan de développement a également pour objectifs:

- le renforcement du secteur agricole;
- l'augmentation du volume des exportations agricoles.

Comme nous l'avons déjà souligné, le secteur agricole assume une double charge, d'une part faire rentrer des devises étrangères et d'autre part accroître la production intérieure pour réduire le volume des importations en biens de consommation .

Par ailleurs, en raison de l'accroissement de la demande due à la poussée démographique et à l'élévation du niveau de vie individuel, le secteur agricole doit couvrir tous les besoins de la population ,notamment les produits de première nécessité afin de freiner les importations.

Les dernières statistiques indiquent un accroissement de la demande des produits principaux tels que les fruits et légumes, les produits sucriers et les produits d'origine animale entre les années 1970 /1985. Les prévisions estiment que l'accroissement de la demande devra être d'un taux de 71% pour la farine, 62% pour les féculents ,94% des fruits et légumes , 94% pour les produits sucriers, 94% pour les produits d'origine animale.

Pour faire face à une demande croissante des biens de consommation locale et en même temps orienter l'agriculture vers l'exportation - à une époque où la demande mondiale des produits alimentaires et plus particulièrement le blé et les produits d'origine animale devient pressante - un déploiement d'efforts dans ce sens s'avère indispensable . Le Soudan possède des ressources naturelles qui lui permettent de jouer un rôle important dans ce domaine ; c'est à ce niveau que pourrait s'instaurer une coopération sur une vaste échelle avec les pays qui disposent de l'expérience , de l'assistance technique et technologique ainsi que les méthodes de fabrication des machines et le matériel moderne.

Il est par ailleurs certain que les efforts entrepris par le Soudan sur le plan du développement ne peuvent donner les résultats escomptés que s'ils sont accompagnés d'une modernisation des moyens de production et de la possibilité de bénéficier des données technologiques récentes.

En ce qui concerne les ressources naturelles, le problème de la sécheresse et de l'empiètement du désert sur les zones avoisinantes constitue un danger permanent pour les richesses naturelles. En outre, l'augmentation numérique du bétail résultant de la lutte contre les maladies occasionne des pressions sur les pâturages naturels dont plusieurs ont disparu par suite de l'avancement du désert et de l'érosion des terres. Plusieurs forêts de résine situées dans les zones menacées ont également disparu.

Des efforts considérables sont entrepris pour mettre en place des ceintures de protection destinées à protéger les projets agricoles irrigués notamment dans la zone nord du Soudan. Des études ont également été entreprises pour maîtriser les sables mouvants et pour le reboisement de grandes superficies par des arbres à résine. Ces efforts nécessitent un soutien scientifique et technique ainsi que l'utilisation des méthodes de l'écologie appliquée au moyen d'instruments de mesure pour l'étude des milieux végétaux.

La coopération technique peut jouer un rôle important dans le domaine de l'agronomie : construction de serres dont on peut ajuster la température et l'humidité, l'installation de salles frigorifiques pour la conservation des graines et la fourniture des équipements des laboratoires d'analyse des huiles. Le Soudan attache une attention particulière à l'hygiène du bétail, car une grande partie des produits d'origine animale est destinée à l'exportation. Un projet a été élaboré pour la création d'une zone immunisée.

Pour la lutte contre les maladies contagieuses et notamment l'élimination de la fièvre aphteuse, il y a lieu de créer des laboratoires d'analyse spécialisés dans la médecine vétérinaire qui produiraient le sérum nécessaire et les autres médicaments et dispenseraient des soins. Une coopération étroite entre les pays développés et les pays en voie de développement devrait s'instaurer pour un échange d'information, une meilleure assistance technique et la formation des cadres locaux.

Cette collaboration pourrait également s'étendre aux centres de recherches alimentaires et biologiques, comprendrait également l'étude des caractéristiques des denrées et le problème de leur emmagasinage, la formation professionnelle dans la boucherie ainsi que la lutte contre les insectes qui détériorent les fruits et légumes.

En ce qui concerne le domaine forestier, il y aurait nécessité d'utiliser des machines modernes pour l'abatage des arbres et la coupe du bois et l'organisation de l'industrie charbonnière pour un meilleur rendement.

Les méthodes agricoles employées au Soudan ont subi une évolution importante ce qui nécessite l'emploi d'un matériel adéquat, notamment en ce qui concerne les récoltes de pluie qui occupent de grandes superficies par exemple les denrées huileuses et le coton.

Nous avons énuméré certains domaines où la coopération entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés peut jouer un rôle déterminant. Ces quelques exemples ne sont nullement limitatifs.

Le gouvernement de la République Démocratique du Soudan conscient de l'importance de ce problème, favorise les investissements des capitaux étrangers qui participent au développement économique et social et plus spécialement tout ce qui touche le secteur agricole. A cet effet, des réglementations ont été élaborées pour encourager l'investissement industriel et les services; des dispositions ont été prises pour promulguer une loi stimulant l'investissement agricole. Il octroie au capital étranger des garanties et avantages ce qui constitue un terrain favorable pour l'investissement des capitaux.

Avant de terminer, je souhaite le plein succès aux travaux de ce colloque qui aboutiront, je l'espère, à des résultats concrets dans l'intérêt de chaque partie.

COLLOQUE FRANCO ARABE

10

Monsieur BENNANI

Vice Gouverneur de la
Banque du Maroc

ASPECTS MONÉTAIRES DE CERTAINS PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ACTUELS

Voici bientôt un an qu'à la suite du relèvement substantiel du prix de certaines matières premières, du prix du pétrole en particulier, une ère nouvelle s'est ouverte dans les rapports économiques et financiers entre les membres et la communauté internationale. Les transferts massifs de ressources opérés à partir des pays consommateurs vers les pays producteurs sont, en effet, par leur ampleur, de nature à remettre en cause les fondements même de la hiérarchie financière qui, depuis de nombreuses années, s'était instaurée entre les nations.

Un tel état de fait, sans précédent dans l'histoire, appelle bien sûr des solutions nouvelles. Celles-ci ne naîtront toutefois que d'un effort constant de réflexion et d'imagination de tous les hommes responsables intéressés. C'est dans cette voie que doivent se situer nos débats, orientés aujourd'hui vers l'examen des aspects monétaires des relations économiques internationales. Pour ma part, après avoir rappelé brièvement quelques données de la situation actuelle, je m'efforcerai de présenter un certain nombre de suggestions, tout en évoquant, au passage, les perspectives offertes par le Maroc dans la recherche des solutions aux problèmes posés.

D'abord, ce que d'aucuns ont appelé la crise pétrolière n'a pu prendre le relief que nous lui connaissons qu'en raison de l'absence de structures monétaires internationales solides dont l'effondrement, au cours des dernières années, n'a été rendu possible que par la carence des grandes puissances industrielles qui n'ont pas su ou pas voulu prendre, en leur temps, les mesures appropriées pour en assurer la pérennité.

Ensuite, s'il semble actuellement très commode d'imputer au renchérissement du prix des matières premières, l'importance nouvelle prise par les tensions inflationnistes mondiales, il faut bien convenir que celles-ci étaient déjà très vives au terme de l'année 1973 et n'ont, en fait, que précipité, à l'époque, la décision des pays producteurs, soucieux de faire face à une détérioration rapide des termes de l'échange.

Certes, l'impact financier d'une telle hausse aurait été moindre si le relèvement des prix était intervenu de façon progressive. Les ajustements économiques se seraient alors effectués sans perturbations majeures. Mais il n'a pu en être ainsi car, du fait du rapport de forces existant entre pays producteurs et pays consommateurs, la plupart de ces derniers ont réussi, pendant longtemps, à s'opposer au paiement des matières premières à un prix équitable.

Cependant, les pays producteurs de produits primaires ne pouvaient ignorer indéfiniment leur importance économique. La prise de conscience collective de la force qu'ils représentaient, intervenue l'an dernier et facilitée au niveau interarabe par la guerre du Ramadan, devait nécessairement déboucher sur un relèvement substantiel des prix payés jusqu'alors.

C'est ainsi que s'est créée, à l'échelle mondiale, une nouvelle distribution des revenus, sans doute plus conforme à la justice, mais dont les incidences n'ont pu, à ce jour, être encore exactement mesurées.

Néanmoins, depuis quelques mois apparaissent les premières conséquences monétaires des transferts croissants de ressources financières, opérés notamment des pays industrialisés vers les pays exportateurs de pétrole dont certains, pour des raisons diverses, n'ont pas l'emploi immédiat ou à moyen terme de la totalité des capitaux reçus. De ce fait, et compte tenu de la prééminence des places financières occidentales et de leurs possibilités de placements, il était dans la logique des choses qu'une fraction importante du produit des règlements pétroliers, effectués par les pays consommateurs, revienne à ces derniers sous forme de dépôts de devises et leur permettent ainsi d'autofinancer leurs déficits. Bien que certains aient voulu voir là un phénomène de recyclage, ce terme paraît assez impropre dans la mesure où les pays créanciers n'ont actuellement d'autre possibilité que d'investir ces avoirs en monnaies de réserve : dollar, livre, deutschemark, franc suisse ou franc français, dont les marchés sont suffisamment étoffés.

Le caractère extrêmement volatil de ces capitaux a été souligné. Cela s'explique non seulement par les incertitudes monétaires actuelles mais également par le fait qu'ils sont détenus surtout par des banques centrales ou par des organismes publics soumis à de stricts critères de liquidité. En outre, il faut avoir présent à l'esprit que la Communauté Arabe, étant toujours en état de belligérance avec Israël, se doit de disposer en permanence de puissants moyens financiers immédiatement mobilisables. Enfin, la plupart des pays arabes producteurs de pétrole qui ne possèdent pas encore les infrastructures bancaires ou techniques suffisantes pour procéder, au fur et à mesure de leurs encaissements, à des placements de longue durée, doivent, dans l'immédiat, suivre une politique de gestion empreinte de la plus grande prudence.

Les fonds détenus par les pays arabes producteurs de pétrole, en excédent de leurs possibilités actuelles d'investissement, étant ainsi

contraints de revenir dans les circuits monétaires internationaux traditionnels, le risque de retraits soudains paraît devoir être écarté dans l'immédiat. Cependant, un problème essentiel reste posé: dans quelle mesure le système bancaire occidental est-il capable de gérer ces capitaux et de les réinjecter éventuellement dans les pays déficitaires au mieux de la situation économique mondiale et de la stabilité monétaire, tout en respectant les ratios de liquidité et les impératifs de sécurité habituels ?

Une telle question aurait une actualité moins brûlante s'il s'était instauré, au cours des derniers mois, une concertation sincère entre pays consommateurs et pays producteurs, en vue de canaliser, d'une façon profitable à tous, les énormes excédents que commencent à accumuler ces derniers. Or jusqu'ici, la plupart des pays industrialisés se sont montrés plus soucieux de faire face à leurs échéances financières immédiates en drainant au prix d'une vive surenchère des taux d'intérêts, des capitaux sur le marché international, que de s'imposer l'effort d'imagination nécessaire à l'élaboration de nouvelles formules d'investissement. Pourtant, le risque est grand de voir ces pays s'endetter de manière excessive et de compromettre ainsi leur solvabilité alors qu'une amputation de la valeur de leur monnaie ne ferait qu'ajouter aux désordres actuels, sans apporter de véritable solution.

Il s'agit donc maintenant pour les grands pays importateurs de pétrole, pour la France en particulier, de créer les structures d'accueil susceptible de favoriser l'entrée de capitaux indispensables au rééquilibrage de leurs balances de paiement, tout en sauvegardant les intérêts légitimes des pays créanciers.

Une telle action devra s'exercer d'abord sur le plan psychologique afin d'éliminer le sentiment de défiance dont sont encore entourés les investissements d'origine arabe, état d'esprit qui, il faut bien l'avouer, n'existait pas en Europe au lendemain de la guerre à l'égard des capitaux américains. Il conviendra parallèlement de tracer le cadre législatif et réglementaire prévoyant, notamment, l'octroi, sous des formes à préciser, d'une garantie de la valeur des fonds investis un aménagement du dispositif fiscal et, il va de soi, la libre disposition et le transfert des capitaux en principal et intérêt.

Il y aura lieu de donner une impulsion nouvelle aux constructions bancaires associant la gestion de capitaux arabes et européens. La France, pour sa part, dans un contexte politique favorable, a déjà largement exploré cette voie. Je pense ici aux trois banques franco-arabes déjà existantes et à leurs diverses filiales, mais sans doute serait-il souhaitable de réorienter leur action dans un sens plus favorable à l'économie des pays arabes.

A cet égard, il me paraît opportun d'ouvrir ici une large parenthèse concernant les possibilités d'investissement actuellement offertes par le Maroc, pays de la communauté arabe, largement ouvert au commerce européen, offrant toutes garanties financières et disposant de potentialités économiques et humaines considérables.

J'ai parlé tout à l'heure de structures d'accueil, celles ci

existent déjà au Maroc sous la forme d'un Code des Investissements, promulgué en Août 1973 et prévoyant notamment une garantie inconditionnelle des transferts de dividendes et du capital investi. Son caractère très libéral est à la hauteur des besoins de capitaux de ce pays, eux mêmes mis en relief par les objectifs du plan quinquennal de développement actuellement en cours de réalisation. Certes, il paraît logique qu'à l'avenir les pays arabes en quête de capitaux sollicitent en priorité les pays excédentaires du Moyen Orient, appartenant à la même Communauté, mais la mise en valeur de ces ressources financières nécessitera pendant longtemps l'utilisation de la technicité occidentale. La France paraît disposer ici d'atouts de premier plan. Elle constitue en effet le principal partenaire commercial des pays du Maghrèb, du Maroc en particulier, et possède une longue expérience des relations économiques avec les pays arabes. Enfin elle a su tisser un vaste réseau de relations de tous ordres avec les pays riverains du sud de la Méditerranée.

Le cadre existant déjà, sans doute conviendra-t-il de lui donner un contenu nouveau. Il serait peut être souhaitable à cet égard d'envisager la création d'une grande banque d'affaires largement dotée qui, en associant les moyens financiers des pays du Moyen-Orient et le savoir faire français, serait en mesure, par exemple, de faciliter la résorption de l'excédent de main d'oeuvre de certains pays arabes et de réduire parallèlement les flux d'émigration vers l'Europe. Par ailleurs, en amorçant ainsi de nouveaux courants économiques et financiers, une telle initiative apporterait une réponse, certes partielle et très progressive mais économiquement intéressante, au recyclage souhaitable des capitaux.

D'autres formules pourront être expérimentées, dans un cadre bilatéral ou multilatéral, à l'échelon de la Communauté Economique Européenne, par exemple, mais -et là je referme la parenthèse- la solution globale des problèmes posés par la nouvelle répartition des richesses, passe avant tout par le partage des prérogatives concernant la conduite des affaires monétaires internationales.

Alors que, pendant longtemps, le système monétaire a constitué une sorte de club, réservé aux grandes nations industrialisées, où il n'était pas fait grand cas des aspirations maintes fois exprimées par les pays en voie de développement, à l'avenir, il sera indispensable d'associer plus étroitement les représentants de ces pays, notamment les plus riches d'entre eux, aux décisions qui seront prises dans les enceintes internationales. Au fur et à mesure des révisions des quotas au Fonds Monétaire International, qui dans le futur seront plus fréquentes, la part du capital détenue par les pays accédant à la puissance financière devra être sensiblement relevée en même temps que les droits de vote qui y sont attachés. Ce sera non seulement une simple mesure d'équité mais cela constituera surtout un moyen d'attribuer à ces pays des responsabilités accrues dans la gestion de l'ordre monétaire. Il conviendra cependant qu'une telle réforme ne porte pas préjudice à la représentation des autres pays en voie de développement mais s'effectue, cette fois, en réduisant quelque peu celle des pays industrialisés.

Les pays producteurs de pétrole ont fait preuve, bien avant qu'on leur reconnaisse le rôle qu'ils ne demandent qu'à remplir dans le domaine monétaire, d'un esprit de solidarité en accordant au Fonds Monétaire International des crédits pour assurer des facilités pétrolières. Ils ont également accordé leur soutien à la Banque Mondiale et aux différents fonds régionaux d'aide multilatérale.

Cependant, leur aide financière sera désormais subordonnée à leur prestige au sein des communautés internationales et dépendra dans une très large mesure des garanties monétaires dont seront assorties leurs contributions financières.

Il échet de considérer la nouvelle détermination des droits de tirages spéciaux comme étant un élément concret qui constituera dans l'avenir un instrument de préservation des biens actuels, assurera une stabilité qui transcendra les monnaies de réserve ; enfin il sera un moyen de régularisation des dettes réciproques.

Il est à espérer que d'autres propositions visant la réforme du système monétaire international seront mises à l'étude et fourniront de fait les garanties nécessaires aux pays qui disposent d'un surplus monétaire.

Etant donné le caractère académique des débats au sein des communautés internationales, les pays qui disposent d'excédents monétaires doivent pouvoir s'exprimer notamment au niveau des petits organismes dont l'efficacité a été établie ; j'entends par là, les consultations régulières et périodiques qui ont lieu entre les banques centrales des pays membres de la Communauté Européenne et celles du groupe des dix, dans le seul but de contrôler, et en cas de nécessité de normaliser les taux de change entre les monnaies.

La question qui se pose est de savoir pourquoi ces tâches ne seraient elles pas confiées à des organismes d'importance moyenne qui seraient soumis au contrôle de la Banque Mondiale et au sein desquels les Etats excédentaires seraient représentés ?

Pour quelle raison La Banque Mondiale ne procéderait elle pas à une nouvelle répartition de son capital dont une partie serait allouée aux banques centrales de ces pays ?

Etant donné l'importance des fonds désormais susceptibles d'être mobilisés par les pays excédentaires, il pourrait être envisagé un élargissement considérable du réseau de swaps actuellement existant et un accroissement substantiel du rôle joué par la B.R.I dans le recyclage des capitaux.

L'association de tous les pays concernés à la gestion directe des affaires monétaires permettrait à l'ensemble des partenaires de prendre conscience des problèmes de chacun et serait de nature à amorcer une indispensable coopération. Celle-ci n'exclut pas, bien au contraire, le renforcement préalable des liens économiques et financiers au sein du monde arabe en vue, notamment, de l'instauration souhaitable d'une véritable Union Monétaire Interarabe.

Dans une telle perspective, il conviendra d'abord que les pays intéressés harmonisent leur attitude dans les instances monétaires internationales et procèdent, parallèlement, à l'adoption de mesures plus concrètes prévoyant, en particulier, la mise en place de concours financiers étendus entre Instituts d'Emission arabes et la création d'un Fonds de Réserve commun. La voie serait ainsi tracée pour les étapes ultérieures.

Voilà quelques réflexions et suggestions d'ordre général qu'il m'a paru opportun et utile de vous soumettre avant que ne commencent nos discussions. Il a été dit que les détenteurs de capitaux arabes ne voulaient plus demeurer de simples rentiers mais devenir des gestionnaires, voire même des entrepreneurs.

L'objet de notre débat sera donc de rechercher les voies monétaires par lesquelles devraient se réaliser une ambition aussi légitime.

COLLOQUE FRANCO ARABE

11

Exposé de Mr BENSLIMAN

Ministre Marocain des
Finances

Je voudrais tout d'abord vous exprimer toute ma joie de présider les débats consacrés au troisième et au quatrième thème traités par les participants à votre colloque, à savoir les problèmes de financement et l'étude des mécanismes par l'intermédiaire desquels pourraient s'établir des relations de coopération entre industriels et financiers français et leurs homologues arabes.

Permettez moi de vous faire part et à titre introductif d'un certain nombre de réflexions que m'inspirent ces thèmes :

Il y a à peine un mois que s'est déroulée à Washington, l'Assemblée Annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale.

Cette réunion a été l'occasion de confrontation de points de vue souvent divergents mais qui concordaient néanmoins sur un point capital à savoir que nous vivons une période de mutations rapides. Devant de tels bouleversements, il est de l'intérêt de tous les pays concernés de chercher à coopérer à unir au maximum leurs forces et leur potentialité, à exploiter le mieux possible leur complémentarité.

C'est pourquoi je voudrais mettre l'accent même très brièvement devant vous sur ces deux points.

- d'un côté les mutations qui se déroulent sous nos yeux ;
- de l'autre, le type de coopération franco-arabe qu'il serait souhaitable de mettre sur pied dans les meilleurs délais.

1°) D'abord quelles sont les caractéristiques de la conjoncture économique actuelle :

En premier lieu, il n'échappe à aucun d'entre nous que d'une part l'inflation qui sévit actuellement dans la plupart des pays industrialisés est un élément de nature à provoquer des

changements profonds dans les économies qu'elle affecte. Or, il est à constater l'inefficacité des moyens mis en oeuvre pour lutter contre cette inflation galopante.

Les responsables de bien des pays avancent comme argument pour expliquer cette difficulté de contrer les tendances inflationnistes, leur préoccupation de ne pas aggraver le ralentissement de l'expansion déjà perceptible ou de ne pas amorcer un mouvement de récession.

D'autre part, cette inflation persistante et intensifiée atténue fortement l'effet bénéfique qu'un certain nombre de pays producteur de matières premières escomptaient recueillir et ce à juste titre du transfert de richesse attendu de l'ajustement des prix de leurs productions.

Le second problème qui se pose à notre monde découle des incidences financières de la crise énergétique:

- pour les pays déficitaires, leur objectif est de disposer d'abord et de recycler ensuite judicieusement des pétro-dollars dans le but de soulager leur balance des paiements.
- pour les pays excédentaires leur souci majeur est d'assurer le maximum de sécurité et de rentabilité à leurs avoirs extérieurs.
- comment donc préserver le pouvoir d'achat de ces réserves à un moment où l'érosion monétaire bat son plein ?
- comment éviter les défaillances du marché de l'euro-dollars ?
- comment investir utilement et en bénéficiant des garanties nécessaires dans les pays industrialisés ?

Ce sont entre autres, autant de questions, qui se posent avec acuité aux pays intéressés.

Enfin l'aggravation du sous développement est un autre problème qu'il n'est pas permis d'ignorer. Mais il convient de reconnaître que les efforts déployés jusqu'à présent, restent insuffisants par rapport aux besoins accrus de centaines de millions d'êtres humains.

Messieurs, ce sont là quelques traits caractéristiques de la situation présente que nous vivons.

De quelle manière peut on envisager dans une telle conjoncture, une coopération franco-arabe aussi large que possible, aussi efficace que possible ?

- Toute coopération suppose à mon sens au moins deux conditions :
- Bien se connaître réciproquement et définir d'une manière précise les intérêts et les objectifs de l'un et de l'autre ;
- une détermination sincère et sans failles, une forte volonté de regarder ensemble vers l'avenir et de mettre en commun les moyens de parvenir aux objectifs arrêtés. Il me plaît de souligner que le fait que nous soyons aujourd'hui réunis ensemble est la preuve de notre forte détermination d'oeuvrer dans ce sens.

D'après quelles modalités par ailleurs, peut on envisager la mise en oeuvre d'une coopération franco-arabe remplissant les conditions que je viens de mentionner :

Les personnalités ici présentes et qui sont inscrites pour ces thèmes auront précisément à nous développer leurs idées à ce titre :

- Les premières personnalités à prendre la parole auront à nous préciser plus particulièrement les moyens de financement de projets de développement tels qu'ils ont été examinés ce matin, les mécanismes d'action de la France et notamment des industriels français en direction des pays arabes. Nous souhaiterions voir préciser quels sont les secteurs proposés aux investisseurs arabes et quelles garanties peut-on leur offrir.

Il serait des plus utiles de connaître les sentiments d'autres personnalités à propos des mécanismes de coopération déjà existants à savoir les banques arabo françaises.

Je souhaiterais vivement enfin au cas où le temps nous le permet qu'il intervienne un échange de vues au sujet de la contribution que la Maroc compte apporter à l'ajustement nécessaire entre pays excédentaires et pays déficitaires par l'intermédiaire d'une place financière internationale à promouvoir à CASABLANCA.

12

COLLOQUE FRANCO-ARABE

Allocution de Monsieur Hassan CHAMI
Vice-Président de la Chambre de Commerce
Franco-Arabe, Directeur Général de l'Office
de Commercialisation et d'Exportation du Maroc

Monsieur le Ministre, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Vous avez écouté pendant deux longues journées les orateurs qui ont particulièrement retenu votre attention et, par conséquent, je crois que vous arrivez à un point de saturation qui ne me permet pas d'être long.

Je voudrais rappeler simplement que lorsque l'idée a été émise d'organiser le colloque franco-arabe sur les échanges entre les pays producteurs de matières premières et les pays industrialisés, nous avons tout de suite posé la candidature du Maroc, parce que le Maroc a toujours été une terre de rencontres, une terre de dialogue, et nous pensions en proposant cette candidature offrir à l'ensemble des participants le meilleur cadre d'expression, chacun venant avec ses idées écouter les idées des autres et repartant avec une meilleure connaissance de l'ensemble des éléments du problème. Nous ne faisons par là même que de rester dans la voie que le Maroc a toujours empruntée et qui est tracée par Sa Majesté le Roi, de privilégier en tous points le dialogue et de confronter les idées avec les adversaires, si adversaires il y a, pour essayer de les convertir par le verbe plutôt que par la force.

Ici au Maroc, nous sentons avec autant d'acuité que l'ensemble des autres pays en voie de développement la nécessité pour nous, si nous voulons accéder à un stade de développement comparable à celui des pays occidentaux aujourd'hui, de mobiliser l'ensemble de nos ressources et, surtout, de leur apporter le maximum de valeur ajoutée sur place avant de les exporter.

Nous ressentons également avec la même acuité que nos frères des pays en voie de développement la nécessité, pour aboutir à une mise en valeur intensive et intégrale de notre

potentialité économique, de remettre en cause un ordre économique mondial que nous estimons à juste titre être injuste. C'est un ordre économique mondial né de la conjoncture qui a caractérisé la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle, et il était tout à fait normal qu'après la remise en cause de l'ordre politique, on aboutissait à la remise en cause de l'ordre économique pour aboutir ensemble à un ordre économique nouveau qui permette à chacun des partenaires, dans le cadre d'échanges internationaux, de développer ses potentialités.

J'avoue que lorsque la candidature du Maroc a été approuvée pour organiser ce colloque, nous avons eu une appréhension, appréhension de voir se confronter ici dans cette salle deux tendances absolument opposées, celle des tenants, disons, d'un ordre économique ancien et qui veulent s'y accrocher à tout prix, modifiant uniquement quelques données; et celle d'une autre tendance dont nous faisons partie, qui remet en cause les fondements mêmes de cet ordre économique. Je disais tout à l'heure à Monsieur Habib-Deloncle que ce qui m'avait frappé au cours de cette journée est d'avoir entendu un langage nouveau venant d'hommes d'affaires et de responsables occidentaux, langage qu'il y a quelques années passait pour être une formulation révolutionnaire. Je ne crois pas que les personnes que nous avons entendues ici à la tribune auraient parlé des mêmes problèmes, de la même façon, il y a seulement quelques années. Les extrémistes du Tiers Monde étaient ceux qui tenaient ce langage. Or, force est de constater aujourd'hui que ce langage est tenu par l'ensemble des partenaires. Je disais que j'avais peur que nous nous trouvions en face d'une confrontation de deux tendances. Or nous nous sommes trouvés en face d'un certain nombre de participants venus d'horizons divers, ayant des idées diverses, mais tous conscients de la nécessité d'une remise en cause de l'ordre économique international, remise en cause qui aboutirait à donner à chacun ses chances pour un développement beaucoup plus harmonieux, ce développement devant aboutir lui-même à des échanges de produits à forte valeur ajoutée, et non point à des échanges de matières premières contre produits manufacturés, comme les échanges internationaux l'ont montré au cours des dernières années.

Cette remise en cause passe par une participation beaucoup plus active et beaucoup plus importante des nations du Tiers Monde au commerce international, participation non pas en tonnage (parce que nous avons toujours participé à ce commerce dans une grande proportion en tonnage) mais en valeur.

Je crois donc que les deux journées ont permis une confrontation d'un certain nombre d'idées. On a reproché à ce colloque d'englober un trop grand nombre de sujets, ce qui n'a pas permis d'approfondir toutes les solutions possibles aux dif-

férents problèmes qui ont été posés. Je crois, comme à juste titre l'ont fait remarquer beaucoup d'intervenants, qu'il est nécessaire d'organiser, ensuite, des séminaires ou des colloques plus réduits sur un certain nombre de thèmes ou sur des sujets précis qui ont émergé du dialogue qui s'est instauré au cours du présent colloque.

Je voudrais dire que le Maroc est tout disposé à accueillir et à abriter à Casablanca ou ailleurs ces séminaires qui permettront une confrontation beaucoup plus précise et qui déboucheront peut-être sur des solutions bien définies.

Je voudrais terminer en remerciant tout d'abord les autorités gouvernementales marocaines qui ont bien voulu nous aider à l'organisation de ce colloque. Je voudrais tout particulièrement adresser mes remerciements à Sa Majesté le Roi qui a bien voulu accorder son patronage à ce colloque. Je voudrais également adresser mes remerciements à cette armée inconnue, qu'on ne voit pas et qui a préparé ce colloque dans les coulisses et qui est encore en train d'essayer de tirer les conclusions et de préparer un certain nombre de documents qui seront distribués à la fin de ce colloque.

J'espère que les participants sauront pardonner quelques erreurs d'organisation ou les quelques désagréments qui leur ont été causés à leur arrivée au Maroc quand ils n'ont pas trouvé leur chambre d'hôtel ou l'accueil qu'il fallait. Nous étions en tout cas animés du souci de bien faire; je ne sais si nous avons bien fait. Mais j'espère que l'âpreté des débats, les questions soulevées et les problèmes posés leur auront fait oublier ces désagréments.

Je voudrais vous remercier tous de votre attention.

COLLOQUE FRANCO ARABE

13

Monsieur Abderrahmane CHEREF

Directeur du Commerce
Extérieur au Ministère
Algérien du Commerce.

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Vous m'excuserez si je déborde dès le début de cet exposé le cadre qui lui est tracé, mais je me sens le devoir de commencer mon propos par une justification et des remerciements.

Une raison majeure a empêché Monsieur Layachi YAKER, Ministre du Commerce de la République Algérienne Démocratique et Populaire de venir, personnellement, apporter sa contribution à cet effort de concentration entre les Pays Arabes et la France : il s'agit de la célébration par mon pays, du 20ème Anniversaire de la Révolution Algérienne qui, le 1er Novembre 1954, a donné le signal du renouveau de mon pays et de la renaissance du peuple Arabe d'Algérie.

Dans ce cadre, qu'il me soit permis de remercier Monsieur le Président HABIB-DELONCLE pour les bons mots et les souhaits qu'il nous a adressés hier en votre nom à tous et au nom de la Chambre de Commerce Franco-Arabe. Vous me permettrez aussi de vous dire ma fierté et celle de mes collègues, en ces jours mémorables pour les Algériens, d'avoir été désignés pour venir dire devant cette assistance si choisie, devant les hautes personnalités que vous êtes, notre point de vue sur les aspects commerciaux de la coopération Franco-Arabe.

La coopération arabo-française n'est pas à notre avis une chose nouvelle. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner le tableau des échanges entre les pays Arabes et la France. Mais il nous semble, par ailleurs, que toutes les possibilités existantes ne sont pas exploitées.

C'est dans le but de renforcer d'avantage ces liens de coopération qui nous unissent que nous sommes réunis ici aujourd'hui et les éminents orateurs qui m'ont précédé l'ont dit mieux que moi.

Cependant, si nous sommes tous d'accord sur les objectifs globaux, la démarche et les motivations sont différentes et - je crois que nous sommes ici pour en débattre - nous devons à notre sens, reprendre les problèmes en toute franchise et aller au fond des choses.

Les pays arabes font partie de ce qu'il est convenu d'appeler les pays en voie de développement qui, il y a encore à peine deux ou trois années, se heurtaient à l'intransigeance des pays développés, dits alors riches, sur tous les forums et enceintes internationaux. Ce n'est pas pour faire de l'histoire que j'en parle ou que je veuille ressasser le passé. Mon pays a donné et donne quotidiennement les preuves de son action toute tendue vers l'avenir. Mais, on ne peut pas ne pas se rappeler des deux décennies des Nations-Unies Unies pour le développement. On ne peut pas ne pas se rappeler les trois CNUCED ; on ne peut pas ne pas se rappeler les fameux 0,08% du P NB, etc ...

Il est donc nécessaire de se pencher sur le passé pour préparer l'avenir afin que les règles du jeu soient clarifiées dorénavant et que la coopération soit pleine et entière et que les uns ne soient plus la proie des autres et que, en tout cas, aucun des partenaires ne le croit plus, même si cela ne se dit pas.

Entre les pays arabes et la France, c'est ^{sur} la base de la franchise; de la sincérité et de la volonté politique que nous devons dialoguer. A ce prix, notre concertation sera exemplaire et notre coopération sera un modèle, non seulement pour l'Europe, mais aussi pour tout le reste de l'humanité.

Les pays arabes, naguère cantonnés au rôle d'exportateurs de matières premières (pétrole principalement) et accumulateurs des dollars de royalties (à une ou deux exceptions près) se sont retrouvés, depuis deux années environ, avec de nouveaux objectifs, de nouveaux espoirs : leurs objectifs consistent à consolider un processus de développement économique, social, technique et technologique. Ils sont dans une étape d'expansion réelle qui vise à la fois un meilleur contrôle de l'exploitation, de la transformation sur place, et de la commercialisation de ces ressources pour une exportation de produits de plus en plus élaborés.

Malgré ces efforts, ces plans de développement, il est dit que les pays arabes ont des problèmes qu'ils ne peuvent pas résoudre et c'est alors que leur viennent des propositions d'un peu partout, de l'Est comme de l'Ouest, pour une large coopération bénéfique pour les uns et les autres. D'autres voix que la mienne l'ont dit ici et il est donc question d'un choix : celui des pays arabes de coopérer avec tel partenaire plutôt qu'avec tel autre. C'est là tout l'intérêt de notre dialogue et je crois que si nous sommes là c'est parce que

les pays arabes ont une volonté politique affirmée et démontrée de faire de leur rapports avec la France et l'Europe une exemplarité. Mais je pense que nous devons nous garder les uns et les autres de malentendus : si nous décidons de travailler ensemble, c'est parce que nous savons bien les uns et les autres ce que nous voulons. Il faut donc démystifier certains concepts :

- 1) On nous parle d'excédents financiers arabes à employer ; excédents pour qui et par rapport à qui ? Il y a des ressources financières appréciables dans les pays arabes, mais elles doivent d'abord servir le développement.
- 2) On nous a parlé ici de pays Arabes qui accepteraient les industries polluantes : c'est une grave erreur et les Arabes savent aujourd'hui ce qu'ils veulent et ils exigent les dernières techniques. Nous n'accepterons certainement pas d'être les receveurs de ce dont les pays développés ne veulent pas.
- 3) On nous parle de main d'oeuvre qui ne serait plus exportée par nos pays : en fait c'est un principe qui nous intéresse au plus haut point et mon pays, par exemple, a mis un frein à l'émigration depuis plus d'un an.

C'est donc une erreur de croire que les problèmes actuels sont l'apanage des seuls pays développés menacés de récession. Le Président BOUMEDIENNE l'a très bien déclaré à la sixième Assemblée Générale Extraordinaire des Nations-Unies sur les matières premières : "Les pays en voie de développement, qu'ils soient ou non producteurs de pétrole, ont des problèmes beaucoup plus nombreux beaucoup plus graves que ceux du pétrole posent aux pays développés. Ce sont d'une manière générale tous les problèmes inhérents au profond déséquilibre des relations économiques internationales qui se sont posés avant le pétrole et qui se posent toujours".

Entre autre, trois problèmes m'intéressent ici et je ne voudrais pas (vous non plus) m'étendre trop longtemps :

I - L'ACCES AUX TECHNIQUES :

C'est un fait bien connu aujourd'hui que l'ensemble des connaissances techniques et technologiques est concentré dans les pays développés qui en avaient fait (remarquez que je parle au passé) un instrument de domination politique et économique. Je n'irai pas jusqu'à parler des causes de cette situation, mais nous savons tous que, en certaine époque, on nous a refusé le droit au savoir et, actuellement on nous prend nos meilleurs cadres : de plus, on nous reproche de ne pas être prêts à recevoir la technologie. En d'autre temps, on a été jusqu'à juger de nos aptitudes même à la recevoir jamais à l'utiliser.

Mais enfin, aujourd'hui, on veut en faire une denrée : soit. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit là d'un marché imparfait, caractérisé par un monopole des pays développés et où les négociations varient d'un partenaire à l'autre, suivant la conjoncture et

les systèmes : ce n'est pas moi qui le dit, c'est Monsieur GIBERT lorsqu'il nous a parlé de l'économie française qui est libérale.

Encore une fois, et je crois rejoindre le Président HABIB DELONCLE, il n'est pas question pour moi de ressasser une rancœur quelconque mais, vous conviendrez avec moi que si nous voulons trouver des solutions aux problèmes il faut "décortiquer" les situations en toute objectivité. Il s'agit donc ici de trouver les moyens -je suis persuadé que nous avons assez d'imagination pour cela- pour faire profiter les pays arabes de toutes les formes de transfert des techniques. La technologie ainsi démystifiée deviendra un outil de coopération et pourquoi pas de formules originales à trouver entre la France, voire l'Europe et les pays Arabes, ne devraient elles pas un exemple entre les pays en voie de développement et les pays développés au lieu de continuer à être un instrument de domination ?

II - L'ACCES AUX MARCHES DES PAYS DEVELOPPES.

L'une des causes principales de la stagnation économique qu'ont connue les pays en voie de développement est due à leur regression dans la participation au commerce international. C'est d'ailleurs à la suite de ce constat malheureux que l'ONU a lancé auprès des pays riches, des appels pour qu'un désarmement douanier facilite l'accès des productions des pays en voie de développement à leurs vastes marchés de consommation.

Le caractère décevant des réponses à cet appel n'a laissé, hélas, aucun doute sur les dispositions passées des pays riches dont les objectifs de domination continuent à primer sur toute considération de solidarité.

Dans le cas qui nous intéresse, vous n'ignorez pas que certains produits fabriqués dans les pays arabes tombent sous le coup de restriction à leur entrée dans les pays européens. Je ne citerai que le cas des produits pétroliers raffinés et des produits agricoles transformés qui nous montrent à eux seuls comment la politique commerciale des pays développés peut entraver le développement industriel dans nos pays.

Aussi nous considérons que toute coopération basée sur le souci de développement économique des pays en voie de développement devrait tenir compte du fait que le premier groupe de pays devrait ouvrir ses marchés aux produits élaborés des pays en voie de développement. Une telle attitude, si elle n'était pas un acte de solidarité avec les efforts de développement entrepris par le Tiers Monde, serait pour le moins la contrepartie des pertes consenties pendant longtemps par les pays en voie de développement dans l'exploitation et le commerce de leurs matières premières.

Dans le cas des relations franco-arabes, si les quelques problèmes qui subsistent encore étaient surmontés, chose qui à nos yeux n'est pas impossible, la prochaine décennie pourrait se caractériser par une réorientation des échanges internationaux où le commerce entre les pays arabes et l'Europe devrait tenir une place importante, sinon prépondérante.

Ce serait, d'ailleurs là, une conséquence logique de notre coopération car il ne s'agit pas seulement de construire des mines, mais aussi de prévoir des débouchés à leur production.

III - LES IMPORTATIONS DE BIENS INDUSTRIELS ET DE PRODUITS ALIMENTAIRES.

La mise en exécution des objectifs de développement des pays arabes a notamment pour conséquence de faire de ces pays des importateurs importants de biens d'équipement de toutes sortes. Il y a là des possibilités immenses d'asseoir des échanges mutuellement bénéfiques et des moyens de rectifier des déficits, des pays européens sur le plan de leurs balances commerciales. Cependant, il y a aussi des éléments de réalité à ne pas perdre de vue : il s'agit de la qualité des équipements, de tous les services qui les accompagnent et des conditions de paiement.

Mon propos est simplement de dire que nos pays ignorent de moins en moins, heureusement, toutes les conditions du marché et deviennent de plus en plus exigeants.

En second lieu, nos pays qui ont une très forte démographie, pour la plupart, ont des déficits importants en matière de production de biens alimentaires, essentiellement les céréales, certains oléagineux et le sucre. Or, les pays européens pourraient, en revenant sur leur politique de limitation - voulue ou non - de la production agricole, contribuer à écouler sur nos marchés des quantités appréciables. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur le sujet : il me suffit de poser le problème.

Voilà, très brièvement, ce que nous pensons de cet aspect de nos débats. Assurément, les problèmes sont nombreux, difficiles mais non impossibles à résoudre. La condition de la réussite de ce dialogue Arabo-Français et Arabo-Européen dépend de notre effort d'imagination pour trouver des solutions originales à tous nos problèmes. Mais aucune solution ne sortira de nos discussions - celles-ci comme les autres - si nous n'avons pas le courage de la franchise et la volonté de la sincérité : il ne faut pas qu'il subsiste de malentendus.

A ce prix, et seulement si nous sommes déterminés à aller dans le sens de la coopération, nous découvrirons une nouvelle façon de voir les choses et nous pourrons alors parler d'exemplarité des rapports Franco-Arabes : il n'y a pas de doute que (je cite encore le Président BOUMEDIENNE) le développement du Tiers Monde va dans l'intérêt des pays développés.

Pour terminer et dans le cadre de la concertation et du dialogue que nous souhaitons, je voudrais faire trois propositions, compte tenu du fait que le sujet trop vaste et l'ampleur des problèmes à examiner dans un temps très court ne nous ont pas permis d'aller au fond des choses :

1) chaque thème de ce colloque devrait faire l'objet de réunions ultérieures sur la base non seulement de la synthèse de nos travaux actuels, mais aussi de l'ensemble de nos discussions,

2) nous ferons rapport à nos Gouvernements respectifs des résultats de ces rencontres qui font partie du dialogue Franco-Arabe et du dialogue Euro-Arabe

3) La Chambre de Commerce Franco-Arabe pourrait faire des suggestions sur les dates et lieu des prochaines rencontres suffisamment à temps pour permettre aux intéressés de s'y préparer.

Je vous remercie de votre attention.

COLLOQUE FRANCO ARABE

(14)

Monsieur Burhan DADJANI

Secrétaire de l'Union des
Chambres de Commerce,
d'Industrie, d'Agriculture
des pays arabes

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord faire remarquer que le sujet qui m'a été confié est complémentaire des sujets qui ont été traités précédemment et, peut être aussi, de ceux qui vont suivre, puisque la question de coopération technique entre tout entière dans le cadre du secteur tertiaire. Je m'efforcerais cependant, et dans toute la mesure du possible d'éviter ce que nos collègues ont dit avant moi dans ce domaine.

Il existe un champ considérable pour la coopération entre les pays arabes et la France plus particulièrement, dans le domaine financier ; et afin que cette coopération soit utile et fructueuse, il nous faut avant tout bien comprendre la nature de la période particulière que traverse ce domaine.

On constate que les Etats arabes, surtout après la hausse des prix du pétrole, vendent ce pétrole aux pays industrialisés ou non et en retirent des revenus qui dépassent leurs possibilités actuelles de dépenses, d'où en découle ce que les occidentaux appellent : "les surplus des capitaux arabes."

En réalité ce ne sont pas là des "surplus" puisque, du point de vue arabe, ce n'est que l'échange d'un capital en nature contre un capital en espèces ; opération effectuée non certes par plaisir (je dirais même que c'est à contre-cœur), mais parce qu'elles servent les objectifs des pays industrialisés dans le monde. De là, une situation qui n'est satisfaisante ni pour les états arabes ni pour les états industrialisés.

En ce qui concerne les états arabes, en effet, ils ont à affronter l'instabilité de la valeur monétaire et l'inflation mondiale qui, toutes deux, rongent chaque jour davantage leurs capitaux.

En plus de tout cela, ils ont à supporter une campagne inamicale qui voudrait les désigner comme les responsables de toutes les erreurs et de tous les troubles économiques qui surviennent dans le monde. L'inflation ? ce sont les Arabes qui en sont responsables. Les difficultés économiques dont souffrent actuellement l'Europe et les autres pays industrialisés et qui pourrait dégénérer en véritable crise ? Ce sont les Arabes qui en sont responsables. Pourtant de leur côté les pays arabes se demandent comment ils pourraient faire pour répondre d'une manière ou d'une autre aux besoins en pétrole du monde industrialisé tout en évitant ce genre de problème ; et s'il existe un moyen pour parvenir à cela, ils voudraient que les pays industrialisés le leur indiquent.

Du point de vue des états arabes, les taux d'intérêts de 10 et 12% que perçoivent leurs capitaux pourraient sembler élevés mais l'inflation est en réalité plus rapide que ces taux d'intérêt et les états arabes subissent par conséquent des pertes continuelles. Alors qu'on les accuse d'être les responsables de l'inflation, ils sont en réalité les pays qui en subissent le plus lourdement les conséquences néfastes ; ils sont aussi les pays qui ont le plus grand intérêt à combattre cette inflation et ceux qui sont le plus sérieusement disposés à déployer tous les efforts possibles pour imposer, si l'occasion en était offerte, un contrôle efficace à condition que les pays industrialisés disposent de moyens puissants pour freiner et juguler cette inflation.

Par conséquent il existe un premier domaine qui s'offre à la coopération entre les états arabes et la France. Ce domaine a un double aspect : le premier aspect traiterait par exemple des méthodes juridiques possibles pour parvenir à une stabilisation du système monétaire mondial et des moyens dont disposerait une action commune pour maîtriser l'inflation. Le deuxième aspect serait culturel et aurait une action d'information ; je pense en effet que dans le cadre de l'amitié franco-arabe, la France a un rôle particulier à jouer en diffusant parmi les pays industrialisés les réalités économiques qu'il leur faut nécessairement connaître et auxquelles ils doivent s'adapter.

Les Arabes possèdent une certaine richesse pétrolière, mais cette richesse n'est pas éternelle et ils ne veulent à aucun prix qu'elle ne soit perdue indûment, ils désirent l'utiliser pour construire leur avenir. C'est pourquoi il faut trouver un joint entre le passé et le futur qui permette aux pays arabes de continuer à offrir le pétrole au monde industrialisé sans pour autant compromettre leur avenir.

Après cette entrée en matière, abordons un autre aspect du domaine financier : lorsque le pétrole se transforme entre les mains des arabes et passe de l'état de marchandise spécifique à celui de monnaie, il se produit un dépôt d'argent. C'est précisément ce qui arrive en ce moment et il faut que ces dépôts se poursuivent pendant un certain temps. Et nous pouvons alors nous poser la question de savoir comment une coopération serait possible dans l'utilisation de ces dépôts.

Il est bien établi que dès que cette situation est apparue, les Arabes se sont adressés en premier lieu à la France, précisément dans le but de coopérer avec elle, et ont pris un certain nombre d'initiatives dans ce sens. A ce propos je rappellerai par exemple que les premières institutions financières mixtes ont été fondées avec la France. Ces institutions franco-arabes fonctionnent actuellement et les pays arabes leur accordent une grande importance.

Nous entendons dire, en Europe et aux Etats Unis, qu'il y a des difficultés de recyclage des capitaux arabes et que ces difficultés provoquent des déficits dans les balances des paiements, etc.. Il nous est bien difficile de voir dans la pratique la réalité de ces difficultés puisque ces capitaux n'ont pas, jusqu'à présent, pris la forme des ressources que réclament les Arabes, et qu'une grande partie de ces capitaux et encore présente sous forme de chiffres, sur les registres des banques occidentales. Nous ne comprenons pas encore comment ces capitaux auraient pu ou pourraient provoquer maintenant ou à court terme des déficits dans les balances des paiements. Quoi qu'il en soit ils ne peuvent provoquer aucun déficit dans les moyens de financement ; mais ceci est une autre affaire qui doit trouver sa solution, et je suis persuadé qu'il y a des moyens de trouver la solution commune que recherchent la France et les Etats arabes.

J'aimerais particulièrement attirer l'attention sur le fait suivant : Nous constatons en France, et en Europe en général, une sorte de crainte et d'hésitation et même un sentiment de peur face aux capitaux arabes. Tout cela ne peut ni s'expliquer, ni se justifier car il faut savoir que si cette hésitation et cette peur devaient durer plus longtemps, nos capitaux se trouveraient versés dans les "récipients" appropriés qui s'offriraient à eux et il y a de fortes chances pour que cela se produise outre-Atlantique. Nous devons par conséquent agir rapidement dans le but de trouver des formules et de créer des institutions financières capables d'absorber ces richesses et de les attribuer sans tarder aux différents secteurs désireux de les utiliser dans des buts commerciaux.

Il est possible que nous rencontrions certaines difficultés ; on nous reproche par exemple que les capitaux arabes sont placés à court ou à très court terme ; mais tous ces problèmes peuvent être étudiés ; c'est pourquoi il faut les exposer entièrement et objectivement afin qu'ils soient analysés en profondeur par les institutions arabes détentrices de capitaux d'une part, et les institutions européennes en général et françaises en particulier, d'autre part.

Le troisième point qui a été signalé par un certain nombre de nos collègues touche aux investissements mixtes et aux formes diverses qu'ils peuvent prendre. Nous devons signaler ici un début d'émoi qui suscite (déjà) le rôle que pourraient jouer les capitaux arabes dans les investissements à travers le monde. Et l'on cite en particulier un certain investissement qui a été réalisé non pas par des arabes mais par l'Iran (il s'agit des investissements

iraniens dans les usines allemandes Krupp), comme exemple de ce qui pourrait arriver dans l'avenir.

Nous avons, pour notre part, parfaitement conscience des susceptibilités nationales, qui sont un élément qui ne doit d'aucune manière être ignoré. Mais par ailleurs il faut trouver une formule qui permette aux arabes de participer à l'activité industrielle des pays occidentaux dans le but de transplanter cette activité à l'intérieur de leurs propres pays et non dans le but d'en faire un refuge sûr pour leurs capitaux.

Par exemple s'il était donné à des capitaux arabes de s'associer à une Société française non à titre d'association à risques partagés, "Joint Ventures" mais d'une association d'origine ; autrement dit que le capital arabe soit considéré comme une partie intégrante de l'infra-structure de cette société à condition que celle-ci se charge de l'implantation de complexes industriels soit dans les pays arabes soit dans les pays du Tiers Monde.

La situation sera alors la suivante : la société sera propriétaire dans le pays arabe en question d'une part proportionnelle à celle dont ce pays arabe sera propriétaire dans la société, ou encore, la société sera propriétaire dans un pays donné du Tiers Monde d'une part proportionnelle dont ce pays sera propriétaire dans cette société. Autrement dit, une situation de soutien mutuel où il sera impossible à un Etat ou à une Nation de s'ingérer dans le destin d'une autre Nation.

C'est là une formule qui semble fort convenable, puisque, à mon avis, elle est le meilleur moyen de transplanter la technologie ; en effet les sociétés multinationales sont le meilleur moyen pour la transplantation de la technologie puisqu'elles peuvent se déplacer avec tout ce dont elles disposent, agir de tous leurs moyens et en pleine connaissance de leurs responsabilités car le projet qu'elles implanteraient en pays étranger ne serait pas un projet "clés en main" qu'elles livreraient pour se désintéresser aussitôt de tout ce qui le concerne, ce ne serait pas non plus un projet à risques partagés "Joint ventures" dont elles pourraient tirer leurs bénéfices et l'abandonner ensuite, mais bien un projet dont les bénéfices seraient leurs bénéfices à elles, et dont les pertes seraient leurs pertes à elles.

Du moment qu'une société multinationale trouve un équivalent dans les divers pays arabes, aucun motif de susceptibilité n'est plus à craindre

Je suis persuadé que cette formule serait utile aux pays arabes, surtout actuellement, puisque, comme vous savez, nous parlons de capitaux arabes, mais si nous regardons de plus près, nous voyons que ces capitaux sont en réalité des capitaux saoudites, ou lybiens, ou koweïtiens, ou appartenant aux Emirats, etc. et chacun de ces Etats a ses propres projets et sa conception personnelle de l'investissement. Or nous voulons rassembler tous ces intérêts divers à l'intérieur d'un même cadre. Conformément à une telle organisation il pourrait se faire que les organismes saoudiens qui

détiennent les capitaux par exemple, trouvent leur intérêt dans une association par acquisition d'actions dans une société française qui serait chargée d'implanter un complexe industriel dans la ville de Marrakech ou ailleurs en pays arabes.

Une telle formule pourrait se réaliser facilement et elle pourrait absorber d'une manière satisfaisante pour tous, une grande partie des capitaux arabes. Autrement, industrialisation et investissements ne seraient plus qu'une simple opération financière. Or les finances n'ont jamais entraîné avec elles la technologie, ni de la même manière ni avec la même importance que la transplantation industrielle, qui en a elle-même besoin.

Un dernier point, avec lequel je terminerai, afin de respecter le temps qui m'est imparti : on a rappelé que le domaine de la recherche scientifique est un champ ouvert à une large coopération franco-arabe, et plus particulièrement le domaine des recherches les plus importantes pour les Etats arabes et dont le besoin se fait sentir chez eux d'une façon directe et insistante : en tête se trouve le domaine de l'énergie nucléaire. Et je voudrais signaler que l'organisation arabe des pays exportateurs de pétrole a adopté dernièrement une résolution concernant l'investissement de capitaux dans les recherches qui étudient tous les moyens qui peuvent aboutir à l'allègement des demandes de pétrole arabe. Car cela est dans l'intérêt des arabes. Nous n'avons en effet aucun avantage dans une augmentation de la demande de notre pétrole. Nous voudrions que, par tous les moyens possibles vous allégiez cette demande. Nous voulons que notre pétrole demeure longtemps chez nous : c'est là notre intérêt majeur ; notre intérêt majeur n'est pas une question de prix ni de conditions semblables ; notre intérêt majeur et fondamental est de faire durer nos réserves de pétrole le plus longtemps possible. C'est pourquoi nous considérons favorablement tout ce que vous pouvez entreprendre pour nous aider à limiter notre production de pétrole ou pour vous retourner vers l'exploitation de vos ressources d'énergie locale de remplacement telles que le charbon ou l'énergie nucléaire, etc. et nous sommes prêts dès à présent à vous aider dans vos efforts de recherche de sources énergétiques de remplacement ; en effet même si notre pétrole devait durer 20 ou 30 ou 40 ans ou davantage, il finira par s'épuiser ; et précisément nous ne voulons pas qu'il s'épuise avant que le monde ait découvert des sources d'énergie pour le remplacer, ni avant que nous, de notre côté, ayons garanti notre avenir.

Les projets de désallement de l'eau de mer, également sont extrêmement importants pour nous et pour le monde.

Monsieur le Président, je terminerai ici mon propos sur la coopération entre les pays arabes et la France dans le secteur tertiaire et je vous remercie.

LA COOPERATION FRANCO-ARABE ET

L'ECONOMIE MONDIALE

Intervention de Monsieur Jean DENIZET
Directeur des Etudes Economiques et Financières
de la Banque de Paris et des Pays-Bas, Directeur
Général Honoraire de la CECA

Le sujet de cette séance, c'est, selon la note remise aux personnalités participant au Colloque: " Les efforts à entreprendre en commun pour que les pays producteurs de matières premières, et notamment de pétrole, qui seront détenteurs d'immenses réserves monétaires, soient associés aux responsabilités du fonctionnement du système monétaire international".

C'est un très grand et très difficile sujet mais que les organisateurs du colloque ont eu raison, je crois, de mettre à l'ordre du jour. Il est clair que si nous souhaitons demain - et la France le souhaite très fortement - un développement économique harmonisé des pays producteurs de pétrole et des pays consommateurs, dans une concertation permanente et non dans un affrontement permanent, le problème des relations monétaires se posera. Il se posera dans des termes très différents de ceux dans lesquels les économies des pays industrialisés avaient l'habitude de le poser. Il n'est pas trop tôt pour le mettre à l'ordre du jour entre nous.

Nous avons évoqué longuement hier et encore ce matin cette complémentarité, cette convergence des intérêts des pays arabes et des pays européens, en particulier de la France. Nous avons évoqué cette vision d'un développement harmonisé des économies de nos pays, les pays arabes commençant un développement économique rapide et les pays européens modifiant très profondément leur type de développement pour produire les biens nécessaires au développement des pays arabes et des pays du Tiers monde aidés par ces derniers. Cette vision optimiste des choses, après une période difficile, il me semble qu'elle se heurtera à un obstacle qui est l'objet même de notre débat d'aujourd'hui. Cet obstacle c'est l'absence d'un système monétaire international commun. Un système monétaire international, ce n'est pas quelque chose d'abstrait; ce n'est pas un sujet de débat théorique. C'est, très concrètement, l'organi-

sation des paiements qui permet de commencer et de faire des opérations financières commodément.

Or les pays arabes aujourd'hui participent assez peu à l'organisation monétaire mondiale; ils s'y sentent mal à l'aise. Et il me semble qu'il y a là une difficulté grave pour la construction de ce monde harmonisé qu'au cours des discussions d'hier on pouvait voir se dessiner.

Mon plan sera les 2 types de solution extrêmes:

- (1) l'entrée du monde arabe en force dans l'organisation monétaire mondiale, organisation peut-être profondément modifiée à cette occasion,
- (2) l'autre solution c'est la création d'un pôle monétaire arabe.

I - L'entrée du monde arabe dans l'organisation monétaire mondiale

Je sais les méfiances, justifiées sans doute, qu'éprouvent les dirigeants arabes devant une organisation financière mondiale dont les rouages leur sont mal connus et dont les leviers ne sont pas entre leurs mains. D'une organisation monétaire mondiale où jusqu'ici leur influence est faible, non proportionnée à leurs revenus actuels et futurs et à leurs ressources monétaires. Ce n'est certainement pas mon rôle d'aborder les aspects politiques du problème. Mais en tant qu'économiste, je voudrais simplement montrer l'évolution depuis 1971 du système monétaire mondial et montrer que cette évolution devrait justifier l'intérêt des pays arabes pour un système beaucoup moins centralisé, beaucoup moins groupé autour d'une monnaie unique et par conséquent répondant mieux à leurs aspirations. Comme la France - sous la direction du Général de Gaulle dès 1965 et de M. Valéry Giscard d'Estaing - a joué un rôle dans cette évolution, je reste tout à fait à l'intérieur du sujet de cet après-midi.

A - a) Le système de Bretton Woods

Un Gold Exchange Standard. Ce n'est pas le Gold Exchange qui est important. C'est qu'il s'agisse d'un "système de parités rigoureusement fixes avec un étalon". Un système

où la défense quotidienne sur les marchés de change des parités déclarées se faisait avec la monnaie étalon. La règle du jeu voulait donc que les banques centrales des pays créanciers des Etats Unis achètent les quantités de dollars en excédent quant il y avait déficit de la balance des paiements des Etats Unis. Cause bien connue de l'inflation qui s'est développée pendant les 10 dernières années du système.

b) Un autre système aurait pu naître, un système où le Fonds Monétaire International se serait transformé en banque. Les D.T.S sont l'embryon d'une telle organisation. Mais embryon qui a avorté...

Dans les 2 cas une organisation très centralisée où l'étalon jouait un rôle fondamental mais où cet étalon était :

- la monnaie d'une grande puissance, dans un cas,
- la monnaie émise par une organisation dominée par les grandes puissances, dans l'autre,

B - Quelle est par opposition le système empirique auquel nous sommes parvenus par erreurs et essais, par tentatives répétées ?

- 1) C'est encore un système de parités relativement fixes. Mais non déclarées. Faisant l'objet d'accords plus ou moins précis mais secrets entre les principales banques centrales.
- 2) C'est surtout un système "sans étalon".

C'est donc une organisation monétaire toute différente, beaucoup plus égalitaire, beaucoup plus décentralisée, beaucoup moins monolithique, beaucoup plus pragmatique, beaucoup plus acceptable il me semble pour les pays arabes.

Une question qu'il ne faut pas négliger est celle du rôle de l'or. La France a posé avec insistance vis-à-vis de ses partenaires européens, et a fini par obtenir satisfaction, la question d'un "dégel" des réserves d'or des banques centrales, par le paiement en or, entre celles-ci, à un prix conventionnel, tiré des indications données par le marché libre de l'or.

Par conséquent, je pense que les pays producteurs auraient tort de bouder l'organisation actuelle du Fonds monétaire international, qui, je le répète, n'est plus celle de Bretton Woods.

Il reste, je le sais, le problème politique consistant à obtenir dans la réalité que les pays producteurs aient dans cette organisation les droits et l'autorité répondant à leurs responsabilités actuelles, l'importance de leurs revenus et aussi l'importance, qui rapidement sera très grande, de leurs réserves monétaires. Ce n'est pas le lieu de discuter ici cette question, et d'ailleurs ce n'est pas le rôle d'un économiste. Je crois simplement qu'il serait dommage que, par excès de méfiance, les pays producteurs de pétrole et de matières premières renoncent à prendre à l'intérieur du Fonds monétaire actuel la place qui leur revient.

II - Le développement d'une organisation monétaire arabe.

Le problème des relations entre les monnaies (ou un groupe de monnaies) des pays producteurs de pétrole et les monnaies des pays industrialisés, disons des pays de l'OCDE.

Pour cette partie, je commencerai en posant le principe qu'il y a une évolution inévitable et devant laquelle les pays de l'OCDE auraient bien tort d'adopter la politique de l'autruche: il est inévitable que progressivement les monnaies des pays pétroliers se renforcent, soient de plus en plus fréquemment utilisées, soit pour des contrats commerciaux, soit pour des contrats de prêts, à titre d'unités de compte, puis enfin soient utilisées comme monnaies de paiement, faisant l'objet d'une circulation monétaire à l'extérieur même des pays producteurs. Je pense que cette évolution inévitable prendra corps d'abord à l'occasion des relations de prêts entre les pays arabes producteurs de pétrole et les pays arabes non producteurs. Les pays producteurs - ç'a été le point très important de la journée d'hier - souhaitent développer par priorité et leurs propres territoires et le territoire des pays frères. Il me paraît évident que ces prêts ne seront pas libellés dans une monnaie occidentale. De même il me paraît inévitable que progressivement une partie des prêts consentis par les pays producteurs aux pays consommateurs industrialisés soient également libellés dans la monnaie du pays prêteur. Comme le fait déjà le Koweït.

Je laisse de côté le problème, dont nous connaissons la difficulté, nous Européens, de parvenir à créer une monnaie unique pour un ensemble de pays indépendants. Mais je crois que la ligne de l'évolution sera tout de même une certaine unification monétaire entre pays voisins. Le problème se posera alors très vite des relations de change entre les monnaies arabes - qui, je le répète, circuleront assez rapidement en dehors des pays émetteurs - et les monnaies des pays industrialisés, disons des pays de l'OCDE.

Ce que je veux simplement dire, c'est que les principes que j'ai indiqués tout à l'heure comme caractérisant l'organisation monétaire qui se cherche, ne me paraissent s'opposer en rien à des monnaies arabes, soit indépendantes les unes des autres, soit unifiées, au contraire.

Ces principes permettent de répondre au problème que nous aurons à résoudre en commun : celui des relations entre monnaies arabes et monnaies européennes.

Je choisis deux coups de projecteur sur deux sujets seulement que je crois essentiels :

- relations de change entre monnaies arabes et monnaies européennes : stabilité ou flexibilité.

- rôle de l'or.

Si, comme je le pense, les relations commerciales et financières entre les deux groupes de pays se font de plus en plus, soit dans les monnaies arabes, soit dans les monnaies européennes, le problème de la parité devient crucial.

Je crois que tout le monde m'accordera que la flexibilité ici introduirait le maximum de désordre. Il y aura pour plusieurs années un déficit entre nos pays et par suite dans le cas d'un rapport de change flexible abandonné au jeu des marchés de change une tendance constante à l'appréciation des monnaies arabes. Par conséquent les pays consommateurs mettront aux enchères sur le marché de change de ces monnaies les quantités dont ils auront besoin. Par suite, dans un régime de flexibilité non contrôlée, on assistera à une appréciation constante des monnaies des pays pétroliers vis-à-vis des monnaies des pays de l'OCDE. Par suite le prix du pétrole dépendra très fortement des évolutions de ce marché de change, presque plus que des décisions de l'OPEP. Pour cette raison, je crois que la flexibilité c'est la voie de l'aventure : il sera impossible d'avoir une concertation des évolutions économiques dans le monde industrialisé comme dans le monde des pays producteurs et des pays aidés par eux.

Je crois qu'il faut prendre conscience que la variable taux de change est une variable fondamentale des relations entre nos pays dans l'avenir, et que cette variable ne peut être abandonnée au hasard.

Mon deuxième point, c'est l'or, sujet tabou entre économistes arabes et économistes européens, mais sujet qu'à mon avis il faut avoir le courage d'envisager.

Je crois qu'au cours des trois années difficiles qui nous attendent l'or des banques centrales européennes est un moyen important d'équilibre. On a dit ce matin que les pays arabes n'avaient consacré qu'une partie infime de leurs revenus à des achats d'or, et c'est vrai. Mais cette situation peut se modifier.

Plusieurs pays arabes, nous le savons, souhaitent consacrer une partie de leurs réserves à l'acquisition d'une forte encaisse-or. Voire créer à leur tour un Gold Exchange Standard, une monnaie convertible en or. On peut avoir des réserves sur ce point. Mais l'important est leur désir d'une encaisse or d'un montant élevé.

Comment les pays consommateurs peuvent-ils utiliser leur encaisse ?

Evidemment par accord direct avec les pays producteurs de pétrolé qui souhaitent de l'or. L'utilisation du marché est évidemment impossible.

D'où l'obligation de négocier une parité d'échange, comme nous le faisons entre pays européens. Je crois que tout ce qu'a dit la France au sein de la C.E.E sur la nécessité d'un prix d'échange tiré du marché est vrai pour les relations entre pays producteurs de pétrole et pays consommateurs.

Conclusion :

Je crois avoir justifié mon propos initial. Il n'y a pas contradiction entre le développement d'un pôle monétaire arabe important et la participation vigoureuse, à part entière, dans l'organisation monétaire internationale de demain.

C'est seulement si cette double évolution se produit que des relations monétaires harmonieuses entre pays arabes et pays européens s'établiront et qu'elles seront un levier et non pas un obstacle pour le grand développement économique commun des pays arabes et de l'Europe dont nous avons tellement parlé depuis deux jours et que nous espérons tous, car il est la seule solution aux problèmes de l'heure.

Je crois qu'il est urgent que ces questions soient discutées entre nous et je remercie la Chambre de Commerce Franco Arabe et Mr. HABIB DELONCLE de les avoir mises à l'ordre du jour de ce colloque.

Monsieur DESPRAIRIES

Président du Conseil
d'Administration de
l'Institut Français du
Pétrole.

C'est à la fois un avantage et une difficulté d'intervenir le dernier. On sait ce que les autres orateurs avaient à dire. Mais l'intérêt est un peu lassé ; chacun pense un peu à rentrer chez soi ; on n'a guère envie de prolonger le débat. Et puis, tout a été dit, ou presque ... On a à peine parlé du pétrole. J'ai beaucoup entendu parler de l'inflation au cours de ces deux jours, et on a eu tout à fait raison de le faire. J'ai assez peu entendu parler des prix. Il me semble qu'il faudrait aussi le faire un peu, et c'est un des sujets dont je dirai quelques mots. L'excellente règle du jeu étant ici que chacun s'exprime à titre personnel, je vous dirai simplement les remarques que m'inspire la présente situation pétrolière, l'amitié permettant la franchise, et mes soutiens dans cette entreprise étant quelque réflexion et, je crois, une sincère bonne volonté.

Je parlerai du présent et de l'avenir.

Parlons d'abord du présent. Dans l'opposition actuelle d'intérêts entre les pays producteurs et consommateurs, la position française est bien connue. Notre pays soutient la thèse de la complémentarité et de la solidarité des intérêts. Cinquième pays consommateur de pétrole du monde, il n'entre pas dans le groupe des douze principaux pays clients, considérant qu'il pourra ainsi mieux aider à nouer le nécessaire dialogue et à éviter l'affrontement. On ne peut qu'approuver sans réserve, je crois, le but qu'il se propose.

Ceci dit, la sincérité oblige à dire qu'entre pays producteurs et consommateurs les conditions ne paraissent pas encore parfaitement réunies pour que le dialogue se noue, ni d'un côté, ni de l'autre.

Du côté des pays consommateurs, si nous essayons de faire notre examen de conscience et de voir les faits comme nos interlocuteurs doivent le faire, nous venons juste d'entreprendre l'effort indispensable pour stabiliser nos monnaies, réduire notre consommation, et

atténuer une dépendance exagérée vis à vis de nos fournisseurs. Il n'est guère possible de définir un équilibre à long terme des prix et des échanges dans les deux sens, alors que l'effort pour freiner l'inflation débute. Il est évident, soit dit en passant, que cette inflation a largement précédé la hausse des prix pétroliers, et que dès 1967/68 elle a justifié des demandes de relèvement des impôts et redevances. Les mesures d'économies de consommation d'énergie commencent seulement à donner quelques résultats. Enfin, si les décisions d'engager des programmes d'énergies de substitution (électricité nucléaire, pétrole marin) sont prises dans la plupart des pays, leur réalisation n'est qu'à ses prémices. Il faudra me semble-t-il dans ces trois domaines que l'engagement soit plus assuré de notre côté pour que nos interlocuteurs s'engagent du leur. Cela peut, cela doit normalement être l'affaire de peu de mois ; et cela ne doit certes pas empêcher d'ouvrir le dialogue, car des mesures d'urgence sont nécessaires. Mais une sorte d'incrédulité devant l'ampleur de ce triple et soudain effort de stabilisation, d'économie et d'investissement, auquel nous ont d'ailleurs incité hier avec clairvoyance beaucoup de nos amis arabes, effort qui s'ajoute au problème du paiement, paraît encore le sentiment dominant dans beaucoup de nos pays. Nos opinions publiques en sont encore souvent à trouver tout cela bien étonnant, voire même incompréhensible.

Mais, avec la même franchise, il me faut dire que les niveaux actuels des prix pétroliers traduisent une situation politique, mais qu'on ne peut guère les fonder en termes économiques⁽¹⁾ qu'ils troublent profondément l'économie de nos pays de l'Europe du Sud, et du Japon, et qu'il me paraîtrait peu raisonnable que ce niveau de prix soit demain indexé sur l'inflation. L'excès de concurrence internationale depuis 1960 surtout a maintenu trop longtemps les prix de l'énergie et du pétrole à un niveau trop bas, au regard de la valeur d'usage et de la valeur de remplacement du stock fossile que nous consommons. Mais l'objectif légitime de revalorisation a été dépassé. On est allé trop vite et trop loin. Les pays producteurs sous-estiment, je crois, l'importance et les conséquences de leurs décisions. Faudra-t-il attendre qu'un de nos pays s'effondre pour qu'ils soient vraiment convaincus qu'ils ont obtenu le prix maximum que nous pouvons actuellement payer, et que le dialogue peut en conséquence s'ouvrir ? Il y a des jours où je commence à le craindre. En vérité, un prix du pétrole à long terme ne saurait s'écarter notablement des prix des énergies de remplacement, et ces prix sont tous inférieurs aux prix actuels du pétrole importé.

De nouvelles hausses mettraient en danger nos économies et notre société. Les pays producteurs peuvent nous répondre que cela, c'est notre problème. Je veux dire avec une profonde conviction que c'est aussi le leur. Les deux ou trois pays industriels les plus riches - je pense aux Etats Unis, à l'Allemagne, à la Grande Bretagne, par exemple - qui sont ceux qui ont des réserves d'énergie actuelles ou potentielles assez importantes ont assez bien, ou même bien supporté les hausses passées, et peuvent peut être supporter encore de nouvelles hausses. Mais ces pays, pour cette même raison qu'ils ont

ou auront leurs propres réserves, ne sont pas les acheteurs importants de demain.

Les autres seront rapidement contraints de restreindre leur consommation d'énergie, et la croissance de leur niveau de vie qui y est directement liée, tous les économistes savent cela ; de s'enfermer derrière des barrières de droits et de contingents pour développer un minimum de ressources nationales, et les protéger contre les fluctuations des prix de l'énergie d'importation. Il ne s'agira pas de leur part d'une attitude combative, mais simplement d'une nécessité.

Après une dizaine d'années d'efforts et d'austérité, ces mêmes pays consommateurs seront moins dépendants de l'importation, mais ils seront certainement appauvris. Ils constitueront des clients de second ordre pour les produits semi-finis et les biens manufacturés des jeunes industriels implantés dans les pays producteurs, dont la rapide croissance, contrepartie de la vente de leur capital pétrolier paraît aujourd'hui une évidence.

Celui qui a la charge d'une tâche de coopération entre les pays producteurs et consommateurs et qui désire ardemment l'amplifier se devait de dire les dangers qu'il voit dans la situation présente.

Essayons plutôt de rêver un autre avenir. Supposons que les pays industriels aient confirmé - ce peut être l'affaire de quelques mois - une efficacité de l'effort qu'ils ont entrepris telle qu'elle rende leurs interlocuteurs plus attachés peut-être à s'entendre avec eux. N'y aurait-il pas une base de discussion comme celle-ci : "Vous avez pour dix ans à peu près l'avantage sur nous, pour nous imposer vos prix, sans que nous y puissions rien dans l'immédiat", dirions-nous aux pays producteurs ; "Mais pendant ces dix ans d'une manière ou d'une autre, nous sommes obligés de développer d'autres sources d'énergie ; au terme de cette période vous aurez probablement - si nous ne sommes pas ruinés d'ici-là - besoin de notre marché pour placer les produits de vos industries : la taille d'usines modernes et compétitives, l'ampleur de vos besoins le demanderont. Faisons un accord qui couvre les deux périodes, c'est à dire une vingtaine d'années : La période où votre avantage est évident, et celle où il l'est moins. L'accord comporterait d'une part l'assurance de fourniture d'énergie à un prix qui reflète une orientation raisonnable à long terme et qui pourrait être indexé, et d'autre part, l'assurance de débouchés sur nos marchés pour vos produits industriels. Travaillons peut-être aussi parallèlement, ensemble, à mettre au point des mécanismes de circulation des surplus monétaires, qui permettent de les utiliser, pour commencer - comme de nombreux financiers arabes nous ont dit hier après-midi qu'ils y travaillaient -, dans les pays du monde arabe et du monde islamique les plus démunis, en les aidant à payer leur pétrole, puis à faire décoller leurs économies. "Je suis, en disant ceci, parfaitement conscient que ces fonds appartiennent à nos fournisseurs, et qu'il leur appartient d'en disposer."

Serait-ce rêver dans les nuages que d'imaginer que nous essayons de bâtir ensemble l'avenir sur de telles réflexions . Elles rejoignent tout à fait l'idée que relançait ce matin Monsieur l'Ambassadeur Alphand, d'une sorte de plan Marshall du pétrole d'une organisation commune de l'avenir par un groupement des pays producteurs, des pays industriels et des pays du Tiers Monde.

Notre pays a su montrer, je crois, qu'il était capable de jouer la partie qui lui était confiée dans des tâches communes de coopération. L'idée évoquée hier par de nombreux orateurs arabes et français d'associations de capitaux arabes et de la technologie française dans le monde arabe, en France ou dans des pays tiers est également féconde, excitante pour l'imagination, et doit être creusée. Sans vouloir nous vanter, il y a quand même un certain nombre de créneaux technologiques pour lesquels nous ne craignons pas la comparaison avec aucun autre pays industriel.

Nous ne sortirons pas de l'impasse actuelle sans faire les uns et les autres des efforts. Les pays consommateurs sont engagés dans la très difficile entreprise de lutter contre l'inflation, c'est à dire de réduire l'allure de leurs économies aujourd'hui emballées c'est à dire de réduire la surconsommation de millions d'hommes. Il est d'un extrême intérêt pour les pays producteurs aussi que cet effort réussisse. De nouvelles hausses contribueraient directement quoi qu'on puisse dire, à le compromettre.

Le problème actuel n'est soluble qu'à moyen et long terme. Nous ne le réglerons que si nous pouvons jouer ensemble avec le temps, ce qui suppose une confiance réciproque. Existe-t-elle aujourd'hui, au niveau des Etats ? Je n'ose vraiment répondre. Je me bornerai à dire qu'il est très réconfortant qu'elle existe, comme ici, entre quelques hommes et quelques groupes d'hommes.

La France, sans refuser sa position d'Etat consommateur, a su éviter de s'engager dans le gros de la mêlée du pétrole. Elle vient récemment encore de démontrer par ses initiatives politiques qu'elle appuyait quand il le fallait les aspirations les plus passionnées du peuple arabe. Elle peut aider à créer entre les interlocuteurs cette indispensable confiance. Des colloques comme celui-ci y contribuent en tout cas efficacement ; que ses organisateurs en soient chaleureusement remerciés.

Messieurs, pardonnez moi une franchise qui aura peut-être surpris ; c'est celle d'un homme de bonne foi, dont une des ambitions est de travailler à ce que s'atténuent des inégalités injustes ; et qui a voulu aujourd'hui essayer modestement d'y contribuer.

(1) en réponse aux questions posées, il est indiqué que si les prix actuels expriment une situation dans laquelle les pays producteurs sont en mesure de fixer le prix de vente qui leur paraît convenable, le prix qui en résulte ne répond pas aux règles économiques classiques : a) il n'assure pas l'équilibre de l'offre et de la demande, puisque celle-ci est inférieure de 8 à 10% pour les huit premiers mois de l'année à celle de la même période de 1973, alors que cette demande aurait dû être normalement supérieure de 7% à celle de l'an passé : il y a donc une sous-consommation de l'ordre de 15 ou 16 % ; b) depuis le 1er janvier 1974, les hausses de prix en neuf mois ont été de l'ordre de 25%, alors que le rythme actuel de l'inflation mondiale est inférieur à 15% par an : 15 à 16% en Europe, en moyenne, 7% en Allemagne, 11 à 12% aux Etats Unis et 25% au Japon seulement ; c) enfin, le prix actuel du pétrole importé est de 11,30 \$ rendu en Europe, alors que le prix du baril de pétrole de Mer du Nord est de 1,50 \$ à 2 \$, celui de l'énergie nucléaire de 4 ou 5 \$ le baril équivalent pétrole, celui de mer profonde est estimé entre 4 et 6 \$ et celui des schistes ou du charbon aux alentours de 6 à 8 \$ le même baril équivalent de pétrole.

(17)

LES CAPITAUX ARABES ET LA FRANCE

Allocution de Monsieur Sélim EL HOSS
Gouverneur de la Banque Libanaise pour le Développement

Il serait trop long de traiter tous les aspects pratiques du problème des "Capitaux arabes et la France". Mon propos ici sera d'exposer les principales considérations financières et économiques qui semblent dominer les politiques d'investissement des capitaux pétroliers. Etant donné que ces considérations reflètent les réalités spécifiques des pays arabes exportateurs de capitaux et leurs besoins réels, il faut d'abord qu'elles soient bien comprises par les milieux financiers des marchés occidentaux, et en premier lieu par la France si nous voulons parvenir à trouver ensemble les formules les plus pratiques et les plus exemplaires pour l'établissement des rapports entre les capitaux arabes et ces marchés.

La plus importante de ces considérations qui dominent les pays arabes exportateurs de capitaux dans leur politique d'investissement est, à mon sens, la prise de conscience par ces pays du fait que le pétrole est une source de revenus qui ira en s'épuisant avant de disparaître un jour. Tous ces états réalisent que leurs ressources pétrolières sont limitées et qu'elles s'épuisent après un certain temps si le rythme de la production se maintient au niveau actuel. Ce laps de temps, même s'il se prolonge, est très court par rapport à la vie d'une nation.

Ce qui fait ressortir l'importance de ce facteur, c'est que les Etats producteurs de pétrole sont précisément ceux dont les économies dépendent en grande partie, sinon presque exclusivement dans certains cas, de l'unique source de revenus qu'est le pétrole, et que la diminution des réserves de pétrole est une éventualité qui affecte la structure économique même de ces Etats. Par conséquent ceux-ci, tenant compte de ces facteurs, guettent les résultats et ne peuvent agir autrement.

L'éventualité d'épuisement du pétrole signifie pour les pays exportateurs de capitaux, que sa production en quantités

supérieures à leurs besoins en capitaux à investir dans des biens de développement et des biens d'équipement équivaldrait à liquider des réserves qu'il eût été aisé de conserver dans leur sous-sol. Cela signifie que ces Etats seront recalcitrants dans la poursuite de la production mondiale au rythme qui correspond aux besoins des pays consommateurs - à moins que les revenus pétroliers de la production, maintenue au niveau actuel, soient entourés des mêmes garanties dont bénéficient les réserves pétrolières qui gisent au sous-sol.

Parmi les risques les plus graves auxquels sont exposées les ressources monétaires (contrairement aux ressources pétrolières) il faut retenir l'érosion du pouvoir d'achat provoqué par la dévaluation des monnaies nécessaires à la production, soit par l'effet de l'inflation qui sévit dans le monde industrialisé. De là un certain nombre de directives précises adoptées par les pays arabes exportateurs de capitaux, et concernant les stratégies de l'investissement:

a) Donner la préférence aux placements à court terme qui préservent la possibilité de mouvement des capitaux afin de prévenir les effets de l'effondrement éventuel de telle ou telle monnaie.

b) Tendre de plus en plus vers les placements directs dans les biens immobiliers et les sociétés industrielles par action dans les pays développés, placements qui assurent une garantie raisonnable contre les risques d'inflation.

c) Tendre de plus en plus à libeller les droits de créance financiers des pays arabes en monnaie locale, compte tenu des risques que la dévaluation des devises étrangères fait courir à leurs capitaux.

C'est dans cette même optique qu'a germé dans les milieux économiques de ces pays l'idée - actuellement à l'étude - de la création d'une nouvelle unité monétaire de compte qui s'appellerait le Dinar arabe.

Il faut remarquer que les pays arabes exportateurs de pétrole réservent depuis des années des volumes de capitaux de plus en plus importants destinés à financer les activités de développement de l'ensemble des pays arabes en voie de développement. Ce qui les y a poussés c'est, d'un côté une nette prise de conscience de leur part de responsabilité dans l'aide au développement de ces pays pauvres, et d'autre part l'acceptation par ces pays de prêts libellés en monnaie des pays pétroliers. Et lors de l'éclatement de la crise monétaire mondiale, accompagnée de la chute du taux d'échange du Dollar et de la Livre Sterling, il est apparu aux pays exportateurs de pétrole que leurs investissements dans l'ensemble des pays arabes en voie

de développement étaient en réalité plus importants que le reste de leurs investissements libellés en Livre Sterling ou en Dollar.

En plus des risques d'érosion causés par l'inflation et la dévaluation des monnaies, il est apparu, ces derniers temps, un nouveau risque auquel les pays exportateurs de capitaux n'avaient pas tenu compte dans le passé et qui est: le risque de la faillite des institutions financières et bancaires auprès desquelles leurs fonds étaient déposés. Ces inquiétudes ont pris une dimension particulière lorsque les nouvelles ont commencé à circuler au sujet des difficultés et des risques auxquels se sont exposées les institutions bancaires importantes des Etats-Unis, d'Allemagne, de Suisse et de Belgique.

Ces remarques peuvent nous conduire aux conclusions suivantes: il est tout naturel que les pays producteurs de pétrole recherchent des occasions d'investissements internes de nature à diversifier leur production nationale, qu'ils visent à faire fructifier leurs capitaux dans les projets de développement des autres pays arabes et des pays en voie de développement, qu'ils accordent, dans toute la mesure du possible, des crédits en monnaies locales, et peut-être, dans l'avenir sous la forme d'une unité de compte spéciale, telle que le Dinar arabe proposé, et qu'ils opèrent des placements de capitaux de plus en plus importants dans les projets immobiliers et industriels à l'étranger.

Nous demandons au marché français qu'il tienne compte de cette réalité et qu'il agisse en conséquence. Les capitaux arabes ont moins besoin d'institutions bancaires et financières qui les injectent dans leur circuit que d'institutions qui les orientent vers les meilleurs moyens d'investissement à l'intérieur des pays producteurs de pétrole, dans les autres pays arabes, dans les pays en voie de développement et dans le monde industrialisé, et qui les aident dans l'évaluation des projets et dans leur réalisation. On ne recherche plus de simples opérations bancaires de financement, mais plutôt la promotion d'investissements directs (investment promotion) et de la création de nouveaux projets d'exploitation.

Ce genre d'activité n'est pas étranger aux organismes européens en général, et français en particulier, qui y ont été préparés par l'élargissement prodigieux du marché des Euro-dollars accompagné par un important accroissement des crédits à moyen et à long termes accordés aux pays

en voie de développement et le financement de grands projets dans les pays industrialisés. Il en est de même résulté des modifications dans la ligne d'action des grandes institutions bancaires qui fondent maintenant leurs décisions sur l'évaluation des projets de financement (projec financing); cela signifie qu'elles prennent leurs décisions selon l'évaluation des possibilités d'avenir du projet dans le financement duquel elles vont participer, et non plus seulement selon la situation financière du demandeur de fonds. Cette évolution a éliminé une grande partie des différences qui existaient entre les banques de dépôt et les banques d'affaires en France, à tel point que la distinction entre les unes et les autres est devenue superflue; c'est ainsi qu'en Grande-Bretagne s'est dessinée une tendance au rapprochement entre certaines Banques commerciales et certaines Banques d'Affaires (Merchant Bank).

Les institutions bancaires et financières, dotées d'une expérience croissante dans le domaine du financement des projets et de leur fructification, sont appelées aujourd'hui à modifier de plus en plus leur optique afin de renforcer encore leurs possibilités dans ce domaine, avec tout ce que cela comporte d'activités concernant l'exploration des occasions d'investissements, leur évaluation sous l'angle technique, financier et économique, et pour procéder à leur réalisation.

Ce genre d'activités ne saurait être séparé de celui qui consiste à transférer la technologie industrielle aux pays producteurs de pétrole eux-mêmes, aux autres pays en voie de développement où sont investis les capitaux arabes. Les banques et les institutions financières sont donc conviés à trouver les formules pratiques les plus appropriées pour ce transfert technologique. Elles pourraient, de plus, avoir à jouer un rôle positif dans la réglementation des opérations de risques partagés (Joint Ventures) entre les industriels français et les détenteurs de projets dans les pays d'accueil des capitaux, dans les opérations d'octroi de licences (Licensing), dans les opérations de sous-traitance (Subcontracting), etc.; et nous ne serions pas surpris de voir, un jour ou l'autre, les Banques et les organismes financiers, devant le volume croissant de leurs opérations dans le domaine de l'activation des investissements, contraints dans leur propre intérêt de créer des organismes spécialisés dans ce domaine d'activités.

Les besoins des capitaux arabes exigent qu'on les envisage avec l'idée de rénover, et de faire preuve de créativité dans le domaine du financement, avec tout ce que

cela peut comporter de haute vision et d'ouverture à tout ce qui est nouveau. En fait, durant ces derniers mois, des suggestions diverses touchant d'une manière ou d'une autre à la question des surplus arabes ont été avancées. On pourrait signaler la proposition de création d'un fonds d'investissement commun spécial qui tiendrait compte des exigences des capitaux arabes; ou encore des obligations de crédit indexées sur les variations des prix; ou encore l'idée de créer une unité monétaire de compte qui prendrait le nom de Dinar arabe. Si je pouvais, pour ma part, suggérer une idée, je proposerais la création de ce qu'on pourrait appeler des obligations de participation (Participation Bonds) dont le rôle, en quelque sorte, serait de pallier les risques de l'érosion provoquée par l'inflation. Ces obligations, au lieu de rapporter un pourcentage déterminé de dividendes donneraient droit plutôt à une part spécifique dans les intérêts réalisés par la société emprunteuse. Ainsi, Cette forme d'obligation réunirait certaines caractéristiques des actions et des emprunts d'Etat habituels.

Cette participation aux bénéfices devrait ainsi garantir les capitaux contre une partie au moins des risques de l'inflation (si toutefois cette même inflation ne se traduisait pas en réalité en bénéfices importants pour la Société émettrice de ces obligations). A ce propos, les obligations de participation pourraient convenir à la Banque Islamique pour le Développement ou à d'autres détenteurs de capitaux qui, pour des considérations religieuses condamnent le système des intérêts. Il est bien connu, par exemple, que le Royaume d'Arabie Séoudite qui est et sera une des sources essentielles des capitaux arabes, reste officiellement attaché à ce principe.

Je ne cacherai pas que toutes les opinions que je viens de vous exposer expriment un point de vue arabe, inspiré par les besoins du monde arabe. Il est bien entendu que la partie française a également son point de vue, ses besoins et ses requêtes, et je fais allusion ici à un besoin immédiat, qui est le colmatage de la brèche pratiquée dans la balance commerciale de ce pays par les augmentations rapides du prix du pétrole depuis 1973. Cette situation a, en réalité, un double effet; un effet immédiat qui concerne les problèmes monétaires et économiques provoqués directement par ces obligations, et un effet plus lointain qui concerne les modifications qui ne manqueront pas de survenir dans la production française après une période de correction et d'adaptation aux données nouvelles. Dans le cadre de la coopération financière mutuelle, la France a le droit de demander aux pays arabes exportateurs de capitaux leur aide pour qu'elle puisse répondre à ses besoins financiers, ce qui lui permettrait de remédier à ses problèmes de façon méthodique et sans crise grave.

Monsieur Mustapha FARIS

Ancien Ministre Marocain des
Finances et Président de la
Banque Nationale pour le
Développement Economique

"L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ARABE "

L'EXPERIENCE MAROCAINE

Pays jeune, le Maroc à l'instar de tous les autres pays en voie de développement, compte beaucoup de ressources et d'espaces inexploités : l'accroissement démographique d'une part, une politique d'industrialisation de l'autre, axée elle-même sur la transformation agro-industrielle ont conduit le pays à l'examen d'une étude plus rationnelle du territoire, à tracer les perspectives de développement des centres urbains et ruraux et enfin à intensifier l'effort agricole et industriel en vue de faire face aux besoins d'emplois et d'alimentation d'une population dont le taux de croissance est très élevé (2,8%). Par ailleurs, le Maroc qui veut préserver son patrimoine naturel et conserver son équilibre écologique, se préoccupe déjà des problèmes de l'environnement.

En face de ces problèmes, le pays a mis au point un train de mesures qui, toutes, se situent au niveau du développement régional dont l'aménagement du territoire est un moyen de réaliser les objectifs.

On peut définir l'aménagement du territoire comme ayant pour objet l'organisation ou la répartition de l'espace, régional ou national des diverses activités humaines en fonction des besoins de l'individu et de la collectivité. C'est donc la recherche d'une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques.

Ainsi définie, la notion d'aménagement du territoire est très complexe et doit être appréhendée sous divers aspects géographiques, socio-économiques et politiques. Elle doit donc être appréhendée de façon nuancée dans les pays développés et dans les pays en voie de développement.

Dans les pays développés :

Après la 2ème guerre mondiale, aménagement du territoire inclus dans les principales options de développement - motivations différentes par pays

- décentralisation industrielle et administrative
- sauvegarde de l'environnement (lutte contre la pollution et les nuisances)
- lutte contre l'hypertrophie des grandes métropoles
- etc...

Le souci majeur est d'introduire plus de rationalité et d'organiser le développement (déjà à un stade avancé)

Dans les pays en voie de développement comme le Maroc, l'aménagement du territoire peut s'appliquer dans une optique et à une échelle différente. Sans renoncer à une implantation industrielle judicieuse, à une croissance équilibrée des centres urbains, ou à la sauvegarde de leur écologie, ces pays intègrent la notion d'aménagement essentiellement dans un objectif de croissance économique.

C'est pour cela que les deux notions d'aménagement du territoire et de développement régional se trouvent intimement liées.

D'ailleurs, le Plan de Développement Economique et Social définit la politique de développement régional comme celle "qui se propose entre autre but d'aménager le territoire, ce qui constitue une condition physique essentielle de développement économique et social ainsi que d'adapter aux contextes régionaux spécifiques la politique de planification nationale". Les concepts de planification et de développement régional et national et d'aménagement du territoire se trouvent donc très fortement imbriqués.

Nous évoquerons successivement et brièvement :

- la politique de régionalisation,
- le cadre d'intervention constitué par les régions,
- le plan instrument du développement régional,
- quelques données spécifiques de l'aménagement du territoire au Maroc avec quelques exemples d'application.

L'idée d'un développement équilibré de toutes les régions du pays n'est pas nouvelle. On peut déceler déjà en 1960 dans le premier plan 1960-64 et dans tous ceux qui l'ont suivi, l'amorce d'une régionalisation du Plan. Dès 1960 devaient être mis en place les supports juridiques et humains de la régionalisation. Des institutions comme le F.E.C, fonds d'équipement communal, ont vu le jour ainsi que des commissions provinciales. Les résultats sont assez modestes comme ils le seront d'ailleurs dans le cadre du Plan Triennal 1965-67.

Il a fallu attendre le Plan de développement 1968/72 pour voir se dessiner l'amorce d'une politique de développement régional. C'est de 1968 que date la création du Comité Interministériel pour l'aménagement du territoire, à 1970 que remonte la loi cadre d'aménagement urbain et rural et de 1971 que date la création de direction du développement régional.

Toutes ces expériences témoignent d'un certain tâtonnement et pragmatisme, de la recherche de la voie à suivre et ce n'est qu'avec le Plan 1973/77 qu'a été conçue une véritable politique de développement régional et d'aménagement du territoire basée sur l'expérience du passé, les données du présent et les perspectives futures.

Données naturelles et humaines

sur le plan physique

- pays de relief (ouvert sur l'Atlantique et la Méditerranée)
- pays de contrastes (aspect méditerranéen - aspect désertique)
- disparités entre régions (agriculture moderne - industrialisation urbanisation - agriculture traditionnelle et de subsistance)

sur la plan humain

- 16 800 000 habitants (15 400 000 au recensement de 1971)
1/3 urbains - 2/3 ruraux
- croissance, jeunesse, mobilité de la population
- exode rural (poids dans l'accroissement urbain)

Quand on sait que 80% des habitants sont concentrés dans une partie du territoire ouverte sur l'Atlantique et la Méditerranée, on mesure toute la portée d'une politique de régionalisation du développement, les régions riches et où il existe une concentration industrielle sont celles-là mêmes où l'on enregistre les plus forts coefficients de croissance de la population (Casablanca 4,1% - Rabat 4,6% - Salé 6,7%)

Ce rappel du milieu étant fait, il convient d'étudier le cadre dans lequel s'inscrit la politique régionale de développement avant d'en examiner les objectifs et les moyens mis en oeuvre pour les atteindre.

Potentialités :

- sur le plan économique, le Maroc dispose d'atouts et de ressources appréciables :

- réserves minières importantes
- ressources hydrauliques appréciables
- agriculture utilisant les méthodes modernes d'irrigation

- infrastructure de base (routes, voies ferrées, ports et aéroports) relativement développée
- une industrie relativement moderne dont quelques branches s'orientent déjà vers les marchés d'exportation (plusieurs secteurs actuels travaillant seulement à 50 - 60% de leur capacité)
- une main d'oeuvre nombreuse, pouvant s'adapter aux techniques modernes.

LE CADRE D'INTERVENTION : LES REGIONS

Les régions naturelles :

Les facteurs naturels (climat - relief - situation) compartimentent le Maroc en plusieurs régions dont chacune présente des caractéristiques propres :

- Maroc Atlantique
- Maroc Continental
- Bassins versants.

Ces régions constituent des unités géographiques. Elles reposent souvent sur une base physique relativement homogène, les régions résultantes du milieu naturel ont également une assise historique. Toutefois, qu'elles soient le résultat de concours historique ou géographique, les régions naturelles ne suffisent pas à rendre compte de toutes les composantes de l'organisation de l'espace. C'est dans ce sens que le Plan quinquennal a effectué un découpage basé essentiellement sur les potentialités et le degré de développement des régions.

Les motifs d'un découpage régional

L'action planificative liée à l'aménagement du territoire a pour objectifs principaux d'équilibrer le développement économique par une meilleure répartition des investissements. Les divers plans qui se sont succédés ont essayé de promouvoir le développement régional.

Ainsi, la politique des barrages ou la réalisation d'équipements collectifs n'ont pas suffi à empêcher le développement considérable de la zone côtière et de créer un déséquilibre tel entre régions, qu'il faudra pour le combler, procéder à des actions de grandes envergures, comme l'installation d'industries lourdes (projet de sidérurgie de Nador), ou la création dans des régions démunies, d'industries basées essentiellement sur la transformation de produits agricoles.

En effet, l'instauration d'une politique de développement régional suppose l'existence d'un climat "régional" et une coordination parfaite des actions des pouvoirs publics et des particuliers.

Le cadre juridique : Dahir du 6 Août 1968 et du 16 Juin 1971

En 1968 a été créé le Comité Interministériel pour l'aménagement du Territoire, chargé de promouvoir et de coordonner toutes les études et actions visant à l'aménagement du territoire.

- depuis le Dahir du 16 Juin 1971, allant plus loin en matière de réforme institutionnelle, il a été créé 7 régions économiques dotées chacune d'une assemblée régionale consultative comprenant :

- les présidents des assemblées des préfectures et provinces concernées.
- les représentants des chambres d'Agriculture, d'Artisanat, de Commerce et d'Industrie, au sein des assemblées des préfectures et provinces,
- 5 membres élus par chacune de ces assemblées,
- les gouverneurs et les chefs de service des départements ministériels, assistent aux travaux des commissions de l'Assemblée Consultative

Chaque Assemblée régionale consultative donne son avis sur le programme de développement et d'aménagement du territoire intéressant sa région, suscite et propose des projets spécifiques de la région, suit l'état d'avancement et la réalisation du programme arrêté

Loi cadre de Novembre 1970 sur l'aménagement urbain et rural

Cette loi définit la région comme un groupement d'espaces continus qui, sur les plans tant géographique qu'économique et social entretiennent ou sont susceptible d'entretenir des relations de nature à stimuler leur développement, et de ce fait, justifient un aménagement d'ensemble.

Dans le cadre de cette loi, l'Etat établit :

- des schémas de structure et d'orientation pour les régions
- des schémas directeurs et des plans d'utilisation des sols pour les communes urbaines,
- des plans de développement pour les agglomérations de communes rurales.
- les schémas de structure et d'orientation fixant les objectifs et les orientations fondamentales du développement et de l'aménagement des régions qu'ils délimitent et dégagent, sous la forme d'un programme global à long terme et réalisable par étapes, les sections de développement et d'aménagement correspondant aux objectifs et orientations retenus. Ils orientent et coordonnent les programmes d'action de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics. Ces schémas conduisent à moyen terme à l'élaboration de tranches régionales du plan national de développement économique et social, annuellement à une répartition

régional du budget d'équipement de l'état.

- les schémas directeurs sont établis par les communes parties ou ensemble de communes urbaines et rurales désignées soit par les schémas de structure et d'orientation, soit par Arrêté du Ministre chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat. Ils fixent, dans le cadre des options et des directives nationales d'aménagement du territoire et s'il en existe des options et des directives d'aménagements dégagées par les schémas de structure et d'orientation, les orientations fondamentales d'aménagement des agglomérations auxquelles ils s'appliquent et dégagent sous la forme d'un programme global à long terme et réalisable par étapes, les actions d'aménagement correspondant aux orientations retenues.

- les plans de développement quant à eux, sont établis pour les agglomérations des communes rurales désignées soit par les schémas de structure et d'orientation, soit par arrêté du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat. Ils fixent dans le cadre des directives d'aménagement dégagées par les schémas de structure et d'orientation, les options fondamentales d'aménagement des agglomérations rurales auxquelles ils s'appliquent, les conditions d'utilisation des sols ainsi que les règles qui leur sont applicables.

La Direction du Développement Régional rattachée depuis Août 71 à l'autorité gouvernementale chargée du Plan
Cette Direction du Développement Régional s'est vue attribuer les tâches initialement confiées au Comité Interministériel pour l'aménagement du territoire. Elle assure en outre les tâches suivantes.

- la régionalisation des crédits d'équipement non localisés dans le plan
- la régionalisation des crédits d'équipement, des lois de finances
- l'examen et l'approbation des projets localisés à caractère interministériel

Le découpage régional

Le découpage qui a été retenu a été effectué et déterminé selon plusieurs critères dont on peut citer notamment :

- l'influence du réseau urbain et sa répartition dans l'espace géographique
- les potentialités agricoles des zones considérées,
- la répartition et la densité de la population,
- l'infrastructure de base (routes, voies ferrées, ports aéroports)
- les équipements sociaux et collectifs
- les potentialités économiques en général

Sur ces bases, le Dahir du 16.6.1971 a défini les 7 régions économiques dont chacune groupe un certain nombre de provinces :

- la région I du Sud comprenant les provinces d'Agadir, Tarfaya Ouarzazate
- la région II du Tensift " " " de Marrakech, Kalaa des Sraghna et Safi
- la région III du Centre " " " d'El Jadida, Settat, Kouribga, Beni-Melle et la Préfecture de Casablanca
- La région IV du Nord Ouest " " " de Tanger, Tétouan Kénitra, Khémisset et la Préfecture de Rabat Salé
- la région V du Centre Nord " " " de Fès, Taza, El Hoceima
- la région VI de l'Oriental " " " de Nador, Oujda et Figuig
- la région VII du Centre Sud " " " de Meknès, Ksar Souk et Khénitra

Ces régions sont constituées par un ensemble de provinces susceptible d'entretenir tant sur le plan géographique, qu'économique et social des relations de nature à stimuler leur développement et appellent de ce fait un aménagement d'ensemble.

Ce découpage tient compte à la fois des structures administratives du pays et du souci d'introduire un équilibre régional en faveur des zones moins développées et des complémentarités qui pourraient exister entre les différentes provinces relevant de la région.

Enfin, les régions sont caractérisées par l'existence d'un centre urbain important pouvant constituer un pôle de développement (Agadir - Marrakech - Casablanca - Rabat - Fès - Oujda - Meknès)

II - L'INSTRUMENT DU DEVELOPPEMENT REGIONAL : LE PLAN

Fallait-il régionaliser le plan national ou mettre sur pied des plans régionaux de développement. Les deux méthodes ne s'excluent pas et pourraient être complémentaires à un stade ultérieur de développement de notre pays. Le choix a été fait compte tenu de l'expérience marocaine en matière de planification, des disponibilités en cadres et en moyens techniques, humains et financiers, de la spécificité propre du pays, de son organisation administrative et des disponibilités en matière d'information économiques de base.

Certes, le Plan régional pourrait mieux cerner les besoins de la région, les analyser, dégager les potentialités et les moyens de les exploiter, mais compte tenu des contraintes ci-dessus mentionnées, le choix s'est porté finalement sur une méthode pragmatique : chacune des régions a élaboré un programme couvrant tous les secteurs de l'activité économique de la région. Les commissions nationales sectorielles ont, de leur côté, arrêté des programmes. L'arbitrage est intervenu entre 3 types de projets :

Les objectifs :

- 1°) favoriser le développement économique général par une localisation plus judicieuse des hommes, des activités et des équipements;
- 2°) contribuer au développement social par une réduction des disparités entre régions;
- 3°) permettre d'accroître et de protéger les richesses naturelles et d'améliorer la qualité de l'environnement;
- 4°) associer la population à l'oeuvre de développement tant dans les phases de conception et d'élaboration du Plan que dans celles de l'exécution.

Localisation judicieuse

L'Etat a toujours souhaité l'implantation d'unités industrielles ou agrico-industrielles dans les régions défavorisées. A cet égard, les efforts n'ont pas été ménagés : déjà dès 1960, un Code des Investissements et des subventions aux entreprises s'installant en dehors de Casablanca, Mohammédia, mais la portée de cette action est restée limitée. Casablanca et la région du Centre détiennent encore 60% de l'activité industrielle du pays.

Au dernier recensement des établissements industriels on constate que les deux régions du Centre et du Nord Ouest détiennent 79% de l'activité industrielle. Les 5 autres régions qui possèdent 21% de l'activité industrielle couvrent 89% du territoire (2% pour le Sud, 5% Centre Nord, 2% Oriental)

C'est dire tout l'effort qu'il y a lieu de faire en matière de localisation des activités économiques

Ces inégalités apparaissent également au niveau des infrastructures de la production agricole, des activités tertiaires.

Les Codes des Investissements du 13 Août 1973 ont marqué une étape importante dans la voie de la régionalisation et de la décentralisation des investissements. Des provinces se sont vues accorder des exonérations fiscales très importantes en plus d'avantages spécifiques.

- Contribuer au développement social par une réduction des disparités entre régions :

Ces disparités sont l'un des motifs d'exode rural, le monde rural voulant jouir des avantages de la vie citadine, de la stabilité d'un emploi (emplois saisonniers dans l'agriculture) avec des conditions décentes d'existence (santé, hygiène, scolarisation).

- Création du Fonds de Développement Régional (gestion souple) pour financer les projets destinés aux provinces déshéritées, ex : programmes spécifiques des provinces de Tarfaya et d'Al Hoceima (infrastructures - petite hydraulique - équipements sociaux)

- Accroître et protéger les richesses naturelles et améliorer la qualité de l'environnement :

La croissance rapide de la population, la satisfaction des besoins de cette population, les problèmes de lutte contre les bidonvilles ainsi que ceux liés à l'exploitation irrationnelle des richesses naturelles, ont amené l'Etat à créer des structures favorables à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie. Un Ministère de l'Environnement a été créé. Il reste que les problèmes écologiques sont d'une acuité beaucoup moindre que ceux des pays fortement industrialisés. Toutefois, possédant l'avantage de n'avoir pas connu tous les méfaits de la civilisation industrielle, le Maroc pourrait entamer dès à présent une politique d'envergure pour préserver son patrimoine et ses richesses.

Associer la population à l'oeuvre de développement

- par la mobilisation de l'épargne locale
- la création de sociétés de développement régional
- la mise en place d'institutions où les élus et représentants locaux collaborent avec ceux de l'Administration, à l'élaboration du Plan, contrôlent les différentes phases de son exécution et acquièrent la formation nécessaire qui leur permettrait de jouer pleinement leur rôle.

Diverses mesures sont par ailleurs arrêtées par le plan telles que la localisation des activités productives, des infrastructures, des équipements sociaux et culturels et la création de pôles de développement

Financement :

4 sources de financement des programmes régionaux prévues :

- des financements privés, l'Etat encourageant par des mesures appropriées la mobilisation de l'épargne locale,
- le budget de collectivités locales,
- le fonds spécial de développement régional.

La réalisation des objectifs de la régionalisation suppose préalablement :

- la mise en place des institutions envisagées,
- l'encadrement humain indispensable
- la programmation dans un cadre physique cohérent prenant en compte

les perspectives de développement à long terme de l'ensemble des secteurs et activités du pays
- l'aménagement du territoire répond à ce triple objectif.

III L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les objectifs ont été appréciés dans le cadre d'une programmation à long terme (Horizon 1990).

Cette programmation physique concerne la croissance urbaine et l'Habitat, l'industrialisation régionale, l'aménagement de l'espace rural avec la réalisation de grands équipements hydrauliques et de programmes de grande envergure, l'habitat rural et les moyens de communication.

La croissance urbaine :

Dès 1978 la population marocaine atteindra 19 millions d'habitants environ (11 millions de ruraux et 8 millions d'urbains) En l'an 2 000 elle sera de 35 millions d'habitants dont 15 de ruraux et 20 d'urbains

Cette évolution et la forte augmentation prévue de la population urbaine aura des répercussions très importantes sur la plan social économique et politique. Des efforts importants d'équipement doivent être soutenus tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines (équipements socio-éducatifs, sanitaires, création d'emplois urbanisme etc...)

La croissance urbaine en particulier doit être ordonnée, maîtrisée et hiérarchisée dans les priorités.

Le problème de l'Habitat est lié directement à la croissance accélérée sous la double poussée de la croissance démographique et de l'exode rural. La population urbaine dépassera très largement la population rurale dans les décennies à venir. Un vaste programme de construction de logements a été mis sur pied prévoyant pendant la phase quinquennale, la construction de plus de 300 000 logements.

A cet effort, doit s'ajouter celui qu'il y a lieu de déployer pour la rénovation des logements inadaptés, défectueux ou insalubres le recasement des bidonvilles.

L'industrialisation régionale

Il convient de rappeler les mesures prises par l'Etat pour favoriser la décentralisation industrielle : les mesures fiscales essentiellement, défavorisent les régions du Centre, relativement industrialisées au profit des régions démunies comme le Sud et l'Oriental (industries agricoles dans le Sud valorisation des minerais de l'Oriental), installation de sucreries, industries chimiques à Safi,

Centrale thermique dans l'Oriental etc ...

L'aménagement de l'espace rural :

- par la diminution des disparités qui existent, la réalisation de grands ensembles hydro-électriques (des ouvrages importants ont été réalisés depuis 1965 en particulier dans les régions présahariennes : Ksar-Souk, Ouarzazate, Souss, Massa etc....
- réalisation de vastes programmes de mise en valeur intéressant de grands ensembles géographiques
- le projet Derro qui, par une série d'actions conjuguées vise le développement économique du Rif Occidental;
- le projet Sebou qui intéresse la vaste plaine agrico-industrielle comprise dans les régions du Nord Ouest et du Centre Ouest;
- le projet hydro-agricole du Loukkos ;
- des programmes spécifiques ;
- des travaux importants ont été réalisés et continuent de l'être dans le cadre de la Promotion Nationale qui utilise au maximum la main d'oeuvre en vue de réaliser dans tout le pays des opérations d'équipement et de mise en valeur;
- par un programme de logements ruraux avec l'infrastructure sanitaire, et socio-éducative nécessaires afin de fixer la population et de diminuer l'exode rural .

- par la suite des efforts en matière d'infrastructures routières, ferrovières, portuaires et aéro-portuaires où le Maroc dispose de moyens relativement modernes et importants.

Création de nouveaux axes de communications (grands itinéraires nationaux) et renforcement des réseaux secondaires et tertiaires .

Ports pour décongestionner les ports de Casablanca et Safi et création de débouchés aux nouvelles industries envisagées (El Jadida Nador) .

Adaptation du réseau ferré aux nécessités économiques et à l'expansion du trafic marchandises (O.C.P) .

Le réseau de télécommunications sera amélioré et adapté aux nécessités de l'expansion et du développement du pays .

Moyens d'actions :

Les moyens et instruments juridiques

- les moyens financiers
- les moyens humains
- les réformes et mesures envisagées par le Plan
 - déconcentration industrielle et administrative
 - création de sociétés de développement régional comme à Oujda - Meknès et Agadir .
- les moyens techniques
 - études démographiques, méthode théorique sur le choix de la planification .

- études sectorielles
- études techniques
- instruments d'aménagement définis par la loi cadre de 1970 *

19

Monsieur Jean GIBERT

Vice Président et Directeur
Général de la Banque de Suez
et de l'Union des Mines

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ayant à parler de ce vaste sujet que constitue la coopération industrielle, je tâcherai d'être bref, car beaucoup des indications qui ont été données par mes prédécesseurs, M. Jérôme MONOD parlant de l'aménagement du territoire, M. Roland PRE évoquant l'aspect européen des choses, et même M. Philippe LAMOUR dans sa si remarquable intervention au sujet des questions agricoles, peuvent aussi évidemment s'appliquer au domaine industriel.

Si je me réfère à un état de choses ancien -et même périmé- la coopération industrielle entre pays développé et pays moins développé avait en somme deux axes essentiels. Le premier, c'était la fourniture, la mise à la disposition des objets fabriqués qui étaient nécessaires à la vie du pays le moins développé, qu'il s'agisse par exemple du fer et de l'acier, des engrais, du textile, etc... Le deuxième c'était la mise en oeuvre de l'exploitation des matières premières dans les pays qui en disposaient.

Il ne faut pas dire que la coopération n'existait pas ; elle existait, sous les formes simples que j'ai dites, et elle a produit des résultats non négligeables, mais qui cependant ne modifiaient pas fondamentalement la situation des pays insuffisamment développés.

Maintenant, le vie a évidemment changé et l'optique des industriels français s'est radicalement modifiée. Quelle est cette optique aujourd'hui ?

Elle est au contraire de faire une véritable coopération conduisant non plus seulement aux rapports simples que je rappelais tout à l'heure, mais à organiser, dans la mesure du possible, la vie industrielle des pays tiers et ceci s'applique plus particulièrement au monde arabe dont les problèmes nous rassemblent aujourd'hui dans une atmosphère si sympathique autour de la Chambre de Commerce Franco-Arabe.

Pourquoi cette évolution ?

Elle tient à beaucoup de raisons. La première est de nature politique ; elle aboutit à une prise de conscience absolument claire dans l'immense majorité des responsables et des industriels français et, je le pense sans pouvoir l'affirmer, des industriels européens, que les temps sont changés.

D'autres raisons sont d'ordre technique, à savoir par exemple qu'il est beaucoup plus rationnel et plus logique d'installer une usine de transformation des matières premières à côté de ces matières premières plutôt que de les transporter, d'une façon compliquée, très loin.

Puis il y a des raisons humaines très importantes qui tiennent d'abord au fait que la main d'oeuvre est devenue plus difficile dans les pays industrialisés, que les pays industrialisés connaissent un encombrement de leurs territoires qui les amènent tout naturellement à penser qu'une évolution est souhaitable et que l'installation d'usines dans les pays disposant de territoires plus larges est au fond quelque chose de favorable pour tout le monde. Il y a aussi, je pense, le goût du voyage, des contacts qui s'est répandu dans les générations nouvelles. A mesure que celles-ci arrivent aux postes de responsabilité, on constate qu'elles abordent les problèmes dans un esprit beaucoup plus ouvert, beaucoup plus coopératif. On le constate d'ailleurs aussi bien à l'intérieur de la France que dans les rapports qui nous occupent aujourd'hui. C'est, dans une évolution du monde qui n'est pas toujours parfaitement heureuse, un phénomène qui mérite d'être noté et observé avec ferveur.

Voilà le cadre général de la coopération industrielle franco-arabe et, bien entendu, il faut ensuite des points d'application.

Les points d'application, on les trouve d'abord, comme le rappelait un de mes prédécesseurs, dans le domaine des études et cet aspect est évidemment très important. En dehors des études générales il y a les études touchant à des projets industriels particuliers. Là je puis dire que l'industrie française est maintenant armée de telle façon qu'elle peut mener ces études d'une façon tout-à-fait sérieuse et qui peut être profitable pour tout le monde, études dont la valeur est d'ailleurs reconnue dans le monde entier et en particulier par des organismes internationaux tels que la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement par exemple. Je fais allusion à ces grandes sociétés d'engineering spécialisées qui se sont créées en France depuis la guerre et à tous les moyens industriels qui existent au sein même des grandes firmes et qui permettent précisément de mener ces études.

Dans le cas où une question de trésorerie se pose -heureusement les cas sont relativement restreints compte tenu de la richesse grandissante des pays pourvus de matières premières - ces études qui sont nécessaires si l'on veut y voir clair avant de commencer quelque chose, peuvent être l'objet d'un certain financement.

Après les études, il y a le stade essentiel qui est la création même d'usines ou d'équipements de base, qu'il s'agisse d'équipements hydrauliques, électriques, qu'il s'agisse de moyens de communication ou, au contraire, d'usines purement industrielles telles que sidérurgie, engrais, etc.. Alors on se trouve généralement en face de grands projets qui nécessitent des moyens considérables et que seules, en pratique, peuvent aborder des entreprises puissamment armées.

Mais là aussi je puis dire qu'une évolution considérable s'est produite en France depuis un certain nombre d'années et que nous disposons maintenant d'ensembles industriels puissants ayant l'habitude de faire à travers le monde des réalisations industrielles de premier ordre, et qui peuvent en prendre la responsabilité complète, en plein accord bien entendu avec le maître d'oeuvre, que celui-ci soit l'Etat, ou une Organisation proche de l'Etat et dépendant de l'Etat, ou même que ce soit un groupe d'industriels privés quand cela est possible. Ces firmes, vous les connaissez tous, je citerais quelques noms à titre d'exemple : la Compagnie Générale d'Electricité et son groupe, le groupe de Creusot Loire la Spie, Alsthom, la Compagnie Electro Mécanique, le groupe Saint-Gobain Pont à Mousson, le groupe Pechiney, le groupe Rhone Poulenc, les Charbonnages de France et leur filiale chimique; les grandes firmes d'automobiles, telles Peugeot, Renault, qui sont tout à fait capables de créer des grands ensembles industriels, et il y en a beaucoup d'autres.

Ces firmes sont très ouvertes à l'idée d'une action conjointe avec d'autres fournisseurs européens. Le cas n'est pas théorique ; il s'est réalisé au cours des dernières années dans de nombreuses occasions et les autorités françaises sont très favorables d'ailleurs à cette collaboration ; allant dans le sens de l'Europe, elles facilitent les actions que les industriels européens peuvent mener en commun.

Je tiens d'ailleurs à signaler que cette attitude ouverte des industriels et des autorités françaises en matière de coopération européenne se trouve, bien entendu, complétée par une attitude semblable des banquiers français : si bien que les projets en cause peuvent tout naturellement faire l'objet de financements conjoints de la part des pays européens concernés, quand il y a lieu bien entendu. Cela ne sera généralement pas le cas des commandes faites par les pays pétroliers riches en devises, mais peut être utile pour d'autres pays arabes, moins riches, malgré l'aide substantielle que leur apportent les pays frères. Cette aide peut justement se conjuguer, pour aboutir à des réalisations globales, avec des crédits européens gouvernementaux ou privés, les crédits privés pouvant être eux mêmes financiers ou bancaires.

Je parlais tout à l'heure de ces grands industriels meneurs de jeu et qui vous assurent, en raison de leur réputation, de leur compétence, du bon agencement et de la bonne fin des travaux. Il y a bien souvent, c'est généralement le cas, des sous-traitances qui se font si bien qu'en définitive le maître d'oeuvre peut bénéficier de la technologie de nombreuses entreprises répandues à

travers la France, les meilleures chacune dans leurs spécialités.

J'en arrive à un point très important qui a été d'ailleurs évoqué par mes prédécesseurs : la question du personnel. Il est évident que pour qu'une industrie marche, il est capital que des bonnes équipes la fassent marcher. En définitif, c'est peut être la chose la plus difficile à avoir. Mais là aussi l'industrie française dispose d'équipes qui sont susceptibles de s'installer à l'étranger le temps de la création de l'usine en cause et de mener à bonne fin les travaux nécessaires. Je dis souvent à des industriels qui veulent bien me consulter : ne prenez les commandes à l'étranger que si vous avez les équipes humaines capables de les réaliser, car c'est une chose tout-à-fait différente de travailler en France ou à l'étranger.

Là aussi on constate que notamment parmi les jeunes spécialistes à tous les degrés, que ce soit des ingénieurs, des cadres de maîtrise ou autres, il y a des bonnes volontés qui se manifestent et il y a des gens qui sont parfaitement disposés à aller travailler hors de France. C'est très important pour la réalisation de l'oeuvre ; mais c'est très important aussi pour l'avenir car il est évident que ces usines, ces grands équipements doivent être pris en charge par le pays qui a voulu que cela se réalise.

Les équipes qui sont venues organiser l'ouvrage, pendant le temps de cette organisation, peuvent aider à la formation du personnel qui, ensuite, maintiendra l'ouvrage en bon état, et peuvent, une fois l'ouvrage réalisé, maintenir dans le pays, si ce dernier le juge bon, pendant un certain temps des cadres de maîtrise suffisants.

Enfin, un autre concours qui peut être apporté et qui est souvent réalisé en pratique, c'est que les industriels français reçoivent des stagiaires qui viennent se former au contact de leurs camarades et amis français et qui sont ensuite un enrichissement pour le pays qui les a envoyés. Donc, dans ce domaine, une large coopération est possible et fait qu'il ne s'agit pas seulement de vente et d'achat d'équipements, mais d'une collaboration qui déborde largement le caractère technique et qui touche au côté humain des choses.

Ce que nous envisagions tout-à-l'heure dans les rapports entre la France, et d'une façon générale l'Europe, et le monde arabe ou les pays du Tiers Monde, évidemment peut intervenir quand il s'agit de travaux à organiser entre les pays arabes et la France ou l'Europe dans les pays tiers.

Par exemple, imaginons que l'Arabie Séoudite et la France unissent leurs efforts pour faire un ouvrage en Afrique, je cite l'Afrique parce que c'est un territoire près de notre coeur. Il y aura des questions de financement qu'il faudra mettre au point ; et souvent d'ailleurs avec la générosité qui caractérise vos pays, il y aura un apport au pays tiers africain dont je parlais qui sera fait, sur le plan financier, par tel ou tel pays ou organisation arabe ;

il peut y avoir aussi une contribution faite par la France grâce aux fonds divers dont nous disposons à cet effet. Je crois qu'il y a là une voie de coopération extrêmement utile.

Enfin, évoquons une autre formule qui est entrain de se développer c'est ce que l'on appelle d'un mot anglo saxon les "joint ventures". Il s'agit au fond d'un financement commun, d'une prise de participation en commun dans une affaire. Généralement il ne s'agit pas des plus grandes affaires, mais d'entreprises moyennes, d'ailleurs souvent particulièrement rentables parce qu'on peut les surveiller de près. Dans ces entreprises, on peut parfaitement concevoir, je connais de nombreux exemples à cet égard, que les industriels français et les industriels des pays en cause associent non seulement leurs efforts mais leurs capitaux. C'est une solution qui est généralement bien vue par les pays arabes en cause. Pourquoi ? parce qu'on est sûr de cette façon là que l'industriel français fournira le meilleur matériel - c'est dans son intérêt le plus direct bien entendu. C'est aussi bien vu des industriels français parce que certains trouvent, à bon droit je pense, qu'il n'est pas mauvais d'avoir ses capitaux répartis dans un certain nombre de pays étrangers.

Les autorités françaises, et je pense que sur ce point M. le Président FERRY ne me démentira pas, acceptent cette idée maintenant avec beaucoup plus de largeur de vue qu'autrefois. C'est une attitude qui peut faciliter les choses.

Voilà, Messieurs, l'essentiel de ce que je voulais vous dire très brièvement sur ce très vaste sujet. Il s'agit au fond de lier les intérêts des pays - et je dirais même les intérêts humains - de la façon la plus étroite. Je pense que des réunions comme celles que nous avons aujourd'hui sont tout-à-fait de nature à sensibiliser l'opinion publique à une évolution qui est certainement bonne et souhaitable. Soyez sûrs que du côté français il y a une volonté tout-à-fait déterminée de partir d'une tradition d'amitié mais de l'accentuer encore, de la rendre toujours plus forte et toujours plus agissante. Il s'agit en définitive d'améliorer le niveau de vie général de tous les peuples en cause, c'est à dire aussi bien du pays qui commande l'ouvrage que du pays qui fournit l'ouvrage. Je pense que cette élévation du niveau de vie du monde est de nature à créer certainement les conditions d'une paix que nous souhaitons tous de tout coeur.

COLLOQUE FRANCO-ARABE de CASABLANCA

(20)

Séance de clôture

Allocution prononcée par Monsieur Michel HABIB-DELONCLE

Président de la Chambre de Commerce Franco-Arabe

Monsieur le Président,

Avant tout laissez-moi vous dire qu'au terme de ce Colloque le Président de la Chambre de Commerce Franco-Arabe est très heureux de la manière dont il s'est déroulé, grâce aux efforts de tous ceux qui y ont participé et qui ont apporté une très riche contribution. Ce soir, je crois que tous ceux qui sont ici n'ont pas l'impression d'avoir perdu leur temps, je crois que nous avons avancé beaucoup, mais certains m'ont laissé entendre que la matière était tellement riche qu'ils voudraient que pour l'avenir on puisse dégager au moins quelques lignes directrices de nos travaux. C'est ce que je vais tenter de faire.

Tout d'abord, tout au long de ce Colloque j'ai été frappé comme vous-même sans doute, par l'affirmation d'une volonté de coopération franco-arabe s'insérant au sein d'une volonté de coopération euro-arabe. Qu'on me permette de dire en passant d'ailleurs, pour faire écho aux préoccupations d'un des derniers intervenants, que la France, pour ce qui la concerne, n'est pas restée insensible aux difficultés et à la crise du Tiers-Monde, avant même que certains Pays du Tiers-Monde se soient révélés détenteurs de la plus grande richesse de notre temps. Le Général de GAULLE le premier, le Président POMPIDOU après lui et tout récemment encore le Président GISCARD d'ESTAING ont affirmé, avec une continuité remarquable, que l'un des problèmes essentiels de notre temps, devant lesquels se trouvaient les Pays industrialisés, c'était d'éviter que se creuse un fossé avec les Pays du Tiers-Monde ou que s'approfondisse le fossé déjà existant. Ils ont dit avec force que le problème de la coopération et du développement était le premier. La France ne l'a jamais perdu de vue, elle a toujours été en tête des Pays qui prélevaient sur leur produit national brut pour la coopération avec les Pays en voie de développement. Si aujourd'hui elle se tourne avec confiance et sérénité vers ceux des Pays en voie de développement qui atteignent à la richesse c'est parce qu'elle a conscience de les avoir, la première, compris, lorsque eux-mêmes n'avaient pas d'espérance

.../...

et qu'ils ne comptaient que sur la coopération pour, comme on le dit, décoller. C'est dire que les facteurs politiques sont bien évidemment à la base de toute coopération entre la France et les Pays arabes, entre l'Europe et les Pays arabes. Et disons-le clairement, au milieu de ces facteurs politiques, il y en a un que l'on a vu apparaître ici ou là dans certains exposés, c'est la volonté des uns et des autres de construire leur avenir dans l'indépendance par rapport aux blocs qui essaient de se partager la planète.

Deuxième leçon : nous avons recherché ici une vision globale dans le cadre de laquelle pourraient s'insérer les actions particulières. Il nous est apparu que la coopération ce n'est pas ceci, et puis encore ceci, et encore cela, mais c'est un ensemble et c'est une philosophie. De cette philosophie on peut tirer ensuite un certain nombre de conclusions pratiques dans les domaines que je vais d'ailleurs énumérer. Mais c'est globalement que l'approche doit être tentée et on l'a bien vu, ne serait-ce qu'en raison de l'interdépendance des problèmes que nous avons évoqués, depuis le prix du pétrole qui était à l'origine puisqu'il est la source de ce que nous avons appelé les réserves arabes, jusqu'à l'approvisionnement en pétrole qui est la condition de la prospérité des Pays industrialisés, donc de l'apport qu'ils peuvent faire en technologie aux Pays détenteurs de richesses et ainsi de suite.

Si nous abordons les problèmes particuliers, j'ai été frappé pour ma part par l'insistance qui a été mise, notamment du côté des participants arabes, sur l'affectation prioritaire de ces réserves arabes au développement de tous les Pays arabes, qu'ils soient ou non détenteurs de ces nouvelles richesses, et aussi du Tiers-Monde. L'affirmation d'une solidarité inter-arabe efface la distinction que l'on fait trop souvent encore en Occident entre Pays producteurs, qui seraient les Pays intéressants, et Pays non producteurs que l'on laisserait de côté. Nous étions ici pour dissiper cette équivoque, ce malentendu, et pour dire que le moteur d'une coopération n'est pas en priorité l'intérêt, la recherche de la richesse pour la richesse, mais la recherche de débouchés qui aient ensuite une incidence humaine. Et l'affirmation par nos amis arabes du fait que les richesses qui s'accumulent n'étaient pas des surplus, mais étaient des réserves destinées à préparer et à mettre en oeuvre l'industrialisation de tous les Pays arabes qu'ils soient ou non détenteurs de sources d'énergie a trouvé du côté français, je crois, un répondant et a permis de corriger un certain nombre d'analyses erronées et de rectifier une vue trop partielle, qui aurait pu être une vue trop partielle, du problème du Monde arabe.

Nous avons aussi pris conscience ensemble -et cela vient encore de nous être rappelé- de la précarité des richesses pétrolières et de la nécessité pour le Monde arabe de se préparer à un avenir où ces richesses ne seraient plus ce qu'elles sont. Il y a chez certains la tentation de faire durer cette richesse le plus longtemps possible. Qu'ils prennent garde de ne pas tarir, ce faisant, la source de richesse qui permettra le développement des autres. A eux aussi on peut opposer une conception globale à une conception particulariste. Nous savons très bien que certains pays gros producteurs de pétrole et de petite population seront très vite à saturation de leurs propres besoins. Mais ils ont à leur porte des frères en voie de développement et d'accroissement démographique rapide, dont le taux de croissance économique ne rejoint pas le taux de développement démographique et, par conséquent, s'ils sont conscients de la précarité de leurs ressources, ils doivent être conscients aussi de la nécessité

de se préparer, eux et tous les Pays frères, à ce qui se passera lorsque ces ressources seront en voie d'épuisement. Cela signifie le développement de leur agriculture, de manière qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes et faire face à leur propre consommation, et également la nécessité de l'industrialisation. Mais nous avons pris conscience aussi que le temps du gaspillage de l'énergie était terminé pour les Pays industrialisés, qu'il y avait une nécessité pour le Monde industriel d'économiser cette forme d'énergie, qui est aussi, nous l'avons entendu dire et nous ne l'avons pas oublié, une matière première qui vaut peut être mieux que d'être simplement brûlée. On l'a dit pour le charbon, mais on l'a dit tard et on a découvert la carbochimie lorsque le charbon était déjà presque épuisé ou en voie d'épuisement. On a découvert la pétrochimie alors que le pétrole est loin d'être épuisé, nous avons découvert nous ici la nécessité de l'économie.

Autre convergence sur l'appel à la technologie française pour assurer le développement agricole, l'industrialisation des Pays arabes et également l'infrastructure, l'environnement indispensable à cette industrialisation qu'est le développement d'un secteur tertiaire avec la mise en oeuvre des techniques modernes dans le domaine de l'informatique, mais aussi de la gestion des affaires et également de la distribution. Appel à la technologie française sous des formes diversifiées, adaptées à chaque pays et avec l'accent mis sur la formation des hommes qui seront appelés à mettre en oeuvre cette technologie dans des structures indépendantes des structures-mères, car ce n'est pas une nouvelle forme de colonialisme économique que nous voulons instituer.

Nous avons noté aussi de la part de nos partenaires arabes une préférence marquée accordée par eux, pour l'utilisation des fonds arabes, à des investissements productifs ou sociaux sur des placements purement spéculatifs ou financiers à court terme.

A cet égard j'ai, dans des conversations particulières, indiqué que sur ce point au moins la langue française est plus riche et plus précise que la langue anglaise parce que là où la langue anglaise n'a qu'un seul mot pour dire " investment " la langue française en a deux et distingue le placement qui est purement financier et l'investissement qui est durable et qui correspond à une construction, que ce soit dans le domaine immobilier ou que ce soit dans le domaine industriel.

La préférence accordée à l'investissement sur le placement nous paraît une disposition d'esprit à encourager, car ce n'est pas en faisant simplement fructifier, par l'usage de taux d'intérêt élevés, les sommes qui sont à leur disposition que les Pays producteurs d'énergie contribueront au développement de leurs voisins et à leur propre développement. Nous pensons que sur ce simple domaine de technique financière les Banques ici représentées peuvent aider beaucoup au développement des Pays dont elles s'occupent en favorisant l'investissement durable au placement purement spéculatif ou même au placement à court terme.

Ceci nous a conduit à sentir la nécessité d'un système que j'appellerai mutuel et réciproque de garantie des investissements, et aussi d'ailleurs, préalablement, de garantie des paiements, entre Pays investisseurs et Pays hôtes. J'emploie à dessein les expressions " Pays investisseurs " et " Pays hôtes " car nous avons vu que l'imbrication était telle que l'investisseur pouvait être aussi bien quelqu'un qui

dispose d'une technologie avancée, que celui qui dispose de capitaux abondants, et que le Pays hôte pouvait être aussi bien un pays qui veut développer une industrie inexistante qu'un Pays qui veut continuer dans la croissance économique et industrielle sur la voie qu'il a choisie. Ce système de garantie mutuelle et réciproque, nous souhaitons les uns et les autres qu'il s'applique aussi bien aux actions bilatérales qu'aux actions communes dans les Pays tiers ; qu'il soit souple et ouvert, mais qu'il soit avant tout efficace. Nous avons noté un accord qui découlait du précédent, sur la nécessité d'un aménagement des mécanismes du système monétaire international de manière à donner aux Pays détenteurs de nouvelles réserves, plus de droits mais aussi plus de responsabilité dans la conduite de ce système monétaire. dont nous n'oublions pas, cela a été dit, mais peut-être pas assez dit, que le déséquilibre est à la source première des phénomènes inflationnistes dont nous souffrons les uns et les autres. Nous pouvons le dire d'autant plus que ce sont ni les Pays en voie de développement, ni les Pays européens qui en sont responsables, comme quelqu'un l'a dit, je crois par erreur, mais bien le système monétaire connu sous le nom de Gold Exchange Standard qui a permis à un Pays d'exporter le déficit de sa balance des paiements et de créer un surplus de liquidités qui n'avait pas de contrepartie et qui a pesé lourd sur les finances des autres Pays.

Nous avons puis conscience de l'insuffisance des efforts entrepris pour l'organisation du commerce sur le plan mondial, et de l'interdépendance qui unit les pays apporteurs de technologie et les pays receveurs, dans la nécessité de trouver une organisation au niveau des débouchés. Cette organisation ne doit pas être rigide ; elle respectera certes la concurrence ; mais elle devra éviter que cette concurrence ne prenne des formes sauvages et n'aboutisse en réalité à rendre inutile des investissements qui auront été péniblement financés et péniblement acquis.

Et enfin, de ce dernier débat qui a eu lieu et qui a été passionnant nous avons tiré la volonté, malgré la vivacité des propos, d'éviter la confrontation entre Pays producteurs et Pays consommateurs d'énergie. Certaines suggestions positives qui ont été présentées ici, tel que l'établissement d'accords qui assurent aux Pays producteurs un pouvoir d'achat constant et une garantie d'écoulement des produits de leurs nouvelles industries, et aux Pays consommateurs la sécurité des approvisionnements en énergie, sans gaspillage, à des prix raisonnables fixés d'avance et indexés, je crois que ces indications peuvent être retenues.

Sur le plan pratique que va-t-il sortir de nos travaux ? D'abord je suis sûr que nous avons été écoutés par les journalistes de la presse française et arabe que nous avons conviés ici non en tant qu'observateurs mais en tant que participants à part entière et ils l'ont montré en intervenant dans nos travaux. Nous avons été écoutés par les représentants des Gouvernements qui préparent le dialogue euro-arabe, qui va s'ouvrir et se poursuivre dès ce mois-ci et dont nous souhaitons qu'il prenne toute l'ampleur que mérite le problème. Nous savons que des points de vue exposés ici seront d'ores et déjà portés à la connaissance de ceux qui participeront à ce dialogue et je pense que c'est une bonne chose. Nous avons ainsi le sentiment qu'une institution comme la Chambre de Commerce Franco-Arabe peut participer efficacement à la mise sur pied d'une coopération, non seulement sur le plan de ses membres et sur le

plan des relations entre hommes d'affaires des Pays arabes et de France, mais également sur le plan des échanges inter-gouvernementaux dont dépend en définitive notre sort à tous. Et c'est pourquoi la Chambre de Commerce Franco-Arabe, encouragée par ce Colloque de Casablanca va envisager des actions nouvelles, suivant les vœux qui ont été émis ici. Ces actions prendront la forme peut-être moins d'une rencontre ample et vaste comme celle-ci, vaste par son public et vaste par les sujets qui y étaient abordés, que de séminaires spécialisés plus restreints et permettant de cerner davantage les questions. J'en vois déjà deux qui me paraissent s'imposer. L'un sur le problème de la garantie des investissements et des paiements et l'autre sur les problèmes pétroliers que nous venons d'évoquer et où nous sentons que la coopération est nécessaire et où nous voyons que les points de vue peuvent encore être éloignés. J'ajoute que nous poursuivrons nos travaux dans le domaine de la formation professionnelle qui donnera peut-être lieu aussi à un séminaire. Il me semble aussi que faute peut-être d'avoir eu suffisamment de spécialistes -ils étaient éminents mais ils étaient peu nombreux- les problèmes agricoles n'ont pas été étudiés dans ce Colloque avec toute l'ampleur qu'ils méritent et que nous pourrions peut-être leur consacrer une étude. Mais ceci n'est qu'une improvisation ; je ne dispose pas, je propose, et avant même de formuler ces propositions d'une manière définitive, je reprendrai avec le concours de la Chambre de Commerce, de son Bureau, de son Conseil d'Administration les exposés, les suggestions du Colloque et nous en tirerons plusieurs séminaires avant que peut-être d'ici un ou deux ans un autre rendez-vous plénier nous donne l'occasion de faire le point.

Je vais maintenant m'arrêter et donner la parole à ceux que vous attendez, notre Vice-Président, Monsieur Hassan CHAMI, organisateur de ce Colloque avec ses amis de l'Office de Commercialisation et d'Exportation et mon ami le Ministre Norbert SEGARD.

Mais je voudrais auparavant remercier celles sans qui nous n'aurions pas pu nous comprendre, car il n'y a pas de coopération quand il y a une barrière linguistique, nos interprètes qui ont été mis à rude épreuve et que je vous demande d'applaudir pour leur courage et pour leur efficacité.

Leur exemple inspirera ma conclusion : il n'est pas de difficulté qui ne cède devant la bonne volonté et devant l'effort. C'est de cette devise que s'inspirera dans l'avenir l'action de la Chambre de Commerce Franco-Arabe.

(21)

La Coopération Franco-Arabe et

L'Economie Mondiale

Aspect Monétaire

Docteur Abdul Wahab KHAYATA
Directeur Général
FRAB BANK INTERNATIONAL (Paris)

La France présente actuellement certaines caractéristiques économiques, monétaires et financières dont font état la plupart des pays industrialisés:

- taux d'inflation élevé, approchant 16% pour les prix dans les derniers douze mois et 20% pour les salaires. Ces hausses avaient déjà commencé avant la crise du pétrole qui, elle, n'est responsable qu'à hauteur de 3 ou 4% dans le mouvement inflationniste dans la période citée. Les hausses ont généralement dépassé les prévisions les plus pessimistes à ce sujet. Il faut toutefois souligner que la hausse du prix du pétrole était arrivée pour une seule fois alors que l'inflation des pays industrialisés, nouvelle réalité des années 70 se répète et continue toutes les années à des taux sans précédent dans l'histoire économique.

- flottement des taux de change, avec les conséquences inévitables menant à la longue à la dépréciation systématique de sa monnaie.

- déficit de la balance des paiements courants, estimé à 25-30 milliards de francs français pour l'année 1974. Pour faire face à ce déficit, la France a eu recours à l'importation de capitaux étrangers, l'entrée des capitaux étant d'autant plus nécessaire que les réserves monétaires en or et en devises de la France à la fin de 1973 ne dépassaient pas 40 milliards de francs (8,2 milliards de dollars) dont \$4,3 milliards en or évalué à \$ 42 l'once.

Le financement que la France doit obtenir sur l'Euro-marché ou d'autres sources doivent correspondre au moins au déficit de la balance des comptes courants, pour éviter une dépréciation monétaire sensible ou une réduction de réserves considérable.

- malgré ces indices non favorables, la France a pu réaliser un taux de développement meilleur que celui de beaucoup d'autres pays industrialisés, quoique cette croissance fut un peu moins élevée que pen-

dant les années précédant la crise pétrolière. Au lieu d'une croissance "zéro" pour 1974, l'économie française, malgré l'environnement peu encourageant, continue à se développer à un rythme de l'ordre de 5% l'an, ce qui est très proche du taux envisagé pour 1974 avant la crise du pétrole.

- le marché de l'emploi a également fait preuve d'une résilience: contre 800,00 demandes d'emploi non satisfaites prévues pour le premier trimestre de 1974, le nombre de demandes non satisfaites par les employeurs n'a atteint que 460,00 à la fin du mois de Juillet, ce qui est inférieur au chômage cité dans les pays voisins avec un marché de l'emploi comparable.

Bref, la situation économique et financière de la France s'est révélée bien moins vulnérable que celle de certaines autres économies de pays industrialisés, tels que le Japon, l'Angleterre et l'Italie.

Le développement des pays arabes doit être plus nuancé pour tenir compte de l'existence du pétrole ou de son absence, des charges des armements et des troupes, des ressources locales individuelles et du stade de développement.

En général les pays pétroliers, à l'exception de l'Algérie et de l'Irak, sont exportateurs de capitaux considérables, jouissent d'un taux de développement plus ou moins élevé et commencent à donner des signes d'inflation monétaire, due aux flux de fonds non neutralisés et aux dépenses consécutives des gouvernements, qui se répercutent de plus en plus dans les rémunérations des facteurs de production (salaires, loyers, bénéfices ...) ainsi que dans les prix. Les estimations des excédents pétroliers pour l'année 1974 varient entre \$ 45 et 60 milliards.

Dans les pays arabes non pétroliers, et par conséquent déficitaires dans la balance des comptes courants, on assiste à un net mouvement inflationniste, à des balances de paiements déficitaires, et donc à un besoin de plus en plus grand d'importer des capitaux pour financer leurs programmes d'investissement.

Une étude intéressante faite par le Fonds arabe pour le Développement Économique et Sociale évalue les besoins des Pays arabes déficitaires pour combler le déficit de leurs balances de paiement dans la période 1976-1985 comme suit:

- 23 milliards de dollars U.S. sur la base des tendances du passé
- 37 milliards de dollars U.S. si l'on suppose une augmentation de 50% des taux de croissance au passé, chiffre qui monte à 55, à 66 milliards au cas où la détérioration dans les termes d'échange est prise en compte
- 80-100 milliards U.S. dollars au cas où une détérioration substantielle et significative sur le développement prend lieu dans les pays arabes déficitaires. Il s'agit dans ce cas d'efforts concentrés pour la modernisation des économies de ces pays et d'une refonte essentielle des institutions et de leur équipement économique, social et administratif.

LA COOPERATION FINANCIERE ET BANCAIRE FRANCO-ARABE

Depuis l'entre-deux-guerres jusqu'à la fin des années 50, la formule de succursales de banques françaises dans le Moyen-Orient était presque la seule favorisée. De plus les banques en question étaient purement commerciales, s'occupant principalement du commerce extérieur, et plus particulièrement du financement et du préfinancement des exportations vers la France ainsi que de l'importation des produits français. Aucune des banques étrangères n'avait à l'époque pour vocation essentielle de développement du secteur industriel ou tertiaire, quoique le secteur agricole bénéficiait d'une certaine assistance comme prélude aux exportations de matières premières ou de produits agricoles vers l'Europe.

Cet état de choses, qu'on peut appeler la période des "succursales bancaires" a commencé à changer sous l'effet de la législation locale d'une part et de l'évolution des conditions politiques et économiques d'autre part, pour permettre la naissance de banques locales, sociétés anonymes avec une participation plus ou moins importante de banques étrangères dans leur capital, dans leur gestion et leurs relations extérieures. Cette deuxième phase existe encore, avec des changements dans la nature de la tâche et les objectifs, les banques étrangères venant s'implanter dans certains pays arabes tels que le Liban, le Golfe ou l'Egypte, où les perspectives du drainage des fonds pétroliers et des courants d'affaires sont prometteuses.

La nouvelle orientation qui n'a commencé pratiquement que depuis les années 1970 constitue un prélude à la troisième phase dans le développement des apports financiers et bancaires. En effet, les perspectives de ressources pétrolières ont amené bon nombre de banques arabes et non arabes, bien avant la poussée des prix pétroliers de l'année 1973, à créer une nouvelle forme de banque plus à même de se lancer dans le domaine international. Les investisseurs arabes, tant sur le plan institutionnel qu'individuel, et les banques françaises se sont aperçues des possibilités qui se manifestaient à la fin des années 60. La Frab-Bank International a été le premier fruit de cette vision lointaine des tendances dès son apparition. La France était le premier pays à accueillir cette nouvelle version avec enthousiasme, tel qu'en témoigne la participation significative des banques françaises dans les banques mixtes qui se trouvent sur le marché français à présent. Les pays arabes, tant sur le plan institutionnel qu'individuel, ont favorablement réagi à l'ouverture de ces nouvelles banques. Il faut noter que cet exemple continue à susciter de l'intérêt en Espagne, en Angleterre, au Brésil et dans les pays arabes, où l'on annonce la création ou des démarches pour l'établissement de banques mixtes ou de banques d'affaires (merchant banks). Certaines des banques mixtes ont elles-mêmes contribué à se reproduire en établissant des filiales en dehors du pays du siège central.

La principale vocation déclarée pour les banques mixtes pendant cette quatrième phase s'inscrit dans le cadre des préoccupations actuelles et prévisibles des pays de l'Europe aussi bien que des pays arabes, à savoir:

- contribuer à l'élargissement des échanges commerciaux et des cou-

rants financiers et d'investissement entre les pays arabes et la France à prime abord, et l'Europe, l'Amérique et les pays en voie de développement ensuite;

- identifier les perspectives d'investissements de nature à accélérer les fournitures pour le développement des pays arabes sous équipés, les pays européens ayant le potentiel productif ainsi que la technologie;
- faciliter le financement des projets de développement dans les pays arabes ou africains pour aider, par conséquent, le processus de recyclage des fonds entre les pays pétroliers et les pays non pétroliers.

RECYCLAGE: CONTENU ET BUTS

Bien que le recyclage dans le domaine international soit un développement qui paraît relativement récent, il est néanmoins vrai que des procédures de recyclage ont été établies depuis les années 60 par les Banques Centrales européennes entre elles, et plus tard par les "Fédéral Swap Lines", qui sont des accords pour l'octroi de lignes de crédit entre treize banques européennes (dont la B.R.I.) et la "Federal Reserve" à New York, à hauteur de \$ 12 milliards.

Le recyclage dont on parle tant à l'heure actuelle dans les milieux financiers d'Europe et des Etats-Unis a un autre but. Il s'agit de mouvements à sens unique où les fonds pétroliers, provenant en grande partie des pays arabes, sont favorisés vers les pays qui, eux, n'ont pas d'entrées de fonds suffisantes. Ceci se traduit pratiquement par une réorientation des mouvements de fonds entre les pays industrialisés (les Etats-Unis, l'Europe et le Japon) et les pays défavorisés, dont la balance des paiements déficitaire n'est pas comblée par les mouvements de capitaux.

Ainsi conçus, les développements de recyclage cachent certaines réalités très importantes pour l'harmonieuse évolution des relations internationales.

a) Les pays arabes du Moyen-Orient doivent se développer rapidement, et beaucoup d'entre eux ont une balance de paiements déficitaire, par conséquent, ils recherchent des possibilités de financement. Malgré les liens de fraternité entre les pays arabes, des organismes institutionnels appropriés font défaut pour la canalisation des fonds pour les projets d'investissement; il n'y a aucune raison d'exclure ces pays du réseau de recyclage.

b) Le recyclage dont on parle s'intéresse surtout aux pays industrialisés, alors que les pays en voie de développement en ont autant et même plus besoin. Le mouvement de recyclage vers ces pays devrait donc être plus marqué, pour leur permettre d'augmenter leur pouvoir d'achat, augmentant ainsi les exportations des pays industrialisés.

c) Du point de vue des pays arabes, le recyclage par excellence est celui qui permet au Moyen-Orient de se développer comme un marché financier international. On aura ainsi l'Arabo-marché, comparable à l'Euro-marché ou au marché Euro-Asiatique. Il est paradoxal en effet que, jusqu'à présent, les pays qui se trouvent à la source des fonds internationaux aient eux-mêmes un marché financier sous-développé. On se demande pourquoi il n'y a pas de prêts syndiqués ou d'obligations souscrites sur le marché financier arabe. La raison est peut-être le manque d'institutions financières appropriées. Une autre est que la plupart des emprunteurs se trouvent dans les pays industrialisés. Cette dernière explication n'a cependant pas empêché le développement du marché Euro-Asiatique. Il y a toute raison de penser que le développement du marché financier international arabe, traitant dans toutes les devises, constitue une pierre d'achoppement pour les opérations de recyclage sur le plan international. L'existence de toutes les institutions nécessaires est une condition essentielle pour le développement d'un tel marché.

Dans cet ordre d'idées, bon nombre d'institutions financières européennes et américaines commencent déjà à envisager la création d'un tel marché à Beyrouth, à Abu Dhabi ou à Bahrein, où la législation financière locale est favorable. On pourra assister à un pareil développement dans d'autres pays, comme à Djeddah ou à Koweït, où des démarches appropriées doivent être accompagnées d'une adaptation de la législation actuelle.

Avec un tel développement, une cinquième phase dans l'histoire financière du Moyen-Orient arabe prend forme.

Cette cinquième phase consiste à créer ce marché financier international, où les institutions arabes prennent l'initiative de financer des projets d'investissement, de syndiquer des prêts financiers internationaux ou de souscrire (Underwriting) une émission internationale.

Cette reprise de souveraineté financière arabe ne serait pas seulement dans l'intérêt du monde arabe, mais aussi du monde occidental vers lequel l'orientation des fonds ne prend pas

Pour plus de détails, voir le mémoire " The Impact of Middle East Funds on the Euromarket" présenté par l'auteur à la Conférence organisée par le Financial Times à Beyrouth du 22 au 25 Septembre 1974, "Middle East in World Finance".

les grandeurs et la répartition espérées. Dans la situation actuelle, un pays tel que la France qui a besoin d'équilibrer sa balance des paiements courants, peut s'adresser au marché Euro-dollar ou aux banques américaines pour leur demander le soutien financier dont il a besoin. Il est donc certainement dans l'intérêt de la France, comme bien d'autres pays, d'aider le développement de l'Arabo-marché, où le dialogue se fait directement entre le propriétaire des fonds et l'emprunteur éventuel.

Certaines grandes institutions financières de l'Europe sont en train d'envisager des moyens de développer ce marché financier arabe.

a) On a assisté, au cours des deux dernières années, à la création de ce qu'on appelle des "sociétés financières" sur le marché de Beyrouth; elles ont pour but de mobiliser les fonds pétroliers arabes pour la syndication des prêts, la souscription d'émissions d'obligations, et pour servir en tant qu'intermédiaires entre demandeurs de fonds et investisseurs arabes.

b) Des sociétés de services sont en cours de création; leur objectif serait d'étudier et de sélectionner des investissements de qualité, pour les proposer ensuite à des capitalistes, et éventuellement de les gérer pour leur compte.

c) Des marchés secondaires se créent pour les valeurs à revenu fixe ou variable (actions et obligations), en vue de donner aux investisseurs arabes un accès immédiat aux investissements internationaux, et pour assurer un grand choix parmi ces investissements.

d) De plus en plus, les sociétés françaises et européennes industrielles ou commerciales cherchent à avoir des participations arabes dans leur capital, s'assurant ainsi un accès direct aux détenteurs de fonds arabes, tout en leur permettant en même temps de se familiariser directement avec l'industrie et l'activité commerciale des affaires françaises et européennes.

C'est ainsi que la participation des fonds pétroliers arabes dans les industries européennes commence à gagner de plus en plus de partisans et, par conséquent, de force. Voilà l'un des nouveaux aspects du recyclage dont on parle énormément et où les réalisations ont beaucoup à franchir pour se mesurer à la hauteur des possibilités.

Le recyclage des fonds dans ce sens réside dans les possibilités ouvertes aux fonds arabes pour s'investir dans le monde occidental industrialisé, non plus en tant que dépôts sujets à l'érosion systématique mais en se traduisant en participations réelles. Il faut avouer cependant que l'Europe occidentale ne se dirige que timidement dans cette direction, certains pays s'étant plus clairement prononcés en faveur de participations dans le domaine immobilier que dans le domaine industriel. Les participations vraiment heureuses seraient pourtant celles qui consistent dans l'établissement des projets de développement de base dans les pays arabes, de nature à appor-

ter un véritable changement dans la structure économique de ces pays. Tout le problème de coopération économique et financier entre la France, en tant que représentante du monde industrialisé d'une part, et le monde arabe d'autre part, réside là.

LES CHAMPS D'ACTION ET DE COOPERATION OUVERTS DANS LE DOMAINE
FINANCIER ET MONETAIRE

A présent les banques mixtes traitent principalement les activités bancaires suivantes:

a) Du côté des ressources: recherche de dépôts et capitaux arabes dans toutes les devises de l'Euro-marché, et quelquefois, à la demande de leurs clients, en devises locales des pays arabes tels que le Dinar koweïtien et le Dirham de l'Union des Emirats Arabes; obtention d'emprunts en Eurodevises sur le marché international pour reconstituer la position de trésorerie. Les termes consentis pour ces dépôts et emprunts sont sujets aux conditions prévalantes sur le marché.

b) Du côté des utilisations, les banques mixtes sont entrées dans le marché international de prêts à court, à moyen et à long termes sans distinction de nationalité pour l'emprunteur. Elles effectuent ainsi un rôle de recyclage sans les préoccupations politiques qui caractérisaient les mouvements importants de capitaux de jadis. On assiste donc à une véritable internationalisation des prêts, ce qui contraste avec les courants des mouvements de fonds du dix-neuvième siècle et des années 70 du vingtième siècle.

Jusqu'à présent, et à peu d'exceptions près, aucun des pays arabes pris individuellement ne reflète un tirage disproportionné des fonds des banques mixtes, si on les compare avec d'autres pays industrialisés ou en voie de développement. Mesurés par rapport aux besoins énormes de développement des pays arabes, les efforts des banques mixtes ont un long chemin à parcourir pour servir de véritable véhicule de recyclage et de noyaux valables de polarisation de technologie occidentale, pour la canaliser et la mobiliser vers le développement des pays arabes. En effet, la proportion des utilisations des banques mixtes dans le monde arabe ne dépasse pas de loin les 20-30%.

Avant de conclure, je me permets de souligner un problème principal qui risque d'être noyé dans la littérature si abondante mais, hélas, si laissant à désirer en profondeur et en justice. Il s'agit de la préservation du pouvoir d'achat des capitaux arabes qu'ils soit placés à court ou moyen terme. Avec les tendances inflationnistes et les politiques de flottement des changes, les pays exportateurs de pétrole trouvent le pouvoir d'achat de leurs avoirs diminuer continuellement dans une mesure qui dépasse les taux d'intérêt acquis. D'après les nouvelles politiques monétaires qui se dessinent à l'horizon, consistant dans le maintien d'un taux d'inflation élevé, quoique à moindre cadence qu'au-paravant, tout en abaissant les taux d'intérêt, les pays arabes

risquent de perdre les deux bouts du marché. En d'autres termes, ils perdent sur la valeur réelle de leurs avoirs financiers à cause de la persistance de l'inflation et ils gagneront moins sur les intérêts qui se dirigent de plus en plus systématiquement à la baisse.

Devant ces périls, les capitaux arabes excédentaires auront à chercher un refuge pour maintenir le pouvoir d'achat réel et gagner une rémunération juste et raisonnable en contrepartie à la contribution qu'ils offrent aux économies occidentales. La France peut donner l'exemple dans le traitement à accorder à ce problème. Entre autres, un système d'indexation peut être envisagé pour les capitaux qui s'investissent à moyen ou à long terme. Le système a déjà été appliqué en France pour l'épargne intérieure. Il est encore en application dans certains autres pays européens. N'est-ce pas là un aspect de coopération monétaire et financière où l'on cherche, non le recyclage à sens unique mais bien dans les deux sens, prêteur et emprunteur, sur la base de QUID PRO QUO.

Il va sans dire qu'une telle approche serait plus facilement applicable dans le cadre d'accords visant à assurer l'entrée des fonds dans les grandeurs requises pour combler le déficit et dans les échéances raisonnables (moyen et long termes) pour permettre une répartition acceptable des remboursements.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO ARABE

COLLOQUE DE CASABLANCA

Monsieur Philippe LAMOUR

Membre du Conseil Supérieur
du Plan et Président de la
Commission de l'Aménagement
du Territoire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans les pays du monde arabe les interventions techniques dans le domaine de l'agriculture sont désormais assez nombreuses et anciennes pour susciter quelques réflexions que je vais me permettre de soumettre à votre appréciation, afin de tenter d'alimenter le débat qui s'ouvrira tout à l'heure.

Ce que révèle tout d'abord cette expérience, c'est que les problèmes de développement agricole ne comportent pas, entre les divers pays du monde, des différences de nature mais seulement des différences d'ampleur. Partout l'économie agricole est dépendante du caractère annuel des récoltes et donc des ressources. De ce fait tous les paysans du monde sont voués à une très lente assimilation du progrès technique. L'expérience réalisée dans l'espace se retrouve dans le temps : dans tous les pays, il faut beaucoup de temps pour aboutir à des progrès vraiment sensibles dans l'activité agricole.

L'oeuvre entreprise dans les pays européens et, en particulier, en France, pour tenter de moderniser l'agriculture de certaines régions de l'Ouest et du Sud -Ouest, du Massif Central, voire même du Languedoc, rencontre les mêmes difficultés que dans les autres pays moins évolués. La différence n'apparaît que dans le vocabulaire. Quand on parle d'un pays très éloigné du nôtre, on dit qu'il s'agit d'un pays sous-développé. S'il s'agit d'un pays plus proche, avec lequel on entretient des relations amicales, ce n'est déjà plus qu'un pays en voie de développement ; mais chez soi, on ne parle plus que de zones défavorisées. Cependant on parle exactement des mêmes choses. Dans ce domaine, il est donc indispensable d'associer étroitement l'effort

de développement économique et l'effort d'aménagement du territoire. Cette idée a été excellemment développée ce matin par M. Jérôme MONOD et j'aurais mauvaise grâce à insister.

L'essentiel c'est l'importance que garde l'agriculture dans les pays dans lesquels demeure une forte densité de population rurale et où le produit de l'agriculture représente la part la plus importante du produit national.

Dans une telle conjoncture économique il est indispensable d'accorder à l'agriculture toute l'importance qu'elle dans l'économie générale. On croit parfois faire des miracles en parachutant des industries isolées au sein de pays agricoles qui ne présentent pas les meilleures conditions pour leur accueil, en négligeant l'activité traditionnelle qui est celle de la plus grande partie de la population. Or, l'amélioration rapide de cette activité traditionnelle en place est souvent capable de susciter l'expansion économique d'une façon beaucoup plus diligente et d'obtenir des résultats fructueux pour le progrès général du revenu et du niveau de vie de l'ensemble de la population du pays.

Par ailleurs, l'industrie, si elle est indispensable pour l'équilibre économique de nos pays, crée relativement peu d'emplois par rapport à l'abondance de la population rurale disponible. Par conséquent, il est nécessaire, pendant le temps où évolue lentement l'industrialisation, de pouvoir fixer sur place, la plus grande partie de la population rurale. Et on ne peut la fixer qu'en accroissant son revenu par l'amélioration des conditions de l'exploitation agricole. En effet, si elle abandonne la campagne qui ne peut plus la nourrir, c'est pour se diriger vers les villes qui ne peuvent pas utilement la recevoir, le développement des autres activités n'y étant pas encore suffisant pour que cette population migrante puisse y trouver des conditions de travail satisfaisantes, voire même, dans la plupart des cas, qu'elle puisse y trouver autre chose que le chômage.

Certes, il faut progressivement tendre à libérer une partie de la population rurale, traditionnellement occupée à l'agriculture, afin d'alimenter les autres activités économiques ; mais cette libération doit s'effectuer à un rythme tel qu'entre l'activité d'hier et l'activité de demain, une partie importante de la population ne soit pas condamnée à l'inoccupation et à la misère.

Il est donc indispensable de mener parallèlement la modernisation de l'agriculture et la recherche du développement des activités complémentaires, d'autant plus que très souvent, l'agriculture modernisée alimentera le noyau essentiel de l'industrialisation par les industries de transformation des produits agricoles et leur répartition sur l'ensemble du territoire.

La création d'industries agricoles et alimentaires, qui sont des compléments de l'agriculture et sont destinées à valoriser ses produits, sera très souvent le point de départ d'une industrialisation future plus diversifiée.

Par conséquent, inciter à une meilleure exploitation du sol dans des conditions plus fructueuses pour une partie de la population, c'est préparer rationnellement l'évolution nécessaire pour un meilleur équilibre de l'ensemble des activités économiques.

Quelles sont les méthodes d'intervention les plus expédientes ?

L'expérience a révélé que les interventions ponctuelles, qui ont surtout pour objet de donner une idée spectaculaire de l'aide extérieure risquent souvent de demeurer isolées et d'être mal accueillies par un milieu qui n'y est pas préparé ; et que par conséquent elles risquent de se stériliser.

Une oeuvre de développement économique, liée étroitement à l'aménagement du territoire, exige, non pas des actions isolées, mais la réalisation de programmes globaux à l'intérieur d'une zone naturelle aux éléments homogènes. Ces éléments doivent être complémentaires et étroitement intégrés de façon à susciter des effets cumulatifs et multiplicateurs. Le choix judicieux de ces actions, parmi celles qui sont le plus à même d'aboutir à ces résultats, permettra d'en étendre les bienfaits à une partie de plus en plus importante de la population active.

Si donc on veut que la participation des pays européens, et notamment de la France, soit utile et prépare l'avenir, il faut substituer au système des études techniques isolées, des études destinées à être traduites directement sur le terrain ; c'est à dire de fournir une assistance technique complète et, si j'ose dire, clés en main. Non seulement il faut assurer l'élaboration des études, mais aussi la préparation des marchés et le contrôle de leur exécution et, par conséquent, la possibilité de remettre au destinataire un équipement en état de fonctionnement et, parfois même, d'aider à sa mise en oeuvre et à sa gestion.

Par sa diligence, cette méthode globale permet l'efficacité de l'aide, dans la mesure où elle se traduit par des investissements coordonnés, intéressant l'ensemble d'un programme de développement destiné à créer des revenus nouveaux pour l'ensemble de la population.

Enfin il faut souligner que l'aide au développement, telle que nous la concevons à l'heure actuelle, ne doit avoir qu'un caractère transitoire. Elle est destinée à combler les difficultés temporaires, au cours du délai pendant lequel les pays qui en bénéficient ne sont pas encore à même d'assurer leur développement autonome. Les pays arabes disposent souvent de cadres supérieurs tout à fait remarquables aussi bien en ce qui concerne les cadres administratifs que les cadres

techniques. Nous en avons le témoignage chaque fois que nous allons dans ces pays et le niveau des discussions de cette assemblée ajoute encore à ce témoignage. Mais, malheureusement, et c'est parfaitement explicable, il n'en est pas de même pour l'encadrement secondaire. Certes, partout des efforts considérables sont faits pour que, dans un délai aussi bref que possible de telles lacunes soient comblées afin que, dans tous ces pays, on puisse disposer dans l'avenir de cadres de toutes valeurs et de tous niveaux, depuis les ingénieurs les plus qualifiés et les agents techniques, jusqu'à la main d'oeuvre d'encadrement des chantiers.

Il paraît donc nécessaire que les interventions techniques pour la réalisation des projets d'aide dans le domaine agricole soient également le véhicule d'une formation professionnelle accélérée qui permette très rapidement à ces pays de pouvoir assurer eux-mêmes, en totalité, les investissements, les aménagements, les équipements pour lesquels, temporairement, ils doivent recourir à une aide extérieure.

Pas plus qu'il n'existe une différence fondamentale de nature entre les situations agricoles des différents pays, il n'y a pas de différence de nature dans les capacités humaines de tel ou tel peuple, de telle ou telle nation. On constate naturellement des différences d'évolution. Tous les pays au cours des âges ont connu cette situation. Celle-ci se relève tout au long de l'histoire et nous savons d'ailleurs que l'histoire est capricieuse et que, parfois, il lui arrive de redistribuer brusquement les cartes du jeu, ce à quoi nous sommes en train d'assister. Par conséquent, c'est dans un sentiment de parfaite égalité dans la solidarité que de telles actions doivent être entreprises. Si nous constatons à l'heure actuelle certains retards ou certaines différences temporaires, l'oeuvre de formation qui doit accompagner l'investissement a pour mission de les combler, de façon à ce que, le plus tôt possible, tous nos pays se retrouvent solidaires dans l'effort de développement qui sera l'instrument d'un progrès humain généralisé.

COLLOQUE FRANCO ARABE

23

Monsieur Jérôme MONOD

Délégué à l'aménagement
du territoire

Je n'ai pas l'intention d'exposer ici devant vous l'ensemble de la politique française d'aménagement du territoire, de ses buts et moyens, non plus que d'en tirer le bilan.

Je voudrais simplement vous présenter quelques enseignements de plus de dix ans d'une action complexe et multiforme en ce domaine.

Et tout d'abord, l'aménagement du territoire, pourquoi ?

La question mérite qu'on s'y arrête. Elle est, au fond, récente. Il n'y a guère plus de vingt ans en France qu'elle a commencé de recevoir une réponse politique et administrative.

Lorsqu'à la fin du XVIII^e siècle, puis tout au long du XIX^e siècle la France - mais il en va de même, à quelques décennies près, de tous les pays européens - s'est engagée sur la voie du développement industriel, l'espace n'était pas encore un bien rare. La population majoritairement rurale, était largement répartie sur tout le territoire. Les plus grandes villes connaissaient bien déjà quelques embarras, elles n'offraient pas encore le spectacle de concentration excessive qu'on y voit aujourd'hui, si bien que nul industriel nul autre acteur, politique ou social, n'envisageait d'autre critère pour localiser ses fabriques, ses usines ou ses entrepôts que ce qui était immédiatement le plus commode, c'est à dire le plus rentable. Tout naturellement ce sont d'une part les centres urbains, lieux de foires, places commerciales et cités bancaires déjà anciennes et d'autre part les régions minières, bassins charbonniers et ferrifères qui constituèrent le terrain d'élection pour la grande industrie naissante. Ce sont donc les plus grandes villes - Paris, Lyon, Marseille - et les régions du Nord et de l'Est qui ont bénéficié en premier chef de l'industrialisation. C'est là que progressivement s'est concentrée la population rurale appelée à l'activité industrielle.

Or, l'expérience montre, jusqu'aujourd'hui, que la concentration géographique des hommes et des emplois est le plus souvent un phénomène cumulatif. Comme le charbon et le fer ont imposé leur site à

à la sidérurgie, l'acier a attiré la construction mécanique et les grandes agglomérations, les services. Il y a un engrenage dans la spontanéité du développement industriel qui ne peut manquer de produire des effets aussi néfastes qu'inattendus dans l'organisation de nos économies. La proximité des sources d'approvisionnement en matières premières d'abord, puis en produits de première transformation, le bénéfice des économies d'échelle d'autre part n'ont pas pu contribuer à renforcer cette tendance.

A cela il faut ajouter le poids spécifique à la France d'une centralisation administrative plusieurs fois séculaire qui a à maints égards privilégié Paris et délaissé la province.

Le résultat fut que dès 1949 un géographe français pouvait lancer un cri d'alarme contre une véritable désertification de la plus grande partie du territoire national.

Une action volontaire s'imposait donc, qui devait tout à la fois contrecarrer la polarisation spontanée de notre développement économique sur quelques zones et réduire les déséquilibres régionaux qu'elle engendre et dont les conséquences sociales pouvaient s'avérer d'une extrême gravité.

Cette action était d'autant plus nécessaire que ces quinze dernières années s'annonçaient particulièrement riches en transformation socio-économiques. Il s'agit d'une part d'une forte accélération de l'urbanisation liée à la réduction elle aussi accélérée du nombre des agriculteurs : près de trois millions d'entre eux ont quitté la terre depuis 1954. Il s'agit d'autre part d'un nouvel essor de l'industrie tandis que les industries traditionnelles comme le textile ou l'extraction minière étaient appelées soit à disparaître soit à se moderniser : en vingt ans ces deux secteurs ont vu leurs effectifs diminuer de moitié. A l'inverse d'autres secteurs étaient promus à l'expansion : l'automobile, l'aéronautique, l'électronique ou les services par exemple.

C'est à dire que notre population allait connaître une mobilité professionnelle et géographique sans précédent, qu'il fallait organiser et maîtriser. C'est à quoi s'est employée et continue de s'employer la Délégation à l'Aménagement du Territoire. Elle le fait dans les conditions spécifiques qui sont les nôtres et que j'ai brièvement rappelées : celles d'un pays d'économie libérale développée, qui affronte une concurrence internationale aigüe et sociale et aller toujours plus avant dans la voie de l'industrialisation.

Passant sur les moyens de cette action, politiques et mesures mises en oeuvre, qui ressortissent précisément à ces contraintes nationales, je souhaiterais tirer de l'expérience française en matière d'aménagement du territoire trois enseignements, tels qu'ils se dégagent du bilan de notre politique, tous ne sont peut être pas immédiatement transposables dans des contextes nationaux fort divers. Il me semble pourtant qu'ils méritent examen et réflexion commune. A des degrés et à des rythmes différents des nôtres, les

Pays Arabes engagent aussi leur avenir sur le pari industriel et se préparent aux importantes mutations qu'il comporte. De sorte qu'il vous faut aussi concevoir et maîtriser la réorganisation spatiale de votre développement. L'inscription de l'aménagement du territoire à l'ordre du jour de ce colloque suffit d'ailleurs à montrer que nous partageons cette préoccupation.

Je dirai d'abord que l'aménagement du territoire ne va pas sans une vue à long terme du développement économique et social. La plupart des décisions que nous prenons, qu'il s'agisse de créer ou d'agrandir une plate-forme industrialoportuaire, de choisir les sites de centrales nucléaires, d'établir des programmes pour la réalisation des infrastructures de transport ou de télécommunication ou simplement d'affecter à telle ou telle région une vocation particulière, touristique ou industrielle, aéronautique ou électronique par exemple, toutes ces décisions portent à long terme : quinze, vingt ans, parfois davantage. L'ampleur des investissements concernés n'est qu'un signe. Les effets d'entraînement souvent incalculables de ces réalisations le confirment.

Il apparaît donc inconcevable de mettre en oeuvre une politique d'aménagement qui engage inévitablement un si long avenir sans avoir quelque idée de ce que sera cet avenir. Il importe, au contraire, de détecter les transformations économiques et sociales qui se dessinent, les nouveaux besoins qui apparaissent. Pour une entreprise engagée dans la concurrence, une erreur dans la perception de l'innovation technologique peut être fatale. Pour des responsables nationaux, la sanction d'une même erreur est moins spectaculaire : son coût social n'en est pas moins réel. Le béton, on le sait, est un matériau particulièrement durable. Les usines, les équipements, les villes que nous bâtissons seront aussi celles des générations futures. Nous devons donc nous garder de la précipitation et de la facilité qui est souvent la pire des solutions ; et au contraire, ménager un avenir qui ne soit pas un réseau de contraintes inextricables. Ce qui signifie un effort permanent pour saisir le mouvement des choses et des hommes. D'où l'importance que j'attache personnellement aux études prospectives.

Naturellement, vous le savez, notre développement n'est pas régi par une planification impérative. Ce qui est vrai du plan à cinq ans, l'est davantage encore pour l'avenir à long terme. Aussi bien sans prétendre ni vouloir enfermer cet avenir dans un carcan de prévisions définies une fois pour toute, il est indispensable d'éclairer en permanence nos actions quotidiennes de quelques projecteurs franchement braqués sur le futur.

Le deuxième enseignement que je tirerai de notre expérience à trait à la manière de faire, au champ des disciplines et des départements administratifs concernés.

Ce serait un leurre de réduire l'aménagement du territoire à la planification physique (physical planning) ou de se contenter d'y voir l'addition d'une série d'opérations techniques, la programmation d'un réseau routier ou ferré, l'élaboration d'un système d'aides à la décentralisation ou la confection de plans d'urbanisme.

Cette façon étroite de considérer l'aménagement du territoire porte en elle bien des erreurs, c'est à dire autant d'illusions et de

déboires. Il ne faut pas croire, si vous me permettez cet écart du langage des techniciens de l'aménagement, aux effets automatiquement "structurants" d'une liaison autoroutière, pas plus qu'aux retombées obligées d'un pôle d'industrie lourde. L'Italie nous montre que la première conséquence de la construction d'une autoroute entre ses régions industrielles du nord et du sud relativement sous développées, n'a pas été de favoriser les implantations industrielles dans le Mezzogiorno mais au contraire de rendre encore plus attractifs, les centres traditionnels du Piémont ou de la Lombardie la nouvelle infrastructure de transport ajoute seulement un atout au nord : la possibilité d'approvisionnement plus rapide et à meilleur prix. En France même, nous savons qu'il ne suffit pas d'installer à Fos quelques établissements sidérurgiques ou pétrochimiques pour assurer le développement de notre façade méditerranéenne. Il y faut encore une attention permanente et un effort soutenu de sorte que l'aire métropolitaine marseillaise et au-delà toute la région, profitent pleinement des industries de transformation et des activités tertiaires qu'on est en droit d'attendre de la création de Fos.

Nous avons ainsi acquis une double conviction :

- premièrement : il ne suffit pas de comptabiliser les emplois décentralisés, créés dans des régions déshéritées, ni d'additionner les kilomètres de routes ou les hectares de zones industrielles pour évaluer une politique d'aménagement du territoire. Se limiter à ces aspects quantitatifs conduirait à de graves déconvenues. Nous sommes amenés chaque jour à prendre davantage conscience de l'importance de la qualité des emplois créés, des équipements fournis et de leur degré d'adaptation aux besoins, en constante évolution, de ceux qui en font usage.

- deuxièmement : la meilleure idée, le meilleur plan d'aménagement ne valent rien s'ils ne sont pas assumés par les acteurs sociaux intéressés - entreprises, organisations régionales. Les produits les plus sophistiqués des sciences régionales se révéleront des projets stériles s'ils ne sont pas acceptés et repris à leur compte par les gens qu'ils concernent. La plus large concertation entre tous les partenaires économiques et sociaux est donc nécessaire à la mise en oeuvre d'une politique d'aménagement du territoire. C'est une condition de l'efficacité et du succès.

Autrement dit, l'aménagement du territoire ne vise pas seulement à transformer la géographie d'un pays, il vise aussi à transformer sa société.

Il convient d'en tirer la conséquence politique et administrative. Loin d'être un département technique et spécialisé de l'action gouvernementale, l'aménagement du territoire doit s'insérer dans l'ensemble de cette action. C'est pourquoi, en France, l'aménagement du territoire est une fonction déléguée par le Premier Ministre, ses décisions sont toujours interministérielles. Quelle que soit la formule administrative adoptée, il importe que l'aménagement du territoire soit profondément associé à la totalité de la politique économique et sociale.

- Le troisième enseignement que je voudrais évoquer touche à l'aspect international de l'aménagement du territoire. Il découle naturellement du développement inéluctable des échanges dans le monde moderne et de l'interdépendance qui s'ensuit entre les économies nationales.

Concrètement, c'est d'abord l'ouverture de la France au Marché Commun qui nous oblige à concevoir l'aménagement du territoire français dans un cadre plus large que les limites de l'hexagone. Au-delà de l'harmonisation réglementaire des aides au développement régional entre les différents Etats de la CEE, au-delà d'une action communautaire pour rééquilibrer le développement européen, encore largement concentré sur l'Axe Rhénan, de l'Italie du Nord au Sud-Est de l'Angleterre, il nous faut d'ores et déjà insérer toute une série de mesures dans leur contexte européen, je pense par exemple à la construction du canal Rhin-Rhône. Et comment promouvoir les fonctions internationales de Paris sans considérer la concurrence et les complémentarités avec d'autres capitales européennes ? Comment projeter l'avenir à long terme d'une région comme Rhône-Alpes sans prendre en compte celui des régions et pays voisins ?

Nous ne disposons pas encore d'une politique d'aménagement du territoire communautaire. Nous subissons en cela les limites de la construction européenne, elle-même. Mais il était naturel que ce soit à cette échelle, européenne, en raison de la proximité géographique et de la chute des barrières douanières que s'impose d'abord la nécessité d'ouvrir notre politique sur l'extérieur.

C'est ensuite le développement des investissements étrangers particulièrement sensible en France depuis cinq ans. Ils ont largement contribué au développement régional. A ce titre, la DATAR est amenée à en assurer la promotion.

Or, jusqu'à présent, la plus grande part de l'investissement étranger en France est le fait de grandes firmes multinationales, quelquefois européennes, souvent américaines. On ne peut considérer les emplois ainsi créés de la même façon que ceux d'entreprises nationales en expansion ou en décentralisation. Outre les risques de dépendance associés à tout investissement étranger, l'examen attentif des effets de ce type d'investissement sur le tissu industriel et l'économie des régions fait apparaître qu'il ne comporte pas que des avantages. La recherche d'une main d'oeuvre à bon marché, jointe à une capacité de mouvement généralement considérable ne va pas sans danger : fermeture brutale d'établissements, désorganisation de la cohérence économique régionale, etc... Nous sommes donc conduits à considérer de plus près la stratégie de ces firmes, les conditions internationales de leur développement, de façon à en tirer les leçons et à contribuer ainsi à l'élaboration d'une meilleure politique des investissements étrangers.

Enfin, si nous sommes engagés avec nos voisins continentaux et d'Outre Manche dans la construction de l'Europe, et si les Etats-Unis, de par leur avance technologique de notre propre économie et de nos régions, nous n'oublions pas que nous sommes un pays riverain de la Méditerranée.

Non seulement parce que nous entretenons des relations économiques ou politiques privilégiées avec certains pays de la rive méridionale de la mer Méditerranée? non seulement parce que la hausse des prix des produits pétroliers modifie l'ampleur et la nature de nos échanges avec les pays producteurs d'hydrocarbures. Mais parce que presque tous les pays du Bassin Méditerranéen sont entrés ou vont entrer dans une ère nouvelle de leur développement, et singulièrement de leur développement industriel. Et cela vaut, à des degrés différents, pour les pays du Sud de l'Europe, comme pour les pays Arabes. On mesure encore mal les conséquences de ce phénomène. Elles vont très au delà de la modification de nos relations commerciales et financières. Elles affecteront l'ensemble de notre développement, le vôtre et le nôtre. Le vôtre, c'est évident, puisque la revalorisation de vos ressources pétrolières vous assure des revenus qui constituent une opportunité sans précédent pour multiplier vos investissements productifs. Le nôtre dans la mesure où cette modification des termes de l'échange nous conduit tout à la fois à rééquilibrer notre balance des paiements et à modifier à moyen terme notre politique énergétique : ce sont autant de restructurations et de réorganisations de notre appareil productif qui sont nécessaires.

Dans l'immédiat, les incidences de ces bouleversements sur l'aménagement du territoire français sont plus directes qu'on pourrait le croire. Je pense ici à l'aménagement de notre façade méditerranéenne, à notre politique portuaire, aux prochaines localisations d'importants secteurs industriels comme la pétrochimie, ou même à notre politique du tourisme. Le seul fait du développement des activités de transformation du pétrole sur les lieux de son extraction nous conduira, selon son ampleur, à réévaluer nos propres projets d'extension des capacités de raffinage, nos plans de développement de zones industrielo-portuaires géantes, et les orientations les plus récentes de la construction navale. La réouverture du canal de Suez aidant, on s'apercevra peut être dans dix ou quinze ans qu'on transportera plus de produits raffinés que de pétrole brut, et que pourtant, l'ère des super-tankers ne sera pas celle que l'on avait pensée.

Du même coup aussi, c'est un champ très vaste et très nouveau qui s'ouvre pour une coopération mutuelle et globale : la conjonction de notre technologie et de vos ressources naturelles et financières doit être bénéfique pour vous comme pour nous ainsi que pour d'autres pays en voie de développement où nous pourrions cumuler nos moyens. Les formes de cette coopération peuvent être multiples : bilatérales multilatérales, privées, mixtes ou gouvernementales, étendues à l'Afrique, à l'Asie au Continent Latino-Américain. Elle trouverait un terrain particulièrement adapté dans une division internationale du travail repensée et je ne pourrais citer comme exemple que le

transfert vers les zones productives de matières premières, de nombreuses activités de base. Le but ultime étant d'inscrire ces transformations dans un objectif d'intégration économique mondiale. Au delà, à plus long terme; c'est probablement l'équilibre politique et stratégique du Bassin Méditerranéen qui s'en trouvera changé vers plus de responsabilité et une plus grande indépendance des Etats riverains.

Si j'ai évoqué ces questions, c'est d'abord parce qu'elles revêtent aujourd'hui une acuité exceptionnelle, et qu'elles me paraissent aujourd'hui de nature à provoquer plus qu'un échange de vues entre délégations Françaises et Arabes, une véritable concertation en vue de renforcement des liens entre nos développements nationaux respectifs. Car en ces domaines, s'il est vrai que nous pouvons vous apporter le fruit d'une expérience déjà bien avancée, il est impératif d'engager une coopération concrète entre la France et les pays Arabes.

Je souhaite pour ma part, que la France assume pleinement, de façon exemplaire et démonstrative, le rôle qu'il lui appartient de tenir dans tous ces mouvements.

COLLOQUE FRANCO ARABE

24

Monsieur Ahmed OSMAN

Premier Ministre Marocain

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'ouvrir aujourd'hui, au nom de SA MAJESTE LE ROI HASSAN II, les travaux du colloque qu'organise la Chambre de Commerce Franco Arabe et l'Office de Commercialisation et d'Exportation sur la coopération entre pays producteurs de matières premières et pays industrialisés.

En vous souhaitant la bienvenue dans ce pays, je puis vous dire que SA MAJESTE LE ROI et son Gouvernement sont particulièrement sensibles au choix de la ville de Casablanca, Capitale Economique du Maroc, pour l'organisation de cette importante manifestation.

Par ce choix, la Chambre de Commerce Franco Arabe a voulu, j'en suis sûr, rendre hommage à mon pays, à son Souverain et à son peuple, et souligner ce rôle de trait d'union que le Maroc, terre de rencontre et de dialogue, a joué tout au long de son histoire et continue d'assumer jusqu'à nos jours.

De même, en acceptant la Présidence d'Honneur de votre colloque, SA MAJESTE LE ROI a voulu marquer l'intérêt qu'il porte à vos débats sur les relations du monde arabe avec l'Europe et notamment avec la France ainsi que sur l'action arabe parmi les pays en voie de développement.

Et c'est une heureuse coïncidence, que vos assises s'ouvrent au lendemain de la tenue, à Rabat, du VII^e Sommet Arabe qui a pris, comme vous le savez, des décisions d'une importance capitale pour l'avenir de la nation arabe et qui avait inscrit, comme l'un des points les plus importants de son ordre du jour, la coopération du monde arabe avec l'Afrique d'une part, et, d'autre part, avec les pays européens.

Mais à dire vrai, cette coopération euro-arabe, comme nul ne l'ignore, n'est point une innovation ; et, de tout temps un courant d'échanges, commerciaux et économiques, culturels et sociaux, a existé entre les deux groupes de pays, avec, bien entendu, tout ce que cela a comporté, tour à tour, de tensions

sourdes et d'affrontements directs, de bénéfiques réciproques et d'apports positifs.

Aujourd'hui, les pays arabes, forts de leur confiance retrouvée, de leur unité consolidée et de leurs richesses récupérées, sont fermement décidés à s'ouvrir résolument sur le monde moderne pour inaugurer une ère nouvelle de coopération harmonieuse et sereine avec la communauté internationale au sein de laquelle l'Europe occupe, à leurs yeux, une place privilégiée.

Mesdames, Messieurs,

Le colloque auquel nous assistons aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de ce dialogue euro-arabe qui cherche encore sa voie et auquel un contenu neuf et une formulation nouvelle doivent être trouvés, avec une dimension adéquate qui puisse répondre aux espoirs que chacun de nous fonde sur la coopération internationale.

Ce dialogue lui-même a des origines diverses : c'est d'abord le prolongement logique d'une histoire où les points de rencontre furent nombreux : c'est aussi et surtout la nécessité ressentie par tous d'instaurer un nouvel ordre économique mondial comme l'ont recommandé d'ailleurs les plus hautes instances internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies dans sa session extraordinaire sur les matières premières ; c'est enfin la complémentarité des économies des deux groupes de pays et les énormes potentialités de coopération qui existent entre eux.

En effet, les Etats Européens cherchent à s'assurer des sources d'approvisionnement sûres et stables en pétrole et en matières premières, à attirer les capitaux arabes en tant que nouveaux moyens de financement et à élargir, le plus possible, leurs marchés à un moment où la concurrence internationale se fait de plus en plus acharnée et où le commerce extérieur a tendance, un peu partout, à être déficitaire.

Les pays arabes, quant à eux, cherchent à assurer leur développement socio-économique et à promouvoir leur industrialisation particulièrement par la valorisation des matières premières sur les lieux de production, tout en évitant une exploitation inconsidérée de leurs richesses naturelles et en garantissant, pour leurs disponibilités monétaires et financières, des placements sûrs et rentables aussi bien pour eux mêmes que pour les pays utilisateurs.

Or, les objectifs des uns et des autres ne sont, quoi qu'on en dise, nullement incompatibles mais bien au contraire complémentaires, et l'existence d'organismes pouvant constituer le cadre de ce dialogue, et je pense en particulier à la Communauté Economique Européenne et à la Ligue Arabe, nous permet d'être

optimistes et de bien augurer de l'avenir de ces relations euro-arabes.

Ces relations peuvent d'ailleurs trouver un exemple édifiant dans les rapports franco-arabes qui se caractérisent par une coopération efficace et une amitié véritable, fondées sur l'estime réciproque et l'évaluation réelle des intérêts communs.

En effet, la France qui figure parmi les pays qui ont accordé au Monde Arabe, à l'étude de ses structures passées et présentes et à la compréhension de l'âme et de l'esprit de sa nation, une attention toute particulière, a été de même à l'avant garde des pays en voie de développement sur le plan politique en s'engageant résolument dans la voie de la décolonisation et en reconnaissant au Monde Arabe la justesse de sa cause et au peuple palestinien ses droits légitimes, et sur le plan économique en prenant des positions courageuses et claires dans la conjoncture nouvelle créée par les mutations profondes intervenues dans les rapports entre les pays producteurs de matières premières et les pays industrialisés.

Et nous formulons le voeu sincère de voir cette intelligence du coeur et de l'esprit, cette sensibilité à la marche irréversible de l'Histoire, devenir, dans un proche avenir, l'apanage non seulement de tous les pays européens mais de l'ensemble des membres de la Communauté Internationale.

Aussi sommes-nous particulièrement heureux que le présent colloque qui se propose de jeter un éclairage spécifiquement franco-arabe sur les possibilités de coopération entre les pays producteurs de matières premières et les pays industrialisés soit justement dû à une initiative de la Chambre de Commerce Franco Arabe qui a déjà eu à donner la mesure de son dynamisme et qui saura, nous en sommes persuadés, renforcer, dans l'avenir, son rayonnement et multiplier ses activités d'information, d'émulation et d'orientation, dans l'intérêt bien compris des économies françaises et arabes, et des relations entre le Monde Arabe et l'Europe.

Mesdames, Messieurs,

La personnalité éminente des participants à ce colloque, le choix des thèmes qui orienteront vos débats et les soins apportés par les organisateurs à la préparation de cette rencontre, sont autant de garanties de la haute tenue de cette importante manifestation et du caractère positif et constructif des conclusions et recommandations auxquelles elle donnera lieu.

Nul n'ignore que le Maroc a, pour sa part fait de la coopération avec le monde européen un des axes principaux de ses relations

économiques, en conservant à la France une place privilégiée dans ces relations et en resserrant, toujours davantage, ses liens avec les pays arabes frères et avec le continent africain.

Les personnalités marocaines, qui participeront à cette rencontre ne manqueront pas de vous apporter tout éclaircissement que vous voudrez bien leur demander au sujet des voies que le Maroc a choisies en matière de promotion socio-économique, d'encouragement des investissements et d'échanges bilatéraux ou multilatéraux et dont une illustration éclatante est donnée par la proposition faite récemment par SA MAJESTE LE ROI de fournir aux pays non-nantis des quantités de phosphates à des prix préférentiels et avec paiement différé, ce qui leur permettra d'améliorer le rendement de leur agriculture et de promouvoir par là même leur développement.

Avant de terminer, je voudrais vous souhaiter un séjour agréable au Maroc et exprimer ma certitude que vos travaux seront couronnés de succès et constitueront un maillon important des rencontres futures dans le domaine de la coopération.

COLLOQUE FRANCO ARABE

25

Monsieur Rolland PRE

Président du CEDIMOM

L'APPORT TECHNOLOGIQUE DE LA FRANCE AU TIERS MONDE

"ASPECT EUROPEEN"

Sur le principe de la collaboration entre les pays industriellement développés et pays en voie de développement, un accord est actuellement intervenu pour concevoir une nouvelle répartition des activités. Les uns disposent de marchés et d'une expérience technologique importante, les autres ont des disponibilités considérables de main d'oeuvre, de matières premières et de capitaux. Le problème qui se pose actuellement est de savoir quel rythme permettra d'aboutir à un nouvel équilibre. Un point important doit être précisé, à savoir que si le Tiers Monde, et plus particulièrement les Pays Arabes, dotés de capitaux, veulent un maximum de technologie, parallèlement, les entreprises industrielles européennes souhaitent également faire certaines transformations devant aboutir à l'abandon de certaines industries. En effet, dépourvues de matières premières, leurs acquis technologiques constituent pour eux la principale richesse. L'objectif est donc de trouver certains ajustements qui tiennent compte d'une double préoccupation :

- celle des pays industriels qui désirent exploiter l'expérience technologique accumulée tout en tenant compte d'une nouvelle forme de répartition des activités. La collaboration commune devra aboutir à des formules correspondant à une nouvelle forme d'association. Alors que par le passé l'intervention des pays industriels se faisait sous forme d'investissement, aujourd'hui, il s'agit plutôt d'un apport technologique, de marchés européens et d'autres plus larges, à l'échelle internationale. A cet égard les formules utilisées dans les pays de l'Est et dans certains pays, telle l'Algérie, où les entreprises nouvelles sont à capitaux nationaux étatiques ou privés, mais qui ont bénéficié d'une association avec les entreprises européennes pour leur mise sur pied, leur gestion, les perspectives économiques et leur intégration dans l'organisation des marchés constituent un exemple à retenir.

Cette conception de la collaboration peut trouver des applications fructueuses dans les pays arabes, si l'on tient compte des complémentarités existant actuellement entre les pays arabes et la France.

Deux points essentiels méritent d'être signalés :

- le cadre de cette collaboration étant défini par les responsables politiques des Etats et les organisations régionales, les entreprises doivent prendre le relais en poursuivant des relations dans le cadre de projets déterminés avec les responsables de ces projets.

- les contacts pris récemment avec les responsables de la CEE ont montré que ces derniers sont particulièrement favorables à cette collaboration ; or la CEE dispose de moyens importants lui permettant de jouer un rôle incitatif de premier ordre pour aider à ce rapprochement et se trouve disposée à apporter ce concours.

L'impératif actuel est de concevoir des projets régionaux choisis par les pays arabes dans les zones disposant d'une infrastructure favorable permettant de procéder à des premières réalisations qui nous permettraient d'aboutir à des résultats positifs qui renforceraient notre volonté de changer la forme de nos relations.

Chambre de Commerce Franco-Arabe

COLLOQUE FRANCO ARABE

26

Les Capitaux arabes et la France

Intervention du Docteur SAID
NABOULSI -- Ancien ministre ,
Gouverneur de la Banque Centrale
de Jordanie

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Notre tâche, au cours de ce colloque, consiste à trouver d'un point de vue pratique une relation ou une action à double sens applicable à deux réalités : la réalité arabe en temps que région en voie de développement disposant actuellement, et probablement dans les années à venir, de possibilités et de potentialités financières énormes se doublant de capacités d'absorption dans le domaine du développement et de la modernisation; et la réalité française en sa qualité de zone industrialisée et technologiquement avancée.

Un autre point rapproche la France du Monde Arabe c'est la recherche d'une amitié solide basée sur une estime réciproque et une compréhension des points de vue et des problèmes que nous essayons de résoudre.

Certes, au cours des deux dernières années, la communauté internationale s'est préoccupée de procéder à une réforme du système monétaire international après les nombreuses crises qui ont affecté certaines monnaies principales ce qui a eu pour effet la perturbation des relations internationales, commerciales et financières.

Je ne me propose pas d'approfondir les causes de la crise monétaire et financière qui sont aujourd'hui sans grand intérêt, notamment après les changements qui ont accompagné la hausse du prix du pétrole. Cette hausse a changé les dimensions du problème et par conséquent un changement d'optique est nécessaire pour trouver d'autres moyens d'y remédier.

Le nouveau problème auquel nous sommes confrontés est celui de l'énorme déséquilibre qu'accusent les balances de paiement. Abstraction faite des allégations des Etats consommateurs et les réponses faites au sujet de la légitimité et la justification de cette hausse des prix et leurs répercussions; nous nous trouvons en présence d'un problème qui nécessite une solide coopération et l'instauration d'un dialogue.

.../...

Le véritable problème consiste, en premier lieu, à habiliter les pays pétroliers à utiliser leurs revenus au service de l'avenir de leurs peuples et de ceux des pays en voie de développement en sauvegardant en même temps la stabilité et l'ordre économique des pays consommateurs. Nous sommes placés devant une équation complexe empreinte de contradiction mais pas au point où certaines aiment à la décrire.

Notre tentative d'exposer le rôle que peut jouer le capital arabe en France se limitera aux possibilités positives et constructives d'une coopération réciproque afin de surmonter la crise partiellement. Le succès de cette expérience pourrait être un stimulant pour sa généralisation et son extension à une échelle européenne plus vaste et peut-être à l'échelle mondiale.

Volonté de coopération réciproque

La première caractéristique de cette approche est que les pays arabes et la France sont animés de bonnes intentions, veillent au succès de cette tentative et sont conscients de sa portée. Il n'est pas indéniable que la France coopère avec le monde arabe animée d'un esprit de compréhension des légitimes aspirations du monde arabe non pas dans une optique d'incertitude et de doute. Par contre, les pays arabes réalisent qu'il existe de vastes domaines de coopération harmonieuse qu'il faut mettre à profit immédiatement.

D'autres orateurs ont eu soin de mentionner certains de ces domaines. Mais il est certain que l'investissement des capitaux arabes constitue le domaine le plus opératoire et le plus efficace à court terme; soit que ce capital ressorti du secteur public ou du secteur privé. Le capital recherche toujours une garantie assurant la conservation de sa valeur d'unité monétaire, ainsi que les dividendes représentés par un revenu raisonnable et la liquidité se caractérisant par un mouvement de libre circulation des capitaux. Ces principes que nous venons d'indiquer sont certainement reconnus mais la réalité indique une tendance à les négliger lorsque nous évoquons les chiffres énormes que représente le capital pétrolier qui s'accumule rapidement.

La France lieu d'accueil des capitaux arabes

La France est appelée à être un lieu d'accueil du capital arabe. Si je me trouve enclin à penser que le capital arabe n'hésite pas à affluer vers la France pour assumer un rôle principal au cas où toutes les conditions minimum de garantie sont réunies, j'hésite à donner la même assurance en me plaçant du point de vue français et je peux même dire que ceci s'applique à plusieurs pays industrialisés.

Il est essentiel que les pays industrialisés doivent non seulement affirmer leur besoin du capital arabe mais ils doivent aussi manifester leur désir de l'accueillir et de créer les conditions et le climat appropriés sans hésitation. Il est évident que dans ce domaine les déclarations ne suffisent pas pour amener les pays pétroliers à investir leurs capitaux dans les pays industrialisés ou les encourager à les recycler. Mais, il faut que ces déclarations soient accompagnées d'une action concrète pour affirmer ce désir, car certains pays appellent les capitaux arabes mais ils forment des réserves au sujet de leur investissement. Pour les uns, il s'agit d'une réticence et pour d'autres la crainte de voir ces capitaux injectés dans des secteurs bien déterminés.

A cet égard, il faut rappeler que la France elle-même a exprimé dans un passé récent des réticences devant des capitaux provenant de l'hémisphère occidental. Les mêmes réactions sont exprimées aujourd'hui par les Etats Unis et la Grande Bretagne vis à vis des investissements des pays producteurs de pétrole dans les secteurs industriels et même dans le secteur immobilier. Dans certains pays des commissions parlementaires ont été formées ayant pour tâche de suivre les différentes orientations des capitaux des pays arabes et la nature de leur investissement. C'est pourquoi la France est expressément invitée à montrer son désir sincère d'accueillir les capitaux arabes dans son économie dans l'intérêt commun afin d'éviter les rumeurs qui ont circulé à propos du contrat conclu entre l'Iran et la Société Krupp.

Garantie des capitaux arabes

D'une manière générale, les détenteurs de capitaux veulent bénéficier de trois principes à savoir la garantie de la valeur de ces capitaux, leur rentabilité et leur liquidité. Sans aucun doute, les capitalistes arabes chercheront à leur tour à bénéficier de ces principes lorsqu'il s'agira d'investir en France. Pour ce qui est de la garantie, la valeur nominale des investissements doit être préservée. En d'autres termes, la France doit s'efforcer de préserver la valeur de sa monnaie et sa protection contre les risques de l'inflation mondiale. Les membres du groupe des vingt ont essayé de protéger les monnaies fortes en établissant un lien entre les droits de tirage spéciaux (D.T.S.) et plusieurs devises. Cependant la conclusion des travaux de ce groupe indique que l'inflation est la conséquence des politiques monétaires et économiques nationales des pays industrialisés dont certains ont commencé à juguler sérieusement l'inflation et parmi ces derniers la France.

Il me semble qu'à cet égard tous les pays industrialisés doivent assumer leurs responsabilités. De nombreux investisseurs arabes éprouvaient de l'inquiétude dans le passé quant à l'application des politiques de dévaluation qu'il s'agisse de dévaluation, de dévaluation déguisée comme cela s'est vu en France ou des dévaluations de facto comme

cela se pratique dans d'autres pays qui ont trouvé dans la politique de faire flotter leur monnaie un remède de circonstance. Cependant, la garantie des capitaux arabes ne se limite pas aux problèmes d'une dévaluation officielle déguisée car il y a plusieurs domaines d'investissement que l'on pourrait promouvoir grâce à d'autres garanties comme les garanties gouvernementales. J'ai appris, par ailleurs que le gouvernement français a élaboré une nouvelle forme de garantie assortie à certains prêts à long terme et à moyen terme, et je pense qu'il s'agit là d'un domaine à défricher comme il y a d'autres domaines où l'on pourrait donner des garanties de banques françaises ayant des filiales à l'étranger à l'instar des garanties qui ont été décidées dernièrement lors des réunions des gouverneurs de certaines banques centrales européennes. Peut-être les opérations d'emprunt auxquels a procédé le gouvernement américain à un moment donné et selon lesquelles le trésor américain a fait des émissions spéciales ayant une garantie gouvernementale offrent-elles un autre exemple qui pourrait être généralisé?

Garantie d'une rentabilité raisonnable des capitaux arabes:

La notion de rentabilité peut paraître à certains secondaire à un moment où l'élévation du taux d'intérêt a atteint le niveau actuel. Cependant, la réalité est que cette question ne se limite pas au taux de rentabilité si par suite de l'inflation sont absorbées rentabilité et une partie du capital investi. Il s'est avéré l'année dernière que le rendement de certains capitaux investis dans les monnaies fortes s'est soldé par une perte malgré le taux élevé des intérêts. De ce fait, il se dégage que le principe relatif à la stabilité de la valeur monétaire pour les capitaux s'applique également à la rentabilité et aux intérêts. D'autre part, cette rentabilité est étroitement liée au système fiscal mis en vigueur par la France et qui grève les bénéfices des investissements immobiliers. Je ne prétends pas naturellement faire appel au gouvernement français pour une distinction entre résidents et non résidents en ce qui concerne l'application du système fiscal. Il s'agit en fait d'encourager les non résidents, par différents moyens susceptibles d'alléger le fardeau fiscal.

Liquidité et libre circulation des capitaux

Sans doute, la stabilité monétaire et le développement économique qui ont prévalu en France au cours des dernières années constituent la meilleure garantie pour les détenteurs des capitaux arabes, soit qu'il s'agisse de la garantie de la valeur du capital ou de ses bénéfices ou du taux d'intérêt de sa liquidité.

Le bilan de la situation financière en France, ces dernières années est bien différent de celui enregistré par le passé à cause des nombreuses dévaluations pratiquées ou à cause de l'application du contrôle des changes qui freine le mouvement de la libre circulation des capitaux.

Ceci étant, les marchés financiers ressentent les conséquences de certaines mesures prises par le gouvernement français qui sont de nature à faire une distinction entre ceux qui opèrent sur le marché monétaire et financier et l'imposition d'une limitation sur la libre circulation de certaines catégories de capitaux.

Ces mesures ont été certainement dictées par la conjoncture difficile que traverse la France. Il est à noter que toutefois ces mesures doivent avoir des répercussions négatives sur la liquidité du capital et le désir des investisseurs.

La position de la France au sein du Marché Commun

La capital arabe s'oriente vers l'investissement en France non seulement en raison des potentialités énormes et des possibilités technologiques françaises mais il prend également en considération des facteurs aussi importants qui sont principalement le fait de la position prédominante de la France au sein du Marché Commun.

La position dont jouit la France constitue un facteur essentiel pour renforcer son rôle et sa capacité d'absorption du capital arabe. Par conséquent, ce qui renforce le cadre général du Marché Commun d'une part, et les relations qu'entretient celui-ci avec le monde arabe confèrent aux marchés français des priorités en matière d'investissement de capitaux des pays producteurs de pétrole. La solidarité entre pays de la Communauté Economique Européenne peut constituer un stimulant puissant à ces capitaux dont l'importance s'accroît en fonction de la coopération monétaire et de la coordination financière entre les peuples du marché.

Rôle des capitaux arabes dans l'économie française

J'ai fait un long exposé pour essayer d'indiquer les conditions requises pour que le capital arabe assume un rôle positif et efficace et par conséquent pour créer un climat approprié pour la réciprocité des avantages.

Je n'ai pas abordé un autre aspect du rôle que doivent remplir les pays arabes pour orienter leurs capitaux vers la France, car en fait les capitaux arabes investis en France étaient d'ordre bancaire ; en outre, ces capitaux ont pris la forme de placement à court terme. Si le secteur privé arabe a ses raisons pour investir dans le court terme, le secteur public doit viser plus loin.

Si en fait les Etats arabes s'emploient à promouvoir leur propre économie pour lui assurer un développement rapide et intégré, le financement de ces plans doit permettre un certain équilibre entre les Etats industrialisés et réduire le déficit de leur balance des paiements et renforcer la position des pays amis qui ont appuyé la juste cause arabe dans des circonstances difficiles.

Je pense qu'un dialogue continu doit s'engager entre la France et les pays arabes en marge du dialogue euro-arabe pour qu'il y ait harmonisation dans l'utilisation des capitaux en France.

Il permettra aussi de procéder à un échange de point de vue entre la France et les pays arabes sur le problème de la réforme du système monétaire international et à trouver un terrain d'entente qui puisse concilier ces points de vue .

COLLOQUE FRANCO-ARABE

27

Monsieur SEGARD

Secrétaire d'Etat au Commerce
Extérieur Français

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas pu suivre personnellement autant que je l'aurais voulu les séances du colloque. Vous savez que je voulais mettre à profit ma présence dans la capitale économique du Maroc pour avoir des entretiens avec les autorités Marocaines et avec les Français qui vivent et travaillent au Maroc.

Il est encore bien tôt au moment de clore ces 48 heures de travail, d'une densité et d'une importance exceptionnelles, pour en tirer une synthèse qui puisse véritablement mériter son nom. C'est pourquoi mon intervention revêtira un caractère souvent subjectif puisqu'elle tâchera de décrire ce que ressent un membre du Gouvernement Français devant l'ensemble des travaux qui viennent d'être menés.

Vous comprendrez que je veuille commencer par remercier nos hôtes marocains et les organisateurs de ce colloque et en tout premier lieu les responsables de la Chambre de Commerce Franco-Arabe.

Mes très sincères félicitations vont donc avant tout à mon ami, M. Michel HABIB DELONCLE, Président de la Chambre de Commerce Franco-Arabe, qui a supervisé avec l'aide de M. HASSAN CHAMI, Vice Président de la Chambre, l'organisation et le déroulement de ces deux journées, qui, à mon sens, marquent une étape importante dans l'avancement de nos réflexions communes sur le développement de la coopération entre la France et les pays Arabes.

Les responsables de la Chambre de Commerce Franco-Arabe ont pris l'initiative de cette réunion à un moment particulièrement opportun et ont su la mener à bien, pour le bénéfice de tous les participants, qu'ils en soient remerciés et félicités.

Le thème du Colloque était ambitieux ; cette ambition est, de fait, à la mesure du problème qui était posé et je l'espère des solutions qui seront apportées pour le résoudre : l'heure de la réflexion en ce domaine, doit en effet être l'heure de la confrontation sincère des ambitions, de la définition d'ambitions communes et d'une coopération fondée sur une nouvelle solidarité. Au delà des contacts gouvernementaux qui se sont établis sur ce thème il était utile que se rencontrent également les responsables privés et publics concernés de toutes nationalités.

Pour ma part, après avoir brièvement passé en revue les conditions dans lesquelles s'inscrit la coopération économique franco-arabe, et avoir précisé quels sont, à mon sens, les facteurs d'évolution dont nous devons, de part et d'autre, tenir compte, je voudrais esquisser les lignes directrices de ce que pourraient être les solutions au problème qui nous est posé : sur quelles bases et comment doit se développer désormais la coopération entre la France et les Pays Arabes?

Nous nous connaissons de longue date. Notre coopération ne se construit pas sur un terrain vierge mais doit prolonger des relations que l'histoire a déjà rendu bien étroites. Qu'elles qu'en aient été les vicissitudes, les relations entre la France et les Pays Arabes ont toujours été frappées du sceau de la spécificité. Nous avons, quoiqu'on en pense, quoiqu'on en ait pensé, et quoiqu'on ait fait, un passé en commun. Ce passé commun n'est jamais absent de nos rapports actuels, pas plus qu'il ne sera étranger à l'avenir que nous tentons de bâtir.

Il faut d'abord, me semble-t-il, prendre la mesure des échanges auxquels, en matière économique, nous procédons aujourd'hui de part et d'autre : en chiffres globaux, on peut constater qu'en 1970, le courant d'échanges entre les Pays Arabes dans leur totalité et la France était de l'ordre de 18 milliards de francs, importations et exportations réunies. En 1973, il dépassait 27 milliards de francs.

Nous sommes donc, je crois pouvoir le dire les uns pour les autres, des partenaires de première importance .

Nous le sommes d'autant plus que le mouvement de nos importations et de nos exportations révèle pour les trois dernières années un mouvement caractéristique, moins sensible je dois le dire, avec les trois pays du Maghreb qu'avec les autres Pays Arabes : je ne surprendrai personne en constatant que nos importations en provenance du Monde Arabe ont cru plus vite que nos exportations et que la différence des taux d'accroissement est considérable.

Les chiffres de l'année 1974 mettront en évidence cette évolution et démontreront de façon nette qu'avec l'ensemble du Monde Arabe,

les échanges de la France sont nettement marqués par les charges croissantes et difficilement compressibles qui résultent de ses besoins en pétrole.

Si cette évolution nous pose, comme aux autres pays, des problèmes économiques profonds, je tiens à souligner que la France qui a toujours été la première, notamment dans le cadre de la C.N.U.C.E.D., à défendre la légitimité des revendications des pays en développement et à faire des suggestions qui si elles avaient été écoutées auraient créé dès avant 1973 un meilleur équilibre économique mondial, se réjouit que la revalorisation des matières premières - sans doute indispensable pour les pays producteurs - leur ouvre maintenant des perspectives de développement et d'industrialisation beaucoup plus rapide et en fasse pour elle des partenaires économiques majeurs.

Mais alors que les rapports franco-arabes se caractérisent comme le soulignait hier dans son message M. le Premier Ministre du Maroc par "une coopération efficace et une amitié véritable" il importe maintenant de rechercher en commun la satisfaction de nos intérêts, non concurrents mais bien complémentaires, et, pour ce faire, de jeter un regard lucide sur la situation provoquée chez les pays consommateurs par le brusque renchérissement de l'énergie.

Sans aucun doute depuis 1970-1971 - qu'on se souvienne des problèmes monétaires de 1971 - l'économie mondiale était entrée dans une période de mutation profonde dont l'évolution était difficile à prévoir.

La hausse générale des matières premières et en particulier des produits énergétiques accélère ce phénomène et a provoqué un bouleversement dont chacun, dans un sens ou dans l'autre, subit les conséquences. Ce bouleversement a surpris et revêt pour nous une dimension sans précédent.

Les circuits économiques, les techniques de production, les habitudes de consommation, qu'elles se situent au niveau du cycle productif ou au niveau individuel, sont modifiées par ces tendances nouvelles au premier rang desquelles les hausses du coût de l'énergie et il me faut reconnaître que si les principes du système économique français ne sont, heureusement, pas mis en cause, ses modalités le sont assurément.

Le déséquilibre de la balance commerciale française auquel le Président de la République Française m'a demandé de remédier dans le délai le plus bref possible, est une source de préoccupations. Vous le savez, le déficit de la balance française atteindra cette année 22 milliards de francs et il faudra attendre dans la meilleure des hypothèses le début de 1976 pour rétablir l'équilibre. Optimiste de nature, j'en tire au moins une conclusion positive. Devant la nécessité, l'économie française réagit et devant un défi le gouvernement français saura se donner les moyens de le relever.

Il faut donc bien être conscient de ce que le rééquilibrage,

encore une fois compréhensible, et souvent nécessaire, du prix des matières premières, ne doit pas mettre en péril l'économie mondiale dans son ensemble. La désorganisation totale qui résulterait inévitablement de mouvements désordonnés des prix mondiaux, plongerait le monde entier dans une crise dont aucun de nous ne pourrait se relever sans dommages.

Les conséquences humaines, commerciales, économiques, voire politiques d'une modification du système référence de l'ordre économique mondial qui dépasseraient les limites d'un réajustement légitime, risqueraient à mon sens de nous conduire à un chaos dont personne au monde ne se relèverait indemne. Nous vivons, en effet, dans un monde sans cesse plus interdépendant et le délicat tissu des relations économiques internationales ne devra pas être déchiré par des mouvements brusques et des luttes qui négligeraient les conséquences à plus long terme.

Cependant les conditions liées à l'équilibre des prix ne sont pas seules à prendre en considération dans la détermination de l'évolution actuelle de nos échanges économiques.

Je voudrais ici souligner un autre aspect qui me paraît de nature à orienter la réflexion constructive à laquelle nous nous livrons en commun. Lorsque l'on étudie les courants commerciaux qui lient la France aux Pays Arabes, pris chacun dans son individualité, on constate que désormais la France se trouve en position essentielle d'acheteur, dès lors, qu'il s'agit de pays exportateurs de pétrole et de matières premières et qu'à l'inverse nous nous trouvons dans une position fondamentale de vendeurs sur les autres pays. Nos échanges avec le Monde Arabe sont donc faits de la conjonction de déséquilibres bilatéraux, déséquilibres d'autant plus préoccupants qu'ils fonctionnent à sens unique. Ceci est d'ailleurs un élément important de la réflexion et fait prendre conscience, en dehors de toute considération concernant le prix des matières premières, de la nécessité d'une approche globale du problème de notre coopération.

Enfin, est-il besoin de souligner que les excédents désormais apparus chez les pays producteurs de pétrole dont un grand nombre sont des Pays Arabes, constituent - c'est l'évidence même - un facteur prépondérant de l'évolution de nos relations économiques. Les experts internationaux évaluent l'ensemble de ces excédents pour les dix prochaines années à un chiffre de l'ordre de 500 milliards de dollars.

Sans chercher à déterminer la part de ces sommes considérables qui sera le fait des Pays Arabes et sans poser ici le problème du "recyclage" de ces richesses, il est clair que les lignes directrices de la coopération Franco-Arabe seront définies de façon

déterminante par cet aspect des choses.

C'est donc sur ces bases que doit s'orienter notre réflexion.

Dans ce contexte quelles pourraient-être les solutions ?

La politique de la France vis-à-vis du monde arabe a, vous le savez, pour caractéristique essentielle la continuité. Le Général de GAULLE en a fixé les principes avec une préscience de l'avenir telle que cette politique a pu, au cours des années, se maintenir dans son esprit, tout en s'adaptant à l'évolution des choses. Cet esprit, c'est l'amitié de la France avec tous les pays arabes, en vue de leur développement mutuel, de l'affirmation de leurs personnalités, de leur singularité, de leur indépendance par rapport au reste du monde.

Et cela, parce que la France prend de mieux en mieux conscience de la solidarité d'intérêts économiques, stratégiques, politiques, de civilisation, qui la lie au monde arabe, au monde méditerranéen.

Parce que la France comprend, pour parler de la crise du Proche-Orient, que le rétablissement de la paix la concerne directement, mais que, pour être à la base d'un développement de ses relations avec le monde arabe, cette paix doit être conforme à la justice. A ce prix seulement, la paix a des chances d'être durable.

La politique française s'est engagée dans une autre voie que nous croyons riche d'avenir : il s'agit de ce que nous avons appelé le dialogue euro-arabe. Vous savez que le but est d'associer dans des projets de coopération communs, sur le plan industriel, agricole, financier, culturel, les neuf pays de la Communauté européenne et les vingt pays de la Ligue Arabe. Les instances qui doivent permettre cette coopération sans précédent - puisqu'il s'agit de faire travailler aux mêmes entreprises très concrètes deux groupes de pays - sont pratiquement en place. Dès le mois prochain, les 29 pays seront rassemblés à Paris pour définir les domaines de cette coopération. Dès les premiers mois de l'année prochaine, les premières réalisations pourront, nous l'espérons, être étudiées pratiquement et commencer à passer dans les faits.

Ce qui est important est, là encore, l'esprit de cette coopération qui est, au plein sens du mot, politique. C'est une volonté politique, celle du Président GISCARD D'ESTAING, qui est le ressort du dialogue, c'est un but politique qu'il vise et qui n'est rien d'autre qu'un rapprochement étroit entre l'Europe Occidentale et le monde arabe. Transposée au plan des deux régions, c'est la solidarité dont je parlais il y a un instant que nous voulons mettre en oeuvre.

On ne saurait, me semble-t-il, mieux définir le dialogue euro-arabe en disant que la coopération économique à quoi il vise est, quel que soit son intérêt intrinsèque, le moyen de ce rapprochement, l'instrument de cette association entre deux régions que l'histoire, l'économie, la géographie, la civilisation ont liées, mais qui, en tant qu'ensemble, n'avaient entre elles, depuis trop d'années, que des rapports souvent sporadiques, parfois inégaux, dans certains cas purement mercantiles. Tout nous montre, jusqu'ici que l'Europe et le monde arabe sont en train de prendre conscience de ces réalités et de cet avenir.

La France souhaite, à cet égard, sur le plan qui nous préoccupe aujourd'hui que soit définie la coopération à long terme, qui s'inscrive dans une perspective politique. Le Président GISCARD d'ESTAING a rappelé la semaine dernière, que compte tenu de la situation d'interdépendance dans laquelle se trouve le monde, les solutions à rechercher doivent pas être des solutions de domination mais des solutions de concertation; de négociation et de coopération. Il convient donc de rechercher les voies et d'en mettre au point les procédures.

La coopération entre pays producteurs de matières premières et pays industrialisés, sous son aspect franco arabe, thème de nos débats, ne peut véritablement s'organiser que sur des bases fermes, en particulier pour ce qui concerne les prix des matières premières notamment énergétiques.

Je voudrais ici en quelques mots rappeler la position de la France, définie il y a quelques jours encore, par le Président GISCARD d'ESTAING. Cette position repose, vous le savez, sur la certitude qu'il est de l'intérêt commun des producteurs, des consommateurs industrialisés et des consommateurs non industrialisés de pouvoir procéder d'abord à un examen objectif du problème posé. Cette concertation, nous proposons qu'elle fasse l'objet de la réunion au début de l'année prochaine d'une conférence groupant un nombre égal des représentants des 3 groupes de pays considérés : exportateurs, importateurs industrialisés, importateurs non industrialisés.

Cette réunion aura pour objet premier la définition du prix de l'énergie sous le double aspect des vendeurs - c'est-à-dire de la garantie de leurs revenus - et des acheteurs - c'est-à-dire de l'assurance d'une certaine stabilité économique par une fixation concertée des prix de l'énergie.

Mais la présence à une telle réunion de pays importateurs non industrialisés répond aussi à la conception que nous souhaitons promouvoir de la coopération qui doit s'instaurer entre pays producteurs de matières premières et pays industrialisés.

Coopérer c'est d'abord à mon sens, dans le sujet qui nous occupe, investir en commun pour des buts communs. Pour cela, nous devons organiser le système de coopération le plus rationnel et une première ébauche pourrait en être l'idée d'une coopération triangulaire où certaines techniques françaises s'alliant sur place avec des capitaux arabes permettraient d'ouvrir certains marchés, pays arabes non producteurs de pétrole ou pays du Tiers-Monde par exemple.

C'est une proposition que le gouvernement français a faite dans le cadre du dialogue euro-arabe ; elle a été rappelée dans cette enceinte même. Elle me paraît devoir retenir l'attention puisqu'elle repose sur la complémentarité des moyens et sur la définition d'objectifs économiques communs.

Voici, me semble-t-il, quelques unes des orientations nouvelles que nous pourrions donner à moyen terme à notre coopération.

Pour l'immédiat néanmoins, il y a des problèmes urgents à résoudre et je voudrais parler de celui qui me préoccupe le plus, puisque j'en suis le responsable au sein du gouvernement français : c'est celui du déficit profond de la balance commerciale de certains pays, dont la France, déficit qui ne saurait être toléré longtemps car il pourrait bientôt mettre en cause la poursuite de notre expansion économique, le plein emploi et le progrès social.

Détenteurs de nouvelles richesses, les pays producteurs de matières premières doivent contribuer à un rééquilibrage de l'économie mondiale.

Cette contribution devrait être placée sous le signe de l'actuelle complémentarité de nos économies. La France pour sa part souhaite que ses amis arabes s'intéressent plus qu'ils ne l'ont fait par le passé à sa technologie et aux équipements considérables que notre industrie est prête à leur fournir pour leur développement économique.

Sur le plan financier, la complémentarité est également évidente. Les ressources financières dont disposent désormais les pays producteurs de matières premières dépassent largement leurs besoins de financement intérieur.

Dans le même temps, l'industrie française comme celle des autres pays industrialisés a besoin de capitaux. Je ne vois pas pourquoi ces besoins ne pourraient pas être satisfaits par le recours aux capitaux arabes par le biais de formules à définir dans le cadre de notre coopération. On pourrait songer par exemple, à titre d'hypothèse de travail, à des emprunts auprès des pays arabes ou à des prises de participations dans les entreprises compatibles toutefois avec le maintien de leur indépendance.

Nos partenaires trouveraient certainement par ce biais un placement très rentable pour leur nouvelle richesse.

Telles sont les conclusions que, personnellement je crois pouvoir tenir de ces travaux. J'en tire moi-même des conséquences pratiques et immédiates puisque ce colloque se tenant à Casablanca, je vais consacrer encore deux jours à des entretiens, que j'espère fructueux, avec les membres du gouvernement marocain. Je dois d'ailleurs dans les quelques mois qui viennent me rendre dans d'autres pays arabes ? C'est là l'amorce d'un dialogue constructif auquel nos travaux auront, j'en ai la conviction, apporté une contribution importante.

Il y a et il y aura dialogue et dialogue constructif parce que nous souhaitons et nous voulons - tant les hommes que les gouvernements - nous rencontrer sous les auspices de l'amitié franche et loyale de l'efficacité tenace et généreuse.